
Conseil départemental du Morbihan

**Procès-verbal
de la réunion du 24 novembre 2023**

Liste des conseillers départementaux du Morbihan

Canton	Nom -Prénom	Date de naissance	Année de la 1 ^{ère} élection
Auray	JALU Michel	27 janvier 1952	2015
	LE BRETON Marie-José	13 février 1953	2014
Gourin	GUEGAN Dominique	7 juillet 1957	2021
	LE NINIVEN Dominique	4 mars 1953	2021
Grand-Champ	LE MEUR Dominique	10 janvier 1963	2021
	GUEGAN Pierre	9 novembre 1959	2021
Guer	POULAIN Thierry	11 avril 1967	2021
	HERRY Marie-Hélène	2 juillet 1970	2015
Guidel	BALLESTER Françoise	18 janvier 1960	2015
	LE NAY Gwenn	5 novembre 1975	2021
Hennebont	JOURDA Muriel	27 octobre 1967	2015
	LOHEZIC Stéphane	23 octobre 1965	2021
Lanester	COCHÉ Myrienne	24 avril 1958	2021
	CARIS Alain	2 mars 1958	2021
Lorient 1	QUÉRIC Catherine	17 août 1965	2021
	GLAZ Mathieu	4 novembre 1986	2021
Lorient 2	MÉTAYER Rozenn	8 mars 1976	2021
	GIRARD Damien	30 mai 1973	2021
Moréac	GUEGAN Rozenn	16 avril 1975	2021
	HAMON Stéphane	26 avril 1963	2021
Muzillac	GUIHARD Alain	9 juillet 1952	2011
	JARLIGANT Marie-Odile	20 décembre 1948	2015
Ploemeur	LOAS Ronan	15 avril 1982	2015
	ROUSSET Marianne	3 juin 1964	2021
Ploërmel	RENAUDIE Hania	28 décembre 1978	2021
	JAGOUDET Nicolas	1 ^{er} avril 1972	2021
Pluvigner	LE QUER Marie-Christine	11 avril 1967	2015
	ROBELET Fabrice	24 septembre 1968	2015
Pontivy	PERRAULT Soizic	18 février 1977	2015
	QUERO Benoît	7 septembre 1976	2015
Questembert	LE BOTERFF Marie	21 octobre 1976	2021
	LEMAIRE Boris	15 décembre 1976	2021
Quiberon	BELLECC Karine	6 avril 1973	2015
	PIERRE Gérard	15 mai 1951	2004
Séné	LAPPARTIENT David	31 mai 1973	2011
	JEHANNO Anne	6 décembre 1973	2021
Vannes 1	AZGAG Mohamed	8 février 1954	2021
	PENHOUE Christine	9 mai 1962	2015
Vannes 2	BERTHOLOM Denis	6 septembre 1964	2015
	LEBRETON Sophie	6 février 1964	2021
Vannes 3	DUFEIGNEUX Gilles	18 mai 1964	2015
	FAVENNEC Gaëlle	12 février 1971	2015

DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU MORBIHAN

Séance du vendredi 24 novembre 2023

Le vendredi 24 novembre 2023, à 14 heures 30, le conseil départemental du Morbihan
s'est réuni à l'hôtel du département à Vannes,
sous la présidence de M. David LAPPARTIENT, président.

*Procès-verbal approuvé par le Conseil départemental
lors de sa réunion du 29 mars 2024*

LE PRÉSIDENT – Bonjour à toutes et à tous. Veuillez prendre place, nous allons commencer notre séance.

Avant de vous accueillir officiellement, nous allons tout d'abord procéder à l'appel. Je laisse la parole à notre première vice-présidente, Karine BELLEC.

(Mme BELLEC, conseillère départementale, procède à l'appel nominal.)

Sont présents : **Mohamed AZGAG, Françoise BALLESTER, Karine BELLEC, Denis BERTHOLOM, Alain CARIS, Myrienne COCHÉ, Gilles DUFEIGNEUX, Gaëlle FAVENNEC, Damien GIRARD, Mathieu GLAZ, Dominique GUEGAN, Pierre GUEGAN, Rozenn GUEGAN, Alain GUIHARD, Stéphane HAMON, Marie-Hélène HERRY, Nicolas JAGOUDET, Michel JALU, Marie-Odile JARLIGANT, Anne JEHANNO, Muriel JOURDA, David LAPPARTIENT, Marie LE BOTERFF, Marie-José LE BRETON, Dominique LE MEUR, Gwenn LE NAY, Dominique LE NINIVEN, Marie-Christine LE QUER, Sophie LEBRETON, Boris LEMAIRE, Ronan LOAS, Rozenn MÉTAYER, Christine PENHOUE, Soizic PERRAULT, Gérard PIERRE, Thierry POULAIN, Catherine QUÉRIC, Benoît QUÉRO, Hania RENAUDIE, Fabrice ROBELET, Marianne ROUSSET.**

Sont absents : **Stéphane LOHEZIC** (a donné pouvoir à Muriel JOURDA).

LE PRÉSIDENT – Merci. Le quorum est atteint. Nous pouvons valablement ouvrir cette séance.

On va commencer par l'approbation des procès-verbaux. Il convient d'approuver, tout d'abord, en assemblée, le procès-verbal de la session du 22 septembre dernier, qui a été transmis avec les rapports. Chacun a été invité à formuler des observations pour le 22 novembre. Nous n'avions aucune remarque, mais peut-être y en a-t-il ici ? Non.

Peut-on approuver le procès-verbal ? Pas d'objection ? Pas d'abstention ?

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

À l'unanimité, merci.

Conformément à notre règlement intérieur et aux articles 28, 29 et 30, il n'y a aucun vœu ou question orale qui a été déposé.

Nous allons donc passer directement à l'ouverture par le président. Après quoi, comme de tradition, nous aurons les interventions de Damien GIRARD au nom de l'opposition et de Ronan LOAS au nom de la majorité. Nous pourrons ensuite commencer les travaux prévus à notre séance.

Déclaration liminaire du président

LE PRÉSIDENT – Tout d’abord, compte tenu des travaux qui sont actuellement en cours, et on a évité le marteau-piqueur cet après-midi pour pouvoir travailler, nous sommes ici réunis dans la bibliothèque, une fois n’est pas coutume. Les fauteuils sont peut-être un peu moins confortables que nos traditionnels fauteuils. Cela évitera peut-être les longs discours et puis vous êtes peut-être un petit peu plus serrés. Parfois, les poteaux nous limitent. Mme QUÉRIC n’a plus de lien de communication avec M. GIRARD, en direct en tout cas. N’y voyez aucune intention de couper les liens au sein de l’opposition pour qu’elle ne puisse pas intervenir.

Mme QUÉRIC – De toute façon, nous avons d’autres canaux de communication.

LE PRÉSIDENT – Je n’en doute pas. Nous verrons bien. Mais parfois, vos canaux peuvent être un peu moins rapides que le visuel. Nous verrons bien. J’attends quand même vos interventions. Avant de fanfaronner, attendons un peu ce qui va en venir.

Mes chers collègues, finalement, notre ordre du jour est assez classique pour cette session du mois de novembre qui est celle du débat d’orientations budgétaires pour 2024, et de tous les rapports qui y sont liés, notamment ceux du développement durable et de l’égalité femmes/hommes, des rapports oh combien importants, classiques en cette saison. Moins classique cependant est le débat qui vous est proposé sur la décentralisation, qui nous a semblé utile. Il me semblait utile que nous puissions ici en discuter au sein de cette assemblée, notamment en lien avec les discours du Président de la République, et particulièrement celui d’avant-hier, auquel assistaient, je crois, nos amis Pierre GUÉGAN, Dominique LE MEUR, Fabrice ROBELET et Ronan LOAS, en tout cas les maires qui ont été invités à l’Élysée. J’ai moi-même regardé ce discours ensuite sur les réseaux sociaux pour m’en imprégner avant ce débat sur la décentralisation. Je pense aussi à la mission qui a été confiée au député Éric WOERTH, et aux prises de position, j’y reviendrai, du président de la région Bretagne et du conseil régional de Bretagne, ainsi qu’à la motion qui a été adoptée par Départements de France lors du congrès annuel de Strasbourg, auquel un certain nombre d’entre nous a eu le plaisir de participer.

Mais, quelle que soit l’importance de ces sujets, comment ne pas les relativiser au regard de ce qui s’est passé en Israël au début du mois d’octobre avec l’attaque terroriste abjecte du Hamas. Vous le savez, plusieurs de nos compatriotes ont perdu la vie et je crois d’ailleurs sur ce point qu’il ne faut pas tergiverser. Le Hamas n’est ni un mouvement de libération ni une force politique légitime. C’est simplement un groupe terroriste islamiste, un point c’est tout. Aussi, les partis politiques qui en France tergiversent, utilisent un certain nombre de subterfuges pour ne pas le reconnaître, finalement, je trouve, se déshonorent. Ils ne sont pas dignes de la France et ils deviennent de facto des alliés objectifs des terroristes. J’espère simplement qu’ils ne le font pas en connaissance de cause, parce que ce serait bien sûr une bassesse à l’état pur. À cet égard, la France insoumise, même s’il y a eu quelques exceptions qui sont à souligner et à saluer, s’est totalement déshonorée. Ses responsables ne sont plus dignes des responsabilités que les électeurs leur ont confiées. Et leurs alliés de la NUPES doivent sortir de l’ambiguïté et en tirer toutes les conséquences. Faute de quoi, cela voudra dire qu’ils cautionnent une telle position, mais aussi qu’ils cautionnent des discours ouvertement antisémites d’un mouvement politique qui s’est mis dans les traces détestables de cette extrême gauche, pour une certaine partie d’entre elle, historiquement antisémite. À cet égard, je trouve que la position du premier secrétaire du Parti Socialiste est innommable. Quand on parle de moratoire, de clarification nécessaire, de quoi parle-t-on ? À un moment, il faut avoir du courage en politique. Le courage, c’est de savoir s’opposer, c’est de savoir dire non et pas d’utiliser des mots, qui étaient peut-être ceux de la rue de Solférino, en disant qu’on fait un moratoire, qu’on attend des clarifications. Mais des clarifications sur quoi ? C’est très clair, les positions qui ont été prises par les uns les autres. En tout cas, je préfère saluer le Parti Communiste, qui a au moins une position claire sur le sujet, que je tiens à saluer. On peut avoir des différences, notamment sur la conduite économique de la France, sur des aspects sociaux, mais quand il s’agit des valeurs de la République, il y a des fondamentaux qui doivent nous regrouper, qui nous regroupent avec une bonne partie du Parti Socialiste, mais malheureusement pas son premier secrétaire fédéral. Je pense que ces exemples-là doivent suivre. On ne peut pas tergiverser sur les fondamentaux de la République. C’est ce qui nous unit et je crois qu’au sein de

cette majorité, qui n'est ni affiliée à la France insoumise ni à des partis extrémistes de quelque nature que ce soit, nous partageons, les 42 conseillers départementaux, je crois pouvoir le dire, cette vision. Au fond, on va débattre, on ne sera pas d'accord sur tout. On ne sera pas d'accord forcément sur les orientations budgétaires. En tout cas, il y a des nuances qui peuvent s'exprimer. On ne sera pas forcément d'accord surtout sur la décentralisation, mais nous serons d'accord sur les valeurs fondamentales de la République, qui ne sont pas négociables et qui ne peuvent pas finalement apparaître avec des mots choisis, interprétables. Il y a des moments où il faut dire les choses telles qu'elles sont. Ce qu'attendent nos compatriotes, c'est que nous soyons courageux et que nous puissions dire les choses.

Cependant, les crimes du Hamas autorisent-ils Israël à utiliser autant de force, à les punir avec une telle force sur la population civile ? Sans doute que non, bien sûr, et je salue la trêve actuellement d'ailleurs en cours depuis ce matin. Le terrorisme islamiste doit être condamné sans équivoque. Il doit être bien sûr condamné absolument, et l'antisémitisme est naturellement complètement intolérable. D'ailleurs, la marche du 12 novembre était une belle initiative de nos 2 présidents de nos 2 chambres, de l'Assemblée nationale et du Sénat. Et là encore, la position de la France insoumise ne m'a naturellement pas surpris. Je salue en tout cas celles et ceux qui ont participé, de droite comme de gauche, du centre, les citoyens, les personnes engagées, le mouvement associatif, celles et ceux qui refusent effectivement toute forme d'antisémitisme et d'une manière plus générale de racisme, quelle qu'elle soit. Mais c'est seulement finalement après cette prise de conscience collective que nous serons en droit aussi de nous interroger sur l'action de l'armée israélienne, et bien sûr pas avant.

Mes chers collègues, je suis naturellement un petit peu triste aujourd'hui, car cela a quand même démontré que notre pays est aussi profondément fracturé, profondément brisé. Il nous faut réagir. Un certain nombre de dirigeants politiques ont malheureusement perdu le sens moral et c'est cela aussi qui est très inquiétant. On ne peut pas, pour un clientélisme politique, renier un certain nombre de valeurs fondamentales de la République. Cela n'est pas possible. À moins que, pire encore, ce soit le fond de la pensée de celles et ceux qui l'expriment. On va revenir à des sujets plus départementaux, mais je ne pouvais pas ne pas traiter cette situation internationale qui, tous, nous a bouleversés. Voir 1 400 personnes lâchement assassinées et 10 000 civils gazaouis, derrière, tués ; naturellement, ce n'est pas une situation qui doit nous laisser indifférents.

Pour revenir sur des sujets plus départementaux, on va aborder nos orientations budgétaires 2024. Chacun le sait, les départements sont confrontés à d'importantes difficultés financières. Quand on est dans le Morbihan, on peut croire que la situation du Morbihan est la situation générale partout ailleurs en France. Ce sujet d'ailleurs a été largement évoqué lors du congrès des départements de France à Strasbourg, et j'ai participé le premier jour à la réunion entre l'ensemble des départements, de droite comme de gauche, des présidents de département. Les débats étaient un peu musclés, et certains départements, qu'on appelle un peu « *de la diagonale du vide* » en France, sont vraiment en très grande difficulté. D'autres y arrivent, parce que nous avons d'un côté une augmentation finalement très sensible des dépenses notamment sociales, et de l'autre, une baisse très sensible des produits de droits de mutation à titre onéreux. Forcément, quand on part d'un peu plus haut, comme nous, on a un peu moins de difficultés, en tout cas maintenant. Dès cette année, on sait qu'une quinzaine de départements connaissent une situation très dégradée. Quand je dis « *très dégradée* », c'est qu'ils ne savent même pas comment honorer un certain nombre d'éléments de fonctionnement d'ici la fin de cette année. Et là, il y a besoin de la solidarité nationale. En 2024, il est imaginé que près de la moitié des départements peinent à boucler leur budget. C'est ce qui ressort des discussions avec l'ensemble de nos collègues. C'est le retour sans doute brutal, intense à ce que certains appelaient, voici quelques années, l'effet ciseau. Il avait un peu disparu face à une augmentation un peu ponctuelle des DMTO. La Première ministre est d'ailleurs venue annoncer des mesures de soutien financier. Bien sûr, c'est une bonne chose. Bien sûr, c'est nécessaire. Mais l'ampleur des problèmes exigera quand même que la réponse ne soit pas ponctuelle, mais structurelle. C'est là qu'il faudra naturellement discuter.

Nous n'échapperons pas à ces difficultés. Elles sont néanmoins beaucoup moins fortes ici qu'ailleurs. L'année prochaine, nous arriverons à passer l'année sans trop de difficultés. Pour autant, les années suivantes pourraient être délicates, avec des ajustements nécessaires dans la conduite de nos politiques publiques. C'est une certitude. Nous allons à peu près réduire l'excédent de fonctionnement du département d'environ 50 M€ cette année. On va donc avoir une chute

quasiment brutale d'environ 40 % de notre excédent de fonctionnement dès cette année, et encore autant l'année prochaine. Ce qui veut dire qu'on va tomber dans quelque chose de beaucoup plus restreint. Nous avons un peu cumulé des droits de mutation sur 2 ans. Mais ils vont, une fois que la source sera tarie, forcément nous amener à des prises de décision, de notre côté. Ce que nous voyons, c'est que certains sont en difficulté dès 2023, une quinzaine... à peu près une moitié dès 2024. Pour nous, les nuages commencent à arriver en 2025. Nous passerons l'année 2024 assez bien, d'après les éléments que nous avons. Mais pour cela, je pense qu'il faut d'abord se féliciter des principes budgétaires qui ont toujours été les nôtres. Gérer en période de vaches grasses, cela peut paraître assez simple. Mais dépenser sans compter flatte finalement facilement. Gérer dans les périodes de vaches maigres est autrement plus ardu. Chacun le sait. Mais justement, en réalité, c'est pendant les périodes de vaches grasses qu'il faut anticiper les périodes de vaches maigres. Malheureusement, beaucoup ont fait l'inverse. Nous, nous avons fait ce travail, ces dernières années, où j'ai souvent entendu, face à ce qui pouvait apparaître comme une certaine opulence, « *ouvrez les vannes* ». Mais on a tenu, on a anticipé, on a réformé, on a remboursé. Bref, on s'est préparé à des temps plus difficiles, et bien nous on a pris. C'est finalement ce que nous avons fait. Les principes, chez nous, sont connus : « *être en permanence rigoureux, ne jamais faire reposer des dépenses pérennes sur des ressources incertaines* ». Je ne pense pas qu'il y a eu une seule session où je ne vous l'ai pas dit. Je le redis une nouvelle fois pour vous donner 2 chiffres importants. Le département du Morbihan dépense en euros par habitant 21 % de moins que la moyenne nationale. Nous sommes sans doute le département le plus économe de France. Mais nous avons des recettes inférieures de 14 % à la moyenne nationale. Aussi, quand on dit qu'on est plus riche que les autres, ce n'est pas vrai. Nous sommes 14 % moins riches que les autres. Mais comme nous dépensons 21 % de moins, les 7 % de différence, c'est cela qui fait que nous avons des marges de manœuvre aujourd'hui. Finalement, nos marges de manœuvre ne sont pas issues d'une manne. Elles sont issues d'une bonne gestion. Mais c'est quand même logique que ce soit nous qui le disions. Bien nous a pris de prendre toutes ces décisions. Nous avons dégagé, naturellement, je vous l'ai dit, d'importants excédents qui étaient fondés sur la progression des DMT0 alors même que notre taux demeurerait inchangé à 3,8 %, faisant en cela du Morbihan l'un des 2 seuls départements français où le taux n'est pas majoré à 4,5 %. Évidemment, nous aurions pu le faire. Nous aurions eu plus de ressources. Certains d'ailleurs m'y incitaient pour affecter cet argent à des dépenses de fonctionnement. C'est naturellement ce que nous n'avons pas fait. Ce surcroît de recettes a été affecté très prioritairement à des dépenses d'investissement qui connaissent une croissance annuelle de près de 10 %. C'est fondamental là où d'autres départements n'ont pas d'autre choix que de réduire, voire parfois couper l'investissement et juste maintenir les collèges en état là où nous construisons de nouveaux collèges, nous modernisons par exemple, ou bien d'autre chose. Surtout, on a poursuivi notre désendettement, avec un encours de dette à fin 2023 qui passera sous la barre des 100 M€. Symboliquement, ce sera le 1^{er} décembre prochain, la semaine prochaine, que nous passerons sous les 100 M€ de dette. Nous étions encore à 225 M€ il y a 4 ou 5 ans, et nous serons sans doute à 94 M€ de dette à la fin de l'année. Vous imaginez la baisse de la charge de la dette dans le budget de fonctionnement. Quand vous voyez que le budget de la dette en France va, au rythme où on va, dépasser prochainement le premier budget qui est celui de l'Éducation nationale, on va avoir notre premier budget de l'État qui sera consacré à rembourser la dette et non plus à l'éducation, à l'armée, à la justice, etc. Il ne faut pas se plaindre de ne pas avoir d'argent pour notre éducation, notre justice, notre armée. À mon avis, nous en avons largement assez, mais on est mal organisé. Nous n'avons pas d'argent parce que nous avons vécu au-dessus de nos moyens et que nous sommes lourdement endettés. Ici, nous sommes faiblement endettés. Cela ne veut pas dire que cela ne pourra pas remonter un peu. C'est chez moi en tout cas une seconde culture de tenir la dette. Je regardais, en écrivant ces quelques lignes... quand j'ai quitté la mairie, il y avait - 57 % de dette par rapport à mon arrivée. À la communauté de communes, c'était - 100 %. On a livré l'affaire sans dette. Au PNR, c'était - 100 %. Au département, depuis que j'ai été élu, c'est - 42 %. Et ce n'est pas en fermant la boutique. C'est en continuant à investir, en tenant nos dépenses. Cela veut dire qu'il faut avoir un peu de courage, prendre des décisions qui parfois ne sont pas toujours simples. Mais c'est une rigueur budgétaire de tous les instants. À cet égard, je voudrais saluer notre présidente de la commission des finances qui, je le sais, est sur la même longueur d'onde, ainsi que toute la majorité, naturellement, et puis notre directeur général des services, et tous les services pour qui ici aussi c'est une seconde culture. Quand on vient avec une autre culture, on est rapidement acculturé à la culture du département du Morbihan, qui est de tenir les dépenses. Cela passe par tous les niveaux. Il y a eu des décisions néanmoins de l'État pour des augmentations de masse salariale qui, certes, étaient sans doute légitimes, mais qui sont

à supporter par le département du Morbihan. C'est donc une augmentation de certaines dépenses dites contraintes, pour nous. Mais cela ne nous a pas empêché, sur nos ressources propres, pérennes, d'abonder très significativement les crédits affectés aux politiques sociales. Entre 2018 et 2022, c'est par exemple 44 M€ supplémentaires par an qui ont été mobilisés pour les politiques sociales. Nous avons dit que ce mandat serait celui du social. Il est celui du social, et vous le verrez encore cette année dans les orientations qui sont prises.

Mais pour 2023 et sans doute plus probablement pour 2024, les dépenses sociales vont encore fortement augmenter. Les recettes de DMTO, qui sont environ à - 17 %, continuent de se tarir. On imagine donc que nous aurons encore une baisse lors de la prochaine année 2024. On voit bien que lier les 2 aurait été une pure folie. Ce n'est donc pas ce que nous avons fait. Certains départements, malheureusement, s'y sont livrés. Certains auraient voulu qu'on le fasse ici. On nous accusait d'être la fourmi dans la fable. Toujours est-il que justement, nous pouvons affronter plus solidement les tempêtes qui approchent. Chacun, je pense, s'accorde à dire que nous avons sans doute raison. Mais finalement, on n'en tire aucune gloire particulière. Nous avons juste fait preuve de responsabilité. Je crois que c'est ce qu'attendent, finalement, nos concitoyens des élus qui ont la charge des mandats qu'ils exercent, faire preuve de responsabilité, non pas de dogmatisme, de pragmatisme et d'être efficaces. Je crois que c'est en ayant du courage politique et en faisant preuve de responsabilité qu'on évite ensuite que les extrêmes arrivent, quelle que soit leur nature, aux affaires ou au pouvoir. Cela étant, les difficultés ne nous épargneront pas. C'est une évidence, sauf le retournement économique. Mais j'ai du mal à voir le retournement économique arriver compte tenu des circonstances actuelles. Il faut donc maintenir une situation financière saine. C'est comme cela que nous pourrions intervenir sur plusieurs leviers. Je vais juste prendre 2 ou 3 exemples. Ce matin, nous avons une réunion avec Fabrice ROBELET sur l'aide aux EHPAD et aux SAAD, qui sont en grande difficulté, voire en cessation de paiement. Certains sont même en trésorerie négative et sont quasiment dans l'incapacité de payer les salaires. L'État, pour le coup, je dois le dire, a donné une aide non négligeable et va donner une aide non négligeable à un certain nombre d'EHPAD. C'était nécessaire. Je salue cette aide parce que parfois, il faut savoir critiquer, mais quand la réponse est au rendez-vous, il faut savoir le dire. L'État a joué le jeu sur ce sujet. Néanmoins, nous avons choisi de mobiliser 3,2 M€ pour les EHPAD. Ce matin, avec Fabrice ROBELET, nous avons une réunion sur la répartition. Nous allons également mobiliser 1,2 million pour nos SAAD. C'est 4,4 M€ de dépenses supplémentaires en 2023. Pourquoi pouvons-nous le faire ? Nous pouvons le faire parce que nous avons des marges de manœuvre, car nous sommes bien gérés. Il y a d'autres départements qui aimeraient faire ce qu'on fait. Ils ne peuvent tout simplement pas, et on l'a vu l'autre fois à la réunion des présidents de l'ADF. Certains disaient que leurs EHPAD étaient en train de couler et qu'ils ne pouvaient pas les aider. Nous, ils sont en train de couler, mais nous les aidons justement pour qu'ils ne coulent pas. C'est aussi tous nos investissements dans les collèges. J'y reviendrai. Pourquoi pouvons-nous les faire là où d'autres refont la peinture ? Nous refaisons les collèges. Quand on voit aussi un PPI à 50 M€ sur la mobilité douce, on le fait parce qu'on a les moyens de pouvoir le faire. Quand on vient de voter des titres de participation à 5 M€ dans Morbihan Habitat, voilà la politique d'habitat, qui est fondamentale. On peut le faire, et on s'est engagé à le faire pour les 10 ans à venir. Cela veut dire que c'est 50 M€ qu'on va mettre sur la table. Et on le fait parce que nous avons les moyens de le faire là où d'autres voudraient le faire et n'y arrivent pas. Quand on voit nos investissements dans nos ports, auprès de la Compagnie, les avances de trésorerie et les subventions, c'est 5 M€. On le fait parce qu'on peut le faire. Et tout cela, je pense que c'est le fruit de la bonne gestion qui est la nôtre. Mais je dirais que nous avons aussi hérité d'une situation qui était saine. Et je voudrais saluer mes prédécesseurs, et les membres des assemblées précédentes, et plus particulièrement mon prédécesseur, dont chacun s'accorde à dire qu'il était quand même vigilant sur l'ensemble des dépenses du département. Nous avons donc hérité d'une culture et d'une situation saine. Mais nous verrons le moment venu, et c'est sans doute probable, que nous serons obligés de ralentir les efforts d'investissement direct ou indirect. Le volume d'investissement que nous avons prévu, au regard des tassements des recettes qui vont être les nôtres, semble difficilement supportable à ce rythme dans l'année. Il faudra sans doute le baisser d'une vingtaine de M€. Ce qui nous laissera quand même une section d'investissement bien au-delà de ce que font nos collègues. Cela semble peut-être beaucoup, mais en réalité, sur ce qui reste à couvrir du PPI, c'est 80 M€. D'ici la fin de ce mandat, c'est à peine 7,5 % de ce que nous avons prévu en volume d'investissement. Puisque nous étions à 1,100 milliard quasiment. Finalement, c'est 6 mois d'investissement en décalé. Ce n'est donc pas dramatique à l'échelle du volume d'investissement que nous avons prévu. Ce n'est pas si dommageable pour notre département. Nous continuerons donc à investir beaucoup, très

largement et sur tout le territoire départemental, et bien au-delà des départements voisins. À titre d'exemple, sur notre PPI collèges, qui représente 150 M€ pour le département du Morbihan, c'est 75 M€ pour les Côtes-d'Armor, avec à peu près le même nombre de collégiens. Ce qui est déjà pas mal au demeurant. Mais c'est le double. Nous investissons le double de nos départements voisins dans nos collèges. D'ailleurs, dans le rapport de la chambre régionale des comptes qui vous sera présenté tout à l'heure par Christine PENHOÛET, et qui figure à l'ordre du jour, vous verrez que nous sommes très bien placés en matière d'investissement. Nous sommes parmi les premiers départements de France dans tout ce qui est fait de notre côté.

On doit néanmoins s'interroger sur l'ensemble des dépenses que nous allons avoir à mener. Je pense naturellement aux investissements routiers, qu'ils soient directs ou indirects. La réalisation de la 2 × 2 voies au droit de Caudan commence. Elle se fera. Elle est nécessaire. Bien sûr, l'axe Triskell est aussi une priorité pour laquelle nous venons d'ouvrir d'ailleurs la déviation de Locminé pour 12 km. Et nous allons continuer. On a une réunion publique le mois prochain sur les 3 Rois à Ménimur, sur l'arrivée sur Vannes. Puis, nous commençons à lancer les études sur Colpo-Locminé et d'autres sections qui viendront, et puis sur l'ensemble de l'axe Triskell, sur la partie restante en arrivant sur Pontivy, qu'on vienne de Lorient ou de Vannes. Nous contribuerons aussi fortement à l'échangeur du Liziec dans le cadre du volet mobilité du contrat de plan État/région, puisqu'il a été inscrit et qu'il est totalement indispensable. Bien sûr, s'agissant d'un certain nombre d'autres projets, nous les regarderons encore plus en détail, notamment en termes de timing ou d'autres éléments. Cette évaluation doit se faire naturellement en respectant le schéma des mobilités que nous avons voté. Cela ne doit pas se faire à l'aveugle, sur des coups de tête ou simplement parce que certaines personnes manifesteraient telle ou telle opposition. Ce n'est pas forcément le style de la maison, nous l'avons vu, de céder à un certain nombre d'oppositions. Néanmoins, elles doivent être écoutées. Ces nouvelles évaluations doivent être menées avec sérieux. C'est ce que nous faisons d'ailleurs actuellement sur la RD 775 au niveau de La Vraie-Croix. J'ai d'ailleurs eu l'occasion de réunir les élus locaux, nos conseillers départementaux du canton et les maires de la communauté de communes de Questembert, et le maire de La Vraie-Croix notamment. Je m'étais aussi engagé à demander aux services de procéder à l'examen, avec les différentes hypothèses, des différents scénarios. Car pour nous, la sécurisation de cet axe est complètement indispensable. Je crois que tout le monde s'accorde sur ce point. Ce travail n'est pas achevé à ce jour. À l'attention de nos amis journalistes, vous n'aurez donc pas aujourd'hui d'annonce sur la façon dont ce dossier va être finalement tranché. Mais nous avons un travail un peu exploratoire qui est en cours. Une chose est certaine, c'est que les priorités peuvent aussi évoluer. Nous serons appelés à prendre aussi en considération l'ensemble des éléments, y compris financiers que j'ai abordés, et les questions qui nous seront posées. Le projet tel qu'il est envisagé doit-il être réalisé ? Faut-il réfléchir à le faire autrement ou pas ? Telles sont les questions auxquelles nous aurons à répondre dans les temps à venir. Mais ce n'est pas dans les années à venir, c'est très prochainement, et sans doute à la prochaine session, ici.

Mais qu'on ne s'y trompe pas non plus. Parce que certains pensent aussi que si le projet devait être modifié, demain matin, on pourrait l'attaquer avec les engins de manière un peu différente. Cela supposerait des reprises complètes des dossiers, c'est-à-dire globalement 5 à 10 ans d'études. Autant vous dire que cela renvoie, sur des dossiers de cette nature, aux calendes grecques, si nous devons ne pas réaliser ce qui est prévu d'être réalisé. Voilà donc les données du problème, voilà ce sur quoi nous avons besoin de réfléchir collectivement. Naturellement, nous en reparlerons lors de notre session du 22 décembre prochain, puisque ce point sera bien sûr débattu, comme j'en avais parlé.

Mais nous maintiendrons l'ensemble des efforts que nous avons prévus, sans précédent, pour la mobilité douce, et bien sûr, l'enveloppe de 50 M€ dont je vous ai parlé. Nous ne souffrirons d'aucun retard dans la mise en œuvre de ce plan. Nous avons d'ailleurs validé ce schéma des mobilités, aussi en lien avec les 13 EPCI du département. Nous avons lancé un marché public, qui a été attribué, sur l'étude de l'ensemble des 65 itinéraires que nous avons validés. Des études doivent nous être rendues au mois de mars. Ce qui permettra ensuite de phaser, dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement mobilité douce, par quel bout on commence. Chacun voudra bien sûr qu'on commence par chez lui. Mais nous ne pourrons pas, pour des questions de plan de charge, de financement, commencer par tous les bouts du département en même temps. Il faut donc analyser les enjeux fonciers, techniques. Les procédures en matière d'aménagement cyclable

sont les mêmes qu'en matière d'aménagement routier. Cela prendra un peu de temps. C'est pour cela que nous essayons d'avancer vite.

Plus largement, les efforts que nous avons décidé de consentir visent à la décarbonation et à la transition énergétique pour que ce soit assuré. C'est l'essentiel. Nous accompagnerons aussi les acteurs du territoire et nous mènerons à bien nos propres transformations au sein de cette assemblée et au sein du département. Je voudrais saluer aussi le travail qui a été fait par nos services et qui trouve sa transcription dans le rapport de la situation en matière de développement durable, dans une forme qui est différente de celle que vous aviez l'habitude voir. Cela peut décontenancer un peu. Nous avons essayé de simplifier. C'est un document désormais beaucoup plus consistant. Nous pouvons donc progresser, et avec des indicateurs qui sont clairs et précis. Il semble que de ce point de vue, nous soyons sur le bon chemin. En tout cas, merci à la commission et à ses membres pour le travail et l'engagement qui ont été accomplis. Le changement climatique est là. Il a lieu au quotidien, sous nos yeux. Les événements météorologiques extrêmes qui nous frappent régulièrement sont là pour nous le rappeler. Je pense à la dernière tempête Ciaran, qui a fait d'importants dégâts et touché beaucoup de nos concitoyennes et concitoyens dans leur vie quotidienne. Même le clocher de Priziac s'était arrêté de tourner. C'est vous dire. Peut-être que depuis, tu as remis les pendules à l'heure, mon cher Dominique. Nous avons vu la photo dans le journal. Mais il y a eu de grandes difficultés en termes d'électricité, sur le réseau Orange. Ce matin, avec le président de l'association des maires, nous abordons le fait qu'énormément de poteaux téléphoniques sont encore en bas, à terre, 15 000 en Bretagne, et qu'il convient de regarder les choses. C'est là qu'on voit qu'Enedis a encore gardé des capacités d'intervention. Ce qui ne nous semble pas le cas d'Orange, qui a tout externalisé. C'est une réalité. Il y a donc une capacité de réaction qui est beaucoup plus longue. Cela nous a durement frappés, sans doute moins néanmoins que nos amis du Finistère. J'ai d'ailleurs exprimé à Maël de CALAN toute la solidarité du Morbihan. Nous avons eu 192 km/h à Groix. On voit bien que les couloirs ont encore été plus importants dans le Finistère. J'ai eu l'occasion d'y aller. Bien sûr, dans le Morbihan, nous avons été très fortement touchés. Mais le Finistère l'a sans doute été encore plus. Nos agents ont été vraiment mobilisés. Nos services ont été mobilisés. Merci à l'ensemble des agents mobilisés, à la direction des routes, au SDIS, M. le Contrôleur général, qui sont aussi intervenus sans répit durant cette tempête et les jours qui ont suivi. J'ai pu lire ici ou là qu'il y avait des centaines et des centaines d'appels pour un seul agent : ce n'est pas tout à fait le cas. Nous avons 5 agents, 200 appels, et pas 400 appels pour un agent. Il faut dire les choses telles qu'elles sont aussi. Nous avons mis les moyens et nous étions présents. Il faut également souligner l'anticipation du phénomène par le préfet et ses services. Nous avons un préfet qui est réactif, efficace, qui avait anticipé les problèmes, me semble-t-il, cela a permis de minimiser les effets de la tempête. C'est important. Transition énergétique, développement durable sont naturellement, vous l'avez vu, des piliers des orientations budgétaires.

L'autre pilier est évidemment le sujet du domaine social. Vous connaissez mon attachement, celui de cette collectivité, au sujet du social, et notamment à ce qu'on exerce pleinement les compétences qui sont les nôtres. Cela passe aussi par des lignes d'action qui sont claires, qu'expriment parfaitement les différents schémas et plans que nous avons adoptés. Ils seront d'ailleurs complétés prochainement par notre stratégie départementale de l'habitat, que notre vice-présidente, Soizic PERRAULT, nous présentera sans doute à la prochaine session. Cela passe aussi par une mobilisation autant que de besoin du budget nécessaire. C'est ainsi 442 M€ qui y seront consacrés en 2024, en progression de 25 M€. Vous voyez que ce ne sont pas des petites progressions. Ce sont de grosses progressions, qui figureront dans le budget qui vous sera soumis. Cela ne réglera malheureusement pas tous les problèmes, nous le savons très bien. Mais nous essayons de faire le mieux que nous pouvons avec des politiques sociales qui sont claires. Mais il y a dans notre pays malheureusement des insuffisances structurelles évidentes. Il faut donc y remédier, avec des aides qui relèvent parfois de l'État et du législateur. Cela ne signifie pas non plus que des solutions ne soient pas à rechercher.

On voit que l'État a parfois le sentiment que la recentralisation est la solution. Mais recentraliser des compétences au regard de l'état financier de l'État, je ne suis pas convaincu que ce soit la façon de faire face aux problèmes qui se posent, avec une forme d'étatisation des politiques. Dès qu'il y a un problème, on parle de renationalisation. C'est bizarre, parce qu'on entend des discours sur la décentralisation, mais ce qu'on voit au quotidien, c'est de la recentralisation. On a complètement enlevé l'autonomie fiscale des collectivités. On a recentralisé toutes les ressources.

On recentralise un certain nombre de compétences. Il y a une opposition entre ce qui est dit, qu'il faut décentraliser, et ce qui est fait, où on recentralise. Nous viendrons d'ailleurs tout à l'heure vous parler du sujet de la décentralisation, avec un rapport qu'il est tout à fait nécessaire d'avoir. Parce que nous ne sommes pas illégitimes pour donner notre avis. Il n'y a pas de tutelle, et d'ailleurs, je le dirai, de la région Bretagne sur les autres collectivités en Bretagne. Nous pouvons avoir notre propre avis sur ce sujet. Je le dirai très clairement. Nul doute que nous aurons un débat intéressant sur ce point.

Mes chers collègues, les orientations budgétaires pour 2024 se situent finalement dans la droite ligne des politiques que nous conduisons depuis le début de notre mandat. Elles sont claires, sérieuses et ambitieuses. Nous n'avons pas l'intention de changer la ligne de conduite. Au moins, nous avons été clairs pendant la campagne. Nous sommes clairs. Pendant le mandat, il n'y a pas de tromperie sur la marchandise. Et qu'on n'attende pas de nous que nous changions nos politiques publiques. Nous les adapterons pour être le plus efficaces possible. Mais la philosophie générale d'une gestion saine et rigoureuse ne changera pas. C'est ce qui nous permet d'être, me semble-t-il, le plus efficace. Mais il faut également être clair et lucide : les difficultés sont quand même devant nous. Nous avons eu des périodes assez fastes ces 2 dernières années. Tant mieux, cela nous a permis de nous désendetter, d'améliorer l'aide aux collectivités territoriales. Les temps durs arrivent, mais nous poursuivrons bien le chemin que nous avons tracé. Le chemin va être plus délicat, plus pentu, plus sinueux. Mais j'ai vraiment la conviction que le renoncement serait la pire des solutions. En tout cas, qu'on ne compte pas sur moi, qu'on ne compte pas sur nous pour renoncer. Nous ne renoncerons jamais.

Je vais maintenant passer la parole, si vous voulez bien, à Damien GIRARD, au nom du groupe de l'opposition.

M. GIRARD – M. le Président, chers collègues, nous ne pouvons pas commencer cette session sans dire un mot, comme vous, sur la situation au Moyen-Orient. Si nous avons condamné dès le premier jour et sans réserve les attaques terroristes du Hamas contre Israël, les exécutions, les massacres et les prises d'otages du 7 octobre, si nous avons aussi témoigné de notre solidarité au peuple israélien et continuons d'exiger la libération immédiate de tous les otages, si nous affirmons le droit d'Israël à pouvoir vivre en paix et à se défendre, nous ne pouvons de la même façon que condamner l'État d'Israël pour un ensemble de faits qui constituent manifestement une réponse disproportionnée, des crimes de guerre générant massacres de civils et de jeunes enfants dans des proportions innommables. Nous ne pouvons aussi, malheureusement, que constater que la France est devenue inaudible, le Président de la République changeant d'avis en fonction du dernier interlocuteur rencontré. Chaque vie compte. C'est pourquoi nous plaidons, au-delà de cette trêve du jour, pour l'ouverture de négociations et pour un cessez-le-feu le plus rapidement possible, pour la levée totale du blocus illégal de Gaza. L'envoi d'enquêteurs de la CPI (Cour pénale internationale) pourrait être une solution permettant d'enquêter de manière neutre et indépendante, sur les crimes de guerre qui sont en cours.

Je voulais aussi m'associer évidemment aux mots concernant le refus de l'antisémitisme. Nous étions, comme beaucoup d'autres ici, dans les différents rassemblements organisés. Nous serons toujours au rendez-vous contre l'antisémitisme et contre toutes les formes de racisme.

Rappelons-nous aussi de la position historique de notre pays, qui était et doit rester, malgré les difficultés et l'influence des régimes iranien et qatari, la reconnaissance de deux États souverains vivant côte à côte en sécurité. C'est la seule issue qui permettra d'assurer la sécurité d'Israël et un avenir au peuple palestinien. Les Israéliens, les Palestiniens ont le droit de vivre en paix.

Concernant le climat national, nous ne pouvons que constater, affligés, le glissement d'une partie de la droite dite « *Républicaine* » vers l'extrême droite. Sur l'examen de la loi immigration, nous observons un véritable manque de rationalité et des orientations politiques qui sont prises sans s'établir sur des réalités économiques, sociales ou démographiques. La suppression de l'AME (aide médicale d'État) en est le symbole. Pourtant, l'exemple espagnol nous le démontre : l'Espagne a restreint l'aide médicale aux étrangers en situation irrégulière en 2012. Mais au regard des conséquences sanitaires et économiques jugées mauvaises, le pays a finalement fait volte-face et est revenu à une couverture de santé universelle pour les étrangers en situation irrégulière. Je sais et j'ai vu dans votre majorité que des avis divergents existent en la matière. C'est l'occasion de

saluer celles et ceux qui tiennent bon face au vent mauvais du populisme, qui ne perdent pas leur humanité quand il est tentant de rejoindre ceux qui crient avec les loups.

Pour tout dire, pour avoir côtoyé des exilés sur les camps de Calais, de Grande-Synthe ou ici dans le Morbihan, je connais les parcours, les douleurs de devoir s'arracher à son pays d'origine. Je connais la difficulté des parcours, parfois, trop souvent, la perte d'êtres chers en Méditerranée ou dans les parcours d'exil. Quand on s'est intéressé intimement au parcours de ces personnes, on ne peut avoir qu'un sentiment face à ce type de lois : le dégoût. Personne ici ne dit qu'il faut accueillir toute la misère du monde. À notre sens, la crise est d'abord celle de l'accueil, car en définitive, notre pays accueille relativement peu, moins que les autres pays européens en moyenne. Vous allez, peut-être, en réponse, nous citer les pays nordiques qui ont réglé le problème de l'extrême droite en appliquant les lois de l'extrême droite. Clairement, il ne s'agit pas d'une victoire, mais d'une défaite morale.

J'en terminerai sur le volet national et un peu européen par le renouvellement de l'autorisation du glyphosate qui s'est fait au niveau européen avec le soutien implicite de la France. C'est irresponsable. On satisfait les lobbies contre notre santé, contre la santé de nos agriculteurs, contre l'environnement et la biodiversité qui s'effondre. Nous avons toutes les connaissances pour décider. Les études indépendantes sont claires, seules celles payées par les industriels permettent de douter. À qui avons-nous décidé de faire confiance ? Après l'amiante, les PCB, le tabac, le diesel, plus récemment les PFAS (polluants éternels), le chlordécone, on reproduit la même erreur, celle d'écouter les industriels plutôt que les scientifiques indépendants. Le même type d'erreur a eu lieu aussi cette semaine au Parlement européen, où la droite et l'extrême droite associées ont empêché une loi qui devait permettre d'aller vers une réduction de moitié des pesticides dans les années qui viennent. Nous nous intoxiquons et décidons de continuer à le faire. Il ne faudra pas s'étonner, demain, de la montée continue des cancers en population générale et pire encore, dans la population infantile. Notre irresponsabilité est immense.

J'en viens au local. Vous en avez parlé, vous proposez votre texte concernant la décentralisation en réaction à celui de la région Bretagne. Boris LEMAIRE partagera tout à l'heure la position de notre groupe au moment de l'examen de ce bordereau.

J'en viens maintenant à la situation de notre département, dans le cadre des orientations budgétaires. Nous constatons que nous avons les capacités pour agir. En 2024 et dans les années à venir, nous devons renforcer le service public auquel nous n'accordons pas tous la même attention. Les incendies de l'année dernière et les tempêtes de cette année, vous en avez parlé, nous en rappellent l'importance. Le service public est gage de qualité, de réactivité et donc de résilience. Nous avons salué et remercié la force de l'engagement des agents du service public qui étaient sur le terrain, notamment pour dégager les routes départementales après les passages des tempêtes Ciaran et Domingos. Nous avons donc été d'autant plus surpris, M. le Président, de découvrir, il y a quelques jours, à l'ordre du jour du comité social territorial, dans lequel nous ne siégeons toujours pas par ailleurs, la suppression de postes d'agents des routes. La mobilisation de nombreux agents vous a fait reculer, tant mieux. Si nous sommes bien sûr favorables à l'arrivée de solutions techniques pour améliorer l'efficacité et le confort des postes de travail, ils ne doivent pas justifier la suppression de postes qui nous ont été bien utiles lors des derniers phénomènes climatiques extrêmes et qui sont appelés malheureusement à se reproduire.

J'en viens à un sujet récurrent qui occupe les préoccupations de bon nombre de Morbihannaises et Morbihannais et génère beaucoup de débats : le logement. Nous avons salué lors de la dernière session l'adoption d'une stratégie départementale de l'habitat. Nous avons indiqué que cela marquait une inflexion positive, mais qu'un réel plan départemental de l'habitat concerté avec l'ensemble des territoires manquait. Des moyens nouveaux sont mis en œuvre, et vous l'avez signifié avec les titres participatifs. Tant mieux. Vous misez tout sur l'opérateur monopolistique Morbihan Habitat, stratégie qui nous semble risquée et pas forcément adaptée aux spécificités et à la diversité de nos territoires et de leurs besoins et donc aux désirs des maires.

Lors du dernier Congrès des maires du Morbihan, chacun a pu constater que les besoins en logement sont aussi nécessaires au nord de la RN 165. La présidente de Morbihan Habitat l'a constaté à ses dépens, essuyant la désapprobation de bon nombre d'élus locaux. Vous le savez, il y a eu un nombre inédit de démissions de maires et d'élus locaux depuis le début de mandat : 735

élus locaux depuis les municipales de 2020, soit environ 15 % des élus de nos territoires. Alors, n'ajoutons pas un sujet supplémentaire à ces difficultés et à ce mécontentement.

La situation en Morbihan est encore plus tendue que chez nos voisins. Encore ce jour, dans le Télégramme, un article sur la question des soldes migratoires en Bretagne confirme que le Morbihan est le département qui attire le plus de retraités : 4 300 en 2019, soit 37 % des 11 600 retraités arrivés en Bretagne. Nous n'avons évidemment pas de problème avec cela, mais si cela se fait, ce qui est le cas, au détriment des jeunes actifs, c'est un sujet. Nous devrions y accorder des moyens encore supérieurs, mettre en place des dispositifs spécifiques. Nous redisons ici le besoin par exemple de revoir à la hausse la dotation aux foyers de jeunes travailleurs. Nous devons aussi mieux répondre aux besoins des plus précaires et les plus modestes qui sont les plus touchés et ne trouvent plus où se loger, ou vivent dans des passoires thermiques.

Dernier sujet, celui de l'île de Berder : la justice est passée, le projet d'hôtel et nous nous en réjouissons, ne pourra voir le jour. Il est temps de mettre tous les acteurs sur le chemin du dialogue. Le conseil départemental du Morbihan nous semble toujours légitime pour inviter à se mettre autour de la table le groupe Giboire, M. le Maire de Larmor-Baden et le conseil municipal, GMVA, la région Bretagne, le Conservatoire du littoral, le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan ainsi que les associations concernées. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. J'ai pris un certain nombre de notes, auxquelles je répondrai dans quelques instants. Mais je vais au préalable laisser Ronan LOAS, au nom du groupe de la majorité, vous faire son intervention.

M. LOAS – Merci, M. le Président. Mes chers collègues, je vais commencer mon discours par une citation, d'un homme célèbre pour son appel du 1^{er} février 54. « *Il y aura chaque hiver le scandale des sans-logis et chaque été la violence des banlieues.* » Ces mots sont ceux de l'Abbé Pierre. Il déplorait que les politiques publiques obéissent à des saisons alors que l'exclusion, c'est toute l'année. Nous vivons un moment très particulier puisqu'en fait, il n'y a plus de saison, si ce n'est des saisons médiatiques alimentées par les réseaux sociaux, ou plutôt asociaux, et les chaînes de désinformation continue. L'année 2023 a été faite de tempêtes. Après les violences urbaines que nous avons traversées en juin - juillet, les épisodes climatiques extrêmes qui ont touché autant d'entre nous cet automne, nos communes ont été touchées ces dernières semaines, ces derniers mois, par ces épisodes. Et cela ne s'arrêtera pas. Nous devons affronter de plus en plus d'épisodes de violence contre nous, les élus de la République. D'ailleurs, un certain nombre de nos collègues ici, au sein de cette assemblée, sont concernés. Il y a eu aussi des épisodes de violence qui nous ont tous marqués, et j'ai une pensée pour ma collègue et amie de la Drôme, qui a organisé une marche blanche après le terrible assassinat de Thomas à Crépol. J'exprime aussi tout mon soutien à Mourad, un jardinier victime d'une agression raciste dans le Val-de-Marne. Ces agressions continuent de tous et toutes nous toucher. Elles ne sont pas isolées, mais vraiment le symbole d'une société. J'ai une pensée pour Samuel PATY et Dominique BERNARD, naturellement. Nous nous sommes tous retrouvés dans nos mairies de manière très symbolique. Au nom de la majorité départementale, je salue la mission essentielle sur tous ces sujets qui est celle de l'engagement des professeurs, maillons forts de notre République. Dans ce contexte, je vais être clair avant d'ouvrir quelques lignes sur la session du conseil départemental du Morbihan. Notre rôle à tous est de ne pas subir et de rester fermement attachés aux valeurs de la République, pas simplement aux valeurs, mais à l'action que nous devons conduire en républicains et en humanistes. Je reste persuadé que sur ces 2 valeurs, malgré nos diversités politiques, nous partageons ces engagements.

Le Président de la République, au-delà des grands axes de politiques publiques qu'il a pu évoquer mercredi à l'Élysée, où nous étions un certain nombre d'élus présents, a ouvert plusieurs chantiers pour l'année à venir, des chantiers pour lesquels nous devons être vigilants, mais aussi écoutés. Car ces chantiers nous concernent très directement. Ils ne pourront nous être imposés dans une démarche verticale, voire même subie comme violente, comme l'a fait le Président François HOLLANDE avec la loi NOTRe. Nous avons déjà pu dire, avant d'avoir les effets de cette loi, tout le mal que nous en pensions, puis constater les impacts de cette loi NOTRe sur le délitement qu'elle a provoqué dans l'action publique locale. À vouloir simplifier le millefeuille administratif, il a rendu illisibles nos politiques publiques pour nos citoyens. Il a surtout provoqué durablement une perte d'efficacité en s'attaquant à nos ressources et à la DGF. D'ailleurs, ce sujet de la DGF a été remis

en chantier pour l'année à venir. Je tenais donc à rappeler très rapidement que le sujet de la décentralisation sera au cœur de nos échanges. Une décentralisation réelle et audacieuse, c'est d'abord une déconcentration qui recrée de la simplicité, qui garantit de la clarté sur les moyens financiers par un travail de refonte de la DGF comme de nos relations financières avec l'État, et d'un vrai statut de l'élu. Cela a été évoqué et c'est attendu par toutes et tous. Ce sont les 4 chantiers fixés pour l'année par le Président de la République, qui vient sur des sujets qui nous préoccupent tous. Nous espérons être entendus et enfin compris par un État de plus en plus jacobin et centralisateur.

Avant de prendre la parole sur nos sujets départementaux, j'aimerais partager quelques impressions sur notre 105^e congrès des maires de France. En effet, nous étions réunis cette semaine pour échanger et partager sur nos bonnes pratiques, chercher des solutions, échanger parfois les trucs qui fonctionnent, chacun dans nos différentes communes, bref nous retrouver... 10 000 maires et présidents d'EPCI issus de tous les territoires. On a pu échanger avec des maires de la Drôme, d'Ardèche, de Corse, et on a finalement toutes et tous les mêmes problématiques, le logement, la transition écologique, etc. Nous sommes tous engagés, pleinement. Les maires voulaient être entendus. Ils ont dressé un constat de la situation avec en toile de fond la crise des vocations due aux agressions toujours plus violentes que nous subissons dans nos villes, mais pas que. Les maires souhaitent plus d'aides de l'État, naturellement, financières, mais également pratiques, et en particulier les maires ruraux, qui ont une vraie difficulté à comprendre les nouvelles lois, les règles. Au final, nous avons besoin d'outils cohérents pour gérer nos communes. Nous avons également manifesté notre désaccord face à la réduction des leviers de ressources offerts aux mairies. Cela nous rend finalement dépendants des dotations de l'État, qui a souvent beau jeu de nous dire qu'il nous garantit des dotations, mais sans prendre en compte l'inflation. Ce qui fait qu'en réalité, malgré la stabilité que nous avons depuis 2017, c'est une perte de recettes pour nos différentes collectivités. Nous avons dit que nous voulions être considérés par le préfet, qui a tendance à s'adresser de plus en plus, voire exclusivement aux présidents d'intercommunalité. Bref, il faut préciser ce qu'est une décentralisation réellement appliquée, car le petit trésor de démocratie locale qu'est la commune doit être défendu. Emmanuel MACRON a envoyé des signaux, que je juge personnellement positifs, mercredi. Élisabeth BORNE les a également confirmés le lendemain. Mais après la parole, nous attendons des actes, parce que j'ai pu lire sur différentes chaînes d'information qui attendaient à la sortie qu'il est toujours simple de faire un bon discours, mais que nous sommes souvent jugés aux actes. Sur ces actes, nous sommes prêts à travailler avec eux. Je salue aussi l'élection du nouveau président des maires du Morbihan. Je sais que l'association d'élus sera engagée.

Des actes clairs, de la cohérence avec nos promesses, finalement, voilà ce qui caractérise depuis de nombreuses années la gestion du département du Morbihan. Alors, il est des périodes où finalement, les orientations budgétaires constituent un simple exercice, certes utile, mais pas forcément très complexe. Nous pourrions tous avoir des discours très convenus, finalement. Ce sont des périodes où finalement, les moyens budgétaires sont disponibles, sans trop de contraintes, et il y a des problèmes à résoudre. Mais l'argent est somme toute facile à mobiliser. Des avis divergents s'exprimeront, c'est la démocratie. Mais certains peuvent faire assez facilement abstraction du principe de réalité. Vous avez de l'argent, vous le dépensez. Leurs amis politiques, dans d'autres collectivités, ont démontré la dangerosité de ce principe du toujours plus de dépenses, toujours plus d'impôts, pour finalement moins d'efficacité de l'action publique pour nos concitoyens. Car il y a des périodes où les moyens se restreignent, et vous l'avez évoqué très clairement, M. le Président, où les besoins s'accroissent et où il faut faire des choix sans jamais perdre de vue une exigence, celle d'assurer les responsabilités que nous ont confiées les citoyens, celle de gérer l'argent public en bon père et bonne mère de famille, en préparant l'avenir, en étant prudent, en étant rigoureux, ce qui n'est pas un gros mot, mais surtout en étant ambitieux. C'est dans une telle période que nous entrons. C'est dans une telle période que nous sommes déjà. C'est cette période que reflètent avec lucidité et responsabilité les orientations budgétaires pour 2024 que nous propose le Président. Mais l'Abbé Pierre, que je vais reprendre plusieurs fois dans mes propos préliminaires, disait « *que les hommes politiques ne connaissent la misère que par les statistiques, et qu'on ne pleure pas devant les chiffres* ». Nos orientations budgétaires ne sont pas que des chiffres. C'est la traduction d'une ambition politique solidaire et fraternelle. J'y relève 3 idées fortes.

La 1^{ère} est évidemment la constance dans l'action. Il faut de la constance pour réussir. De la constance, il y en a dans ces orientations budgétaires pour 2024 : constance dans la gestion rigoureuse qui fait du département du Morbihan une des collectivités les mieux gérées de France, constance dans nos choix financiers qui nous amènent à un endettement très réduit, constance dans la maîtrise de notre masse salariale, dont tous les élus savent combien elle est déterminante pour conserver des marges de manœuvre et donc pour continuer à investir, constance finalement dans nos priorités, nos compétences sociales, la mobilité, les collèges, le soutien aux communes. Cette constance est un peu notre marque de fabrique.

La 2^{ème} idée forte, qui est aussi une constante dans notre action, c'est notre capacité d'adaptation. Celle-ci n'est pas facile à conserver au sein d'une collectivité, le département, où la structure budgétaire est très contrainte, où les dépenses subies sont très largement dominantes et où l'activisme, que je qualifierais plutôt en bougisme de l'État, n'est pas toujours très heureux. Pourtant, nous gardons cette capacité d'adaptation qui s'exprime tout au long de ces orientations budgétaires. Évidemment, elle s'exprime dans les arbitrages financiers qui sont proposés. Elle s'exprime au sein de nos politiques sectorielles, qui comportent beaucoup d'innovations pour l'année à venir, notamment dans le grand domaine social. L'adaptation, c'est aussi notre capacité à prendre en compte les nécessaires transitions climatiques et énergétiques. L'exercice du document d'orientations budgétaires ne rend pas forcément justice à cette préoccupation pourtant omniprésente, sauf bien sûr à brandir l'étendard d'un budget vert. Mais le green washing, le marketing écologique ne sont pas forcément synonymes d'efficacité. La prise en compte très méticuleuse dans chacune de nos actions de ces transitions est assurément la meilleure méthode. C'est la direction que nous propose le Président LAPPARTIENT et nous nous y retrouvons parfaitement.

Enfin, la 3^{ème} idée forte qui irrigue ces orientations, c'est l'inclusion. Ce que j'entends par là, ce sont les politiques qui prennent pleinement en compte les femmes et les hommes de ce département, qui prennent pleinement en compte tous les territoires du département. L'inclusion, c'est quand l'ensemble des premiers et l'ensemble des deuxièmes avancent d'un même pas, bref quand personne ne reste au bord du chemin. C'est un devoir pour nous, une exigence de fraternité, de dignité humaine, qui manque de plus en plus à nos sociétés nihilistes et individualisées. « *Que ceux qui ont faim aient du pain, que ceux qui ont du pain aient faim de justice et d'amour* » pour citer encore l'Abbé Pierre. Il me semble que cette exigence à la fois politique et morale est parfaitement respectée dans les propositions de notre président. Constance, adaptation, inclusion, voilà bien un programme particulièrement nécessaire dans les temps difficiles auxquels nous allons être confrontés. « *On ne peut pas, sous prétexte qu'il est impossible de faire en un jour, ne rien faire du tout* » toujours pour citer l'Abbé Pierre. Naturellement, la majorité départementale est prête et déterminée à s'y atteler. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup, Ronan, merci, mon cher collègue. J'ai quelques éléments de réponse. Sur les considérations de nature internationale, nous avons eu à en parler. Je n'y reviendrai pas spécialement.

Sur les sujets d'immigration, nous ne sommes pas ici à l'Assemblée nationale ou au Sénat. D'ailleurs, je suis convaincu que notre sénatrice, qui est impliquée sur ce projet de loi au Sénat, dans le rapport d'orientations budgétaires qui sera présenté, et plus particulièrement au détour du sujet sur les ménages, pourra aborder le sujet. Néanmoins, nous avons effectivement une différence de vision sur le sujet. Vous avez dit que la droite glissait vers l'extrême droite. Je n'ai pas vu du tout de glissement de la droite. Que l'extrême droite ait une position différente de celle qu'a eue Jean-Marie LE PEN à l'époque est sans doute une chose, en tout cas facialement. Mais la droite n'a pas changé son fusil d'épaule. Aussi, dire que nous glissons... pas du tout. Nous sommes fidèles aux valeurs qui sont les nôtres. Mais dans un pays, il ne semble quand même pas tout à fait illogique que celles et ceux qui y vivent, du moins leur représentation nationale, décident quels seraient celles et ceux qui ont le droit d'y rentrer. Cela revient à la souveraineté des peuples. Vous lirez le livre d'Alain PEYREFITTE : « *C'était de GAULLE* », et la pensée du Général sur ce sujet. C'était clairement le cas. Il voulait d'ailleurs une Europe des États indépendants, une Europe des nations qui soient des pays indépendants et pas avec un carcan qu'on a pu parfois se mettre, les uns et les autres, sur un certain nombre de sujets, moi qui suis un Européen convaincu. Mais sur ce point, vous l'avez dit, il y a 2 manières de voir les choses. Il y a les parcours de vie, les drames humains individuels des uns et des autres, et vous savez aussi mon implication particulière sur le

sujet. Effectivement, quand on regarde ces parcours de vie, quand ces personnes sont ici, nous sommes sensibles... du moins, comment ne pas être sensible au parcours qui est le leur, aux difficultés qui ont été les leurs ? Quand on a par exemple en charge les MNA, on essaie de le faire de la meilleure des façons ici, de les accueillir et de leur préparer un avenir pour que, quelque part, ils s'intègrent dans la société française, avec toutes ses valeurs, et en respectant les valeurs de la République. C'est naturellement notre rôle. Mais on ne peut pas non plus accueillir la terre entière. Parfois, avoir aussi des politiques migratoires permissives, c'est aussi avoir un aspirateur, une pompe à ce que nous ayons des volontés de rentrer de manière plus importante, et parfois malheureusement, de facto, en créant quasiment des réseaux d'immigration encouragés parfois par la faiblesse des élus qui n'ont pas pris les décisions responsables à cet égard. On n'échappera donc pas à un débat sur l'immigration et la politique migratoire de ce pays. On l'a tellement trop longtemps repoussé, et je pense que la gauche moralisatrice... la droite a été bien trop souvent timorée quand elle était au pouvoir, parce qu'elle était caricaturée par cette gauche moralisatrice et ces journalistes parisiens de l'entre soi et dès qu'on prenait une mesure de souveraineté nationale, on était traité d'extrême droite. Simplement, on applique des valeurs qui doivent être celles qui vont aux gens qui aiment leur pays et qui veulent aussi définir les conditions, et de quelle manière l'immigration peut se faire. On n'a jamais dit qu'il ne devait pas y avoir d'immigration. Puis, il y a des sujets qui existent, comme le droit d'asile, qui est encore autre chose. Il y a des gens qui arrivent et c'est tout à l'honneur de la France de le permettre. Vous avez cité les pays nordiques en disant que je les aurais cités. Mais je les cite parce que vous en parlez. Vous avez dit qu'ils se déshonorent presque en cela, loin des traditions qui sont les leurs, notamment lorsqu'ils ont des gouvernements sociaux-démocrates. Il y a dans ces pays une sorte de consensus qui a su se dégager sur les sujets d'immigration entre la droite et la gauche, en tout cas les 2 partis modérés. D'ailleurs, on voit que la conséquence est d'abord qu'il y a moins d'immigration, et ensuite que l'extrême droite s'effondre. À l'inverse, quand on ne fait rien, on a ce qu'on a eu dimanche aux Pays-Bas, où l'extrême droite est aux portes du pouvoir. Elle est aux portes du pouvoir ici. Le système majoritaire fera que si elle devait y être, elle aurait en plus une majorité. Moi, je ne peux m'y résoudre. Mais cela suppose qu'aujourd'hui, nous prenions nos responsabilités, celles et ceux qui en ont la charge. On ne peut pas louvoyer, être entre les 2, ne pas afficher clairement ce que l'on veut faire sur ce sujet. On peut le faire tout en marquant une certaine humanité, en accueillant bien ceux qui sont ici, en faisant en sorte que le droit d'asile puisse fonctionner. Mais quand vous voulez immigrer, normalement, vous demandez quand même, dans le pays dans lequel vous êtes, l'autorisation ensuite d'immigrer... et pas une fois que vous y êtes, de forcer d'y rester. Ensuite, on va nous dire qu'il faudrait régulariser toutes les personnes sans-papiers. C'est là où nous avons une différence majeure, avec la gauche notamment, sur ce sujet. Je rappelle qu'aujourd'hui, on a 350 000 personnes immigrées en situation légale qui sont au chômage. Il me semble que d'abord, on pourrait s'occuper de ces personnes, au lieu des emplois non pourvus, à d'autres égards. Nous aurons naturellement des discussions sur ce sujet, mais cela ne relève pas de notre compétence directe, à part celle de Mme JOURDA, ici. Mais je pense que nos dirigeants ignorent depuis trop longtemps les volontés du peuple. À force d'ignorer les volontés du peuple, le peuple choisira des dirigeants qui voudront faire ce que le peuple veut. Or, c'est là le danger, à mon avis, pour les partis dits « *traditionnels* », qui sont quand même les nôtres. C'est de trop louvoyer, de manquer finalement de courage politique, comme je l'ai dit tout à l'heure. Je pense qu'il faut du courage politique, assumer des positions. Nous avons le droit de choisir qui nous voulons accueillir dans ce pays. On parlera tout à l'heure des mineurs non accompagnés. Ils sont là. On doit justement les accompagner, le mieux possible, pour qu'ils réussissent leur vie. C'est ce que nous faisons ici. Et je dois dire qu'ils s'intègrent plutôt bien. Je voudrais d'ailleurs saluer les politiques que nous menons et tous les agents qui sont pleinement mobilisés sur le sujet. Mais nous voyons que c'est 100 mineurs non accompagnés de plus dans l'année. Ce sera au moins 100 de plus l'année prochaine. Nous allons donc arriver à 8,2 M€ d'inscrits sur ce sujet. C'est 85 M€ pour le département des Bouches-du-Rhône sur les mineurs non accompagnés. Bien sûr, ce n'est pas du tout compensé par l'État à ce niveau-là. Nous voyons donc bien qu'il y a un sujet d'immigration. Faire mine d'ignorer qu'il y en a un, c'est assurément préparer un tremplin pour Marine LE PEN. Ce que je ne souhaite pas. Donc, ne pas régler le problème ou avoir une politique laxiste, c'est faire une autoroute pour l'extrême droite. Soyons donc nous-mêmes, fidèles à nos valeurs, fidèles aux valeurs définies par le général de GAULLE. Ainsi, nous saurons traiter ce sujet. On ne pourra pas esquiver plus longtemps de traiter ce sujet de l'immigration... sans opposer les parcours individuels de ces personnes qui, comme vous l'avez dit... vous êtes allés dans certains centres. Moi, je m'en suis occupé aussi d'un certain nombre, y compris à titre personnel. On voit bien les drames humains, l'énergie qu'on y met, l'énergie qu'ils y

mettent pour répondre à ces situations, la force, l'abandon des familles. On n'ignore pas tous ces sujets-là. Mais si on regarde les choses de manière un peu prospective, vous avez un défi démographique en Afrique, subsaharienne notamment, qui est absolument énorme, plus toutes les guerres dans les pays qui font énormément de gens déplacés. Ce qui fait que la pression migratoire n'est rien aujourd'hui à côté de ce qu'elle va être demain. Aussi, si nous ne prenons pas des mesures fortes, je crains qu'on soit face à de vraies difficultés, avec tout ce que cela va engendrer, derrière. On peut le voir ici ou là. Ayons donc le courage de prendre des décisions qui soient des décisions où parfois, on sortirait de postures pour essayer de réfléchir un peu à la meilleure manière de faire en sorte que l'immigration soit contrôlée dans ce pays. Je ne suis pas de ceux qui disent que l'immigration doit être interdite. Elle doit être simplement choisie, contrôlée, régulée. Nous avons aujourd'hui tellement mis en place de procédures qu'il n'y a quasiment pas une procédure qui tient face à un juge. Parce que c'est tellement compliqué. Il faut donc rationaliser tout cela, simplifier tout cela. Mais finalement, il faut avoir un peu de courage pour le faire. Ce qui n'est pas la qualité de nos dirigeants au cours de ces dernières années.

Vous avez aussi parlé d'un sujet important, qui est celui du glyphosate notamment. On voit bien que ces sujets-là doivent être traités à l'échelle européenne, parce que la France ne peut pas être seule sur des sujets de cette nature. On voit bien que les décisions, par contre, ne sont pas à la hauteur des espérances qui étaient les nôtres, tant s'en faut. J'ai lu aussi dernièrement un rapport de chercheurs, puisque vous savez sans doute qu'à Kerguéhennec, nous avons sans doute la station la plus avancée d'Europe sur les modes de transition aux phytosanitaires, pour regarder quelles sont les méthodes alternatives que nous pouvons avoir. On nous a dit qu'il nous faudra encore quelques années, a priori, pour arriver à des solutions qui puissent être satisfaisantes. Je l'espère au plus vite, parce que comme vous, je pense que nous avons un sujet sanitaire majeur, un sujet de santé majeur qui se pose. On voit bien aussi tout le poids d'un certain nombre de lobbys à Bruxelles, et au niveau de l'Union européenne. J'espère que nous saurons avancer sur ce sujet.

Vous avez abordé le sujet des routes. Naturellement, j'ai salué l'ensemble des agents des routes, qui ont été mobilisés pendant les tempêtes, et ils le sont. Vous avez dit simplement 2 ou 3 inexactitudes.

La première, c'est que j'ai reculé et que nous avons enlevé le point à l'ordre du jour. Ce n'est pas tout à fait vrai, parce que d'abord, c'était un point d'information qui avait été mis à la demande des agents. Ce n'était pas un point pour vote. Il a été demandé qu'il soit enlevé et il a été enlevé. Mais c'était un point d'information, et je parle sous le contrôle d'Anne JEHANNO, qui a débarqué l'autre jour suite à ce mouvement, qui s'est transformé d'ailleurs en point d'information avec l'ensemble des agents, dont on peut comprendre parfois les inquiétudes. Je sais que nos agents sont pleinement mobilisés. Simplement, on vit dans un monde qui évolue. Les technologies évoluent. La chambre régionale des comptes et le rapport qui a été rendu sur le sujet disent 2 choses : un, « *vous avez bien fait de rationaliser vos centres, en divisant globalement le nombre de centres routiers par 2* ». Et on pourrait encore optimiser si on écoutait ce rapport. Deuxièmement, « *vous avez, en ratio du nombre d'agents au kilomètre par rapport aux autres départements bretons, 69 agents de plus que ce qu'ont les autres* ». Traditionnellement, nous avons plutôt des agents en moins. Mais là, sur ce sujet, on nous dit qu'on nous invite, qu'on nous incite à poursuivre la rationalisation. Nous avons regardé, y compris avec le directeur général des services, avec le service des routes, et nous voyons aussi que parfois, sur un certain nombre de missions, les technologies évoluant, on peut diminuer le nombre d'agents, parce qu'il y a des mécanisations et des automatisations qui peuvent se faire. Cela suppose d'ailleurs une politique d'investissement. Quand vous mettez des cônes, vous avez aujourd'hui des manières de faire plus simples, et avec potentiellement un agent de moins. Dans cette collectivité, on essaie toujours de regarder quelles sont les optimisations possibles. Mais parfois, optimisations à un bout, augmentations à l'autre. Quand je dis qu'on accueille 100 MNA de plus par an, il faudra des agents de plus. C'est une évidence. Ce qui veut dire que chez nous, nous n'avons pas de religion de dire qu'il y a toujours moins d'agents. Parfois, il faut plus d'agents à tel ou tel endroit. Je pense très sincèrement que sur le domaine des routes, on peut faire tout aussi bien avec un peu moins d'agents, et loin des 69 qui ont été cités par la chambre régionale des comptes. Ce n'est absolument pas du tout le souhait. Mais le DGS a eu aussi l'occasion de le redire, au gré de certains départs en retraite et de certains aménagements qui peuvent être réalisés. Il y a effectivement une volonté de toujours optimiser le fonctionnement de la collectivité. Nous pensons que nous pouvons le faire. Nous continuerons à

agir aussi dans un cadre de dialogue. Il faut avouer aussi que nous avons légèrement différé parce que le directeur adjoint des routes, pour des raisons de santé, a malheureusement été éloigné quelque temps de ses missions. Il était en charge notamment du dialogue avec les centres et les agents. Cela n'a pas pu être fait comme on le voulait. Il nous paraissait donc logique d'attendre son retour ces jours-ci pour pouvoir reprendre ces éléments de dialogue avec les agents et expliquer ce qu'il en est.

Après, vous avez parlé de Morbihan Habitat comme un acteur monopolistique. D'abord, il n'est pas monopolistique puisqu'il l'est à 91 %. Mais il est prédominant. Je vous l'accorde. Derrière, on a un acteur public compétent. Ce n'est pas le monde à l'envers, mais c'est nous qui défendons le public et vous qui défendez le privé. Nous défendons l'action publique parce que nous pensons que nous pouvons être très efficaces sur le sujet. On voit que Morbihan Habitat est sans doute l'office qui aura le plus de capacité à intervenir : 600 logements produits aujourd'hui. Nous avons une ambition à 900, voire 1 000 logements. C'est beaucoup. Vous avez sans doute vu la presse régionale cette semaine qui fait état des délais d'attente qui augmentent, qui s'allongent. Nous avons des besoins de logements sociaux. Il faut produire plus, partout dans le département. Mais il faut aussi avoir le courage de le dire, et le préfet l'a d'ailleurs aussi dit au demeurant : il y a des secteurs très tendus qui devront être traités aussi prioritairement.

Enfin, on ne pouvait pas terminer cette partie liminaire sans parler de Berder. C'est notre compagnon de route depuis un certain temps. Au gré des décisions, et je regarde M. le Maire de Larmor-Baden, Denis BERTHOLOM, ce qui a été dit, c'est que Berder était un espace remarquable, dans son entièreté, pour schématiser. Dont acte. Ce n'est peut-être pas totalement illogique. Cela ne veut pas dire que le projet d'hôtel n'est pas faisable. Cela veut dire qu'il ne pourrait se faire que dans le périmètre bâti existant. Ce qui est quand même une nuance qu'il convient de préciser. Je n'ai pas vu que le Groupe Giboire était vendeur. La question ne se pose donc pas aujourd'hui. Puis, vu ce que j'ai annoncé tout à l'heure sur les aspects financiers qui vont arriver, si nous avons eu les capacités de l'acheter, nous n'aurions pas, de toute manière, les capacités de l'acheter et de le rénover. Je vous rappelle juste que la rénovation des bâtiments de Berder, c'est l'équivalent de 2 collèges. Notre priorité restera nos compétences, et les collèges. Nous ne sommes donc pas acheteurs de Berder, si cela devait être à vendre. Les autres collectivités n'ont absolument pas les moyens de le faire, et la région encore moins.

Je vous propose que nous passions aux sujets inscrits à l'ordre du jour. Nous aurons sans doute l'occasion de continuer la discussion au cours de cette session. Nous allons passer au point numéro 6, en page 30. C'est le rapport sur la situation en matière de développement durable. Je passe la parole à Marie-Christine LE QUER, que je félicite pour sa décoration dans l'ordre du Mérite agricole. Toutes mes félicitations. Elle a été décorée par le préfet cette semaine.

Rapport sur la situation en matière de développement durable

Mme LE QUER, rapporteure de la 5^{ème} commission.

Merci beaucoup, M. le Président. La présentation de ce rapport a pour objectif de rendre compte, sous forme de synthèse, de l'action du département en matière de développement durable à partir des évaluations, documents et bilans produits par le département. Le rapport 2023 met en exergue l'action menée par le département en matière de lutte contre le changement climatique et de préservation de la biodiversité. Le département est de longue date un acteur engagé sur ces deux dimensions essentielles. Les actions menées dans ce cadre contribuent à la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations et à l'épanouissement de tous les êtres humains.

Les actions du département en matière de lutte contre le changement climatique sont nombreuses, et la lecture du rapport nous donne à voir l'étendue de celles-ci. Aussi, l'évaluation préalable de l'empreinte carbone du département est déterminante. Tel est l'objet de notre bilan des émissions de gaz à effet de serre qui figure également en annexe du rapport. Ce bilan réalisé au titre de l'année 2022 va servir de référence pour identifier les principaux facteurs d'émissions de CO2 générées par le département au titre de ses activités. Il va être une source de données essentielle pour élaborer une stratégie départementale pluriannuelle bas carbone.

La France s'est engagée pour atteindre la neutralité carbone en 2050. Le département entend pour sa part y contribuer activement à l'échelle de son territoire et aspire à être exemplaire et précurseur dès 2040. Pour ce faire, il devra pouvoir concilier le déploiement de ses politiques publiques avec la réduction de ses propres émissions de gaz à effet de serre, associer le territoire morbihannais afin de le rendre contributeur et mettre en œuvre des actions pour développer des puits de carbone sur son territoire. Tel sera l'objet de la stratégie départementale pluriannuelle bas carbone déclinée sous forme de plan de transition qui vous sera soumise prochainement.

La lutte contre la perte de la biodiversité est indissociable de la lutte contre le changement climatique. Le département est en mesure d'agir. Il le fait déjà depuis de nombreuses années, notamment vis-à-vis de ses actions en faveur de la forêt et des boisements, et au titre de la politique des espaces naturels sensibles, qui lui permettent d'agir pour la préservation de son patrimoine naturel depuis 1973. C'est également le cas de longue date au titre de la politique départementale de l'eau et des milieux aquatiques. De même, les actions de sensibilisation du grand public menées par le département illustrent cet engagement constant. À compter de l'année 2024, le département entend renforcer son action via l'élaboration d'une feuille de route pluriannuelle pour la préservation de la biodiversité. Celle-ci s'articulera autour de 2 actions phares : d'une part, avec le nouveau schéma départemental des ENS pour la période 2024-2035, sur laquelle vous serez amenés à vous prononcer, et d'autre part, avec le futur plan départemental de la forêt qui sera présenté au cours de l'année 2024.

En conclusion, le président nous propose de lui donner acte de sa communication sur la situation du département en matière de développement durable.

Il y a un avis favorable de la 5^{ème} commission et des autres commissions.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup, Marie-Christine, pour cette présentation d'un rapport qui a été différemment présenté les années précédentes.

Y a-t-il des interventions ? Damien GIRARD.

M. GIRARD – M. le Président, chers collègues, Marie-Christine, félicitations. Au préalable, il est bon de rappeler les fondements de ce rapport. Vous nous présentez conformément à la loi ce rapport de développement durable. Que dit l'article en question ? « *Préalablement aux débats sur le projet de budget, le Président du conseil départemental présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques*

qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation et à contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable à l'horizon 2030 ». Le ministère de l'Écologie, dans son cadre de référence pour le développement durable, les regroupe en 5 finalités. De très nombreuses collectivités utilisent ce cadre de référence pour réaliser ce document. Je vous invite par exemple à consulter celui de nos collègues de Charente-Maritime, un bel exemple de ce qui doit être fait. Quelles sont ces 5 finalités ? Épanouissement de tous les êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations, la dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables, la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité. Même si par le passé, nous avons pu noter des avancées, que nous avons soulignées, malheureusement, le rapport qui nous est présenté ce jour ne traite que deux finalités. C'est plus que dommageable. Par ailleurs, un ensemble d'indicateurs présents l'année passée ne sont plus suivis cette année. C'est difficile de mesurer le chemin parcouru et la possible atteinte des objectifs lorsque le référentiel change trop souvent. En reprenant chacune des 5 finalités, que peut-on dire ? Épanouissement de tous les êtres humains, notamment en éradiquant la pauvreté : malheureusement, en 2023, en France, le taux de pauvreté est à son plus haut niveau. Nous examinerons tout à l'heure le rapport sur l'égalité femmes-hommes. Nous devons souligner que ce sont les femmes qui souffrent le plus de ce fléau. Nous ne trouvons pas trace d'un chapitre consacré à cette cause dans ce rapport. Bien évidemment, nous débattons souvent de la pauvreté dans cette assemblée. Mais pourquoi ne pas retrouver cette dimension sociale qui, par essence avec les dimensions économique et environnementale, sont les fondements du concept de développement durable ? D'autant que, comme le dit le texte de loi, ce rapport est un outil de débat pour éclairer le projet de budget. Ce rapport mentionne qu'en matière de lutte contre la précarité énergétique, le département, avec le dispositif Morbihan solidarité énergie, propose un accompagnement gratuit et personnalisé pour améliorer le confort des habitations. Cette action contribue à lutter contre le parc des logements énergivores. Cela a toute sa place dans ce chapitre. Il serait judicieux que notre collectivité regarde la manière dont elle pourrait contribuer au dispositif de l'État pour une rénovation globale et performante.

La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations : cette finalité regroupe pour nombre de départements l'aide sociale à l'enfance, les actions en faveur des personnes âgées et handicapées, la problématique du logement social, le plan santé, l'insertion, tout cela fortement documenté avec les chiffres clés, les indicateurs d'évaluation et les éléments stratégiques d'amélioration afin d'atteindre les objectifs. Mais cela est absent de la présentation qui nous concerne. Concernant la solidarité territoriale, nous notons avec satisfaction la prise en compte dans la politique de solidarité territoriale de critères environnementaux. Il serait bon de voir un tableau présentant les opérations, la part de l'évolution des aides et leur répartition.

Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables : nous pourrions trouver dans ce chapitre le soutien à l'agriculture biologique et aux circuits courts, la gestion des déchets de notre collectivité, l'évolution des critères dans les appels d'offres pour une consommation responsable. L'opération « *Morbihan ty self* » et le partenariat passé avec le collectif associatif Solidarité Meubles y ont aussi toute leur place.

Lutte contre le changement climatique : nous trouvons dans le rapport une liste d'actions. Elles sont nécessaires, mais malheureusement bien insuffisantes à ce stade. Saluons les embauches de professionnels afin de développer notre expertise. En termes méthodologiques, nous devons prendre appui sur des diagnostics pour établir notre stratégie d'action et surtout veiller à l'amélioration continue afin d'atteindre les objectifs. La conférence sur le changement climatique et la dynamique du trait de côte, la fresque sur le climat vont dans le bon sens et doivent être partagées avec l'administration et tous les élus. Ce rapport indique que notre collectivité vise la neutralité carbone en 2040. C'est beaucoup plus ambitieux que les stratégies nationale et européenne, qui la placent en 2050. C'est bien de l'afficher, mais se donne-t-on les moyens d'y parvenir ? Espérons que la stratégie bas carbone pourra nous éclairer. Mais d'ores et déjà, les projets de développement routiers départementaux vont à l'opposé de ce qui doit maintenant prévaloir. Notons dans ce rapport l'absence de chapitres concernant l'adaptation au changement climatique. Pourtant, le Haut conseil pour le Climat dit explicitement dans son rapport 2023, « *Alors que la France est particulièrement exposée aux conséquences du réchauffement climatique, l'adaptation doit passer du mode réactif prévalent aujourd'hui, pour changer d'échelle* ».

et devenir transformatrice en s'appuyant sur les connaissances des conséquences pour la France ». Ces connaissances sont maintenant bien affinées, notamment pour les risques littoraux.

Dernier point, préservation de la biodiversité : *« On assiste à une perte de la biodiversité. Nous avons une forte responsabilité. Il faut être du côté de ceux qui agissent ».* Ce sont vos propos, M. le Président. Nous ne pouvons que les partager. La situation est alarmante sur toute la Bretagne. Des écosystèmes continuent d'être dégradés alors qu'ils sont des alliés dans la lutte contre le réchauffement climatique. Nous ne pouvons qu'approuver la volonté de développer les espaces naturels sensibles. En fin d'année, nous adopterons un nouveau schéma départemental pour les 10 ans à venir. Vous l'avez dit. Mais sans se préoccuper des trames vertes, bleues et noires qui les relient, cette politique reste limitée dans ses résultats. Le bocage est un maillon essentiel de ces continuités. Le titre de ce chapitre est *« La préservation du bocage »*. Il est malheureusement inexact. Les programmes Breizh bocage sont des pansements nécessaires, mais loin d'être suffisants. Il n'y a pas de réelle préservation du bocage existant. En Bretagne et dans le Morbihan, nous avons encore maintenant plus de haies détruites que n'en produit le linéaire via Breizh Bocage. Nous devons aussi restaurer de nombreux fossés, essentiels dans le cycle de l'eau et espaces de biodiversité remarquables. De nombreuses espèces sont affectées par le changement climatique. La présence de l'une d'elles, *« Eog »*, le saumon atlantique, est à nouveau menacée. C'est un symbole fort, un animal de la connaissance chez les Celtes, de la qualité de nos rivières et fleuves qui risque de disparaître. A contrario, une espèce disparue revient, le loup. Son retour occasionne de nombreux fantasmes et interrogations. Il serait bon que notre collectivité s'inscrive avec l'État, la région et l'ensemble des partenaires concernés dans un processus d'information juste scientifiquement afin d'anticiper et d'accompagner son retour dans notre territoire. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT – Merci à vous pour ce point. Quelques éléments là-dessus. D'abord, sur la forme, effectivement, c'est un changement. Nous l'assumons. Nous l'avons voulu, parce qu'on embrassait l'ensemble des indicateurs de développement durable, au sens de la définition du développement durable. Sauf que pour un certain nombre, ils relevaient de politiques sectorielles déjà menées par le département. Nous considérons qu'il y avait quand même un doublon. Nous avons donc plus spécifiquement axé cela sur l'environnement et la biodiversité. C'est sur ces sujets-là, sur l'écologie et tout particulièrement sur ces points que nous avons fait progresser et que nous avons axé le document. Ce qu'on peut voir, c'est que vous abordez différents sujets en ce sens que les projets routiers départementaux seraient contraires aux objectifs de durabilité. Moi, je ne vois pas tout à fait cela de la même manière. D'abord, nos objectifs routiers départementaux se doublent d'objectifs de mobilité douce qui me semblent totalement compatibles avec cela. Les deux vont de pair. Parallèlement, l'enjeu, demain, est de faire en sorte que les voitures roulent différemment d'aujourd'hui. Ce n'est pas qu'elles ne roulent plus. Il y aura toujours des gens qui auront besoin de leur véhicule. Nous sommes aujourd'hui en croissance de 2,3 % par an sur l'ensemble des routes départementales. Ce qui est assez important. La question n'est donc plus de savoir s'il y aura des voitures ou pas, mais quel type de voiture on fera rouler sur nos routes. Nous pensons donc par exemple, si nous prenons le Lizio, que si nous venons de passer une heure, ce qui peut arriver parfois, dans un bouchon avec un moteur qui tourne pour rien, un aménagement routier de qualité fera qu'on y passera plus rapidement et donc plus sobrement qu'aujourd'hui.

Sur les sujets de biodiversité, je vous rejoins totalement. Nous avons un effondrement drastique de la biodiversité, comme jamais, ou 5 fois dans l'histoire. Nous avons ici la 6^e extinction, quelque part. Mais celle-ci n'est pas due à des éléments extérieurs, mais plutôt à l'activité humaine en tant que telle. Nous avons donc un effondrement de la biodiversité. C'est une réalité. D'ailleurs, notre schéma des espaces naturels sensibles s'appellera schéma des espaces naturels sensibles et de la biodiversité, parce qu'il doit prendre en compte tous les enjeux de biodiversité, où on voit bien que malheureusement, on a un effondrement. Vous avez abordé le sujet des haies, le sujet du bois. Déjà, avec tout ce qui est tombé, on a de quoi faire tourner les chaudières bois énergie. Mais plus largement, ce qu'on voit, c'est que jamais dans ce département il n'y a eu autant de forêts. Et on en aura encore plus dans les années à venir. On a donc un développement de la forêt dans ce département. Ce qui est plutôt une bonne chose. On doit trouver le bon équilibre pour ne pas non plus aller manger un certain nombre de terres agricoles. Mais on a une augmentation sensible de la forêt. Nous sommes le premier département forestier de Bretagne, et de loin. Il y a donc une politique forêt qui se met en œuvre. Nous pensons que tous ces éléments concourent à une meilleure durabilité, même s'il y a bien sûr beaucoup d'enjeux. Le département a vocation à être

au rendez-vous. Nous sommes conscients que sur un certain nombre de sujets, c'est un peu une révolution par rapport à ce que nous pouvions avoir l'habitude de faire auparavant. Mais cette révolution est à marche forcée, avec effectivement des objectifs ambitieux de neutralité en 2040. C'est plus tôt que ce qui peut se faire ailleurs. Je peux dire en plaisantant que depuis que nous avons passé les transports en bateau à la région, on a déjà réduit de moitié. Nous avons déjà un bon point. Parce que les rouliers étaient quand même des gros consommateurs. C'était à peu près la moitié de notre bilan carbone. Vous voyez que sans donner un coup de pédale, comme on dit en vélo, on a déjà fait la moitié du travail. Mais la seconde moitié va être plus difficile, notamment pour arriver à la réelle neutralité. Par contre, ce que l'on voit, c'est que tous les programmes d'investissement que nous avons prévus dans nos collèges, dans nos établissements, dans nos bâtiments, dans l'hémicycle à côté, tout cela vise quand même à réduire de manière importante les choses. Nous sommes en discussion, et ce sera sans doute parmi les prochains éléments, pour rentrer au capital de SPL Bois énergie. Nous sommes questionnés par celle de Lorient et nous voyons que nous avons potentiellement 5 collèges à raccorder. Voilà des éléments concrets de transition énergétique qui vont nous amener vers cette transition nécessaire et vers cette neutralité carbone. Nous avons aussi un parc automobile dont on peut dire qu'il était très peu décarboné, voire entièrement carboné. Nous avons là aussi vraiment évolué depuis l'année dernière, depuis un an et demi. On avance pour remplacer progressivement notre parc de véhicules, aménager nos sites départementaux, bref montrer l'exemple en investissant très lourdement. Il restera quand même ici « *le château* », comme on l'appelle, où nous avons une belle passoire thermique, avec une grosse consommation au 2 rue de Saint-Tropez. Il y aura sans doute, sur ce bâtiment, plusieurs tranches, certainement, et des investissements lourds à porter. Même si on privilégie aujourd'hui nos sites de collèges et d'autres, parce que cela doit être quand même financièrement soutenable. Mais nous avançons. Il y a effectivement beaucoup de choses qui restent encore à faire, même si la prise de conscience est là. Je trouve qu'en matière de durabilité, les schémas que nous avons votés sur la mobilité, que nous allons voter sur les espaces naturels sensibles et la biodiversité, les actions que nous avons déjà mises en œuvre en termes de transition énergétique notamment, ou dans bien d'autres domaines, montrent une volonté très forte du département. Nous sommes donc au rendez-vous et nous continuerons d'être au rendez-vous pour faire en sorte que nos budgets, et ce qu'on y fait, soient axés sur cette transition totalement nécessaire.

Je vous propose que nous prenions acte, puisque ce n'est pas un rapport sur lequel il faut voter. Cela évite que nous soyons en divergence. Nous n'avons que 2 votes aujourd'hui, finalement. Nous essayons de prendre beaucoup de « *dont acte* ». Ce qui permet d'exprimer des divergences sans avoir à les formaliser. Nous prenons donc acte de tout cela.

Nous allons ensuite passer au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans le département. C'est Mohamed AZGAG qui va nous faire cette présentation.

Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes dans le département

M. AZGAG, rapporteur de la 1^{ère} commission.

Merci, M. le Président. Mes chers collègues, aux termes de l'article D. 3311-9 du code général des collectivités territoriales, le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans le département reprend notamment les données du rapport présenté au comité social technique relatif au recrutement, à la formation, au temps de travail, à la promotion professionnelle, aux conditions de travail, à la rémunération et à l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle. Le département du Morbihan agit au sein de son organisation avec un axe « *ressources humaines* » dynamique, via ses politiques publiques actives pour lutter contre les inégalités de genre.

S'agissant de l'axe ressources humaines, il présente les caractéristiques suivantes. À l'instar des départements de France, notre collectivité est caractérisée par un taux de féminisation globalement important : 67 % des effectifs (données hors assistants familiaux). Il est observé une faible mixité dans les métiers de la filière technique et également dans les filières sociales et médico-sociales. Il est également constaté une surreprésentation des femmes sur les emplois non permanents de la collectivité. En matière salariale, le salaire net moyen, 2 284 €, est comparable : 2 299 € pour les hommes et 2 276 € pour les femmes, soit 1 % d'écart. Dans son dernier rapport annuel sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes dans la fonction publique, (données 2022, paru en novembre 2023), la direction générale de l'administration et de la fonction publique constate globalement au sein de la fonction publique de l'État un écart salarial de 14 %. Les écarts ont tendance à se réduire dans le secteur public depuis 10 ans, comme le soulignait la Cour des comptes en septembre dernier. L'égalité professionnelle a fait l'objet d'une mobilisation collective forte résultant notamment de l'obligation de concevoir des plans d'actions. Pour sa part, le département concrètement lutte contre les discriminations, le harcèlement, les violences, les agissements sexistes, sécurise les processus de recrutement afin d'éviter tout biais de genre, favorise l'articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle, informe et sensibilise les agents à l'égalité professionnelle et enfin, améliore la communication.

S'agissant ensuite des politiques publiques conduites par le département sur son territoire, celles-ci s'inscrivent en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes. La dimension relative à l'égalité entre les hommes et les femmes est notamment intégrée dans le champ de l'action sociale départementale. Cela se traduit notamment par des mesures d'accompagnement social individuel et collectif. De nombreuses actions de formation sont dispensées aux professionnels qui accompagnent les familles. Des partenariats ciblés sont constitués, à l'instar des 3 postes d'intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie.

Le département agit dans la lutte contre les violences au sein de la famille, dans les violences faites aux femmes. Il est signataire de 2 conventions permettant la protection des personnes et le repérage des situations de violence. Il accompagne également de manière opérationnelle et financièrement de nombreuses structures de proximité : centre d'information sur les droits des femmes et des familles du Morbihan, France victimes, l'Écoute à Lorient...

En matière d'insertion et d'emploi, l'égalité est un principe affirmé dans le cadre de la politique d'insertion départementale et fait l'objet d'un suivi annuel. Le département, gestionnaire d'une enveloppe cofinancée par le FSE+, s'assure également que le principe d'égalité entre les hommes et les femmes soit bien pris en compte sur le programme 2021-2027. 39 actions sont ainsi cofinancées par le FSE+, pour un montant prévisionnel de 2,5 M€. Des actions ciblées sont évidemment déployées au titre de l'exercice des missions de protection maternelle et infantile et de l'aide sociale à l'enfance.

Par ailleurs, le département initie de nombreuses initiatives dans le cadre de ses politiques éducatives et du public collégien cible.

Enfin, en matière de soutien à la politique sportive, le département accompagne les projets portés par les comités sportifs départementaux et associations sportives.

En conclusion, le président nous propose de lui donner acte de sa communication sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans le département.

Il y a avis favorable de la 1^{ère} commission et des autres commissions.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup, Mohamed.

Y a-t-il des interventions sur ce rapport ? Mme QUÉRIC.

Mme QUÉRIC – M. le Président, chers collègues, le conseil départemental en tant qu'employeur, par la mise en place de ses politiques publiques et par sa taille permettant une véritable proximité avec les Morbihannaises et les Morbihannais, a une responsabilité et un rôle crucial à jouer pour encourager une société plus égalitaire entre les femmes et les hommes.

Dans ce rapport, les montants sont quasiment identiques, hors FSE, à ceux de l'an dernier. Il y a des points positifs, mais nous avons une différence d'approche sur le sujet, notamment concernant les politiques conduites sur le territoire. Notre souhait est que le département soit davantage à l'initiative, certes dans une démarche partenariale avec les acteurs du Morbihan, mais davantage proactif (exemple : un mois ou une journée de sensibilisation, comme cela existe pour d'autres sujets).

Néanmoins, il y a 2 sujets sur lesquels nous pouvons avancer très concrètement et rapidement :

1^{er} sujet, à notre sens, le département du Morbihan doit signer la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, comme ses voisins bretons. Nous vous rassurons, M. le Président, cette charte n'est pas écrite en écriture inclusive. Cette signature nous semble importante si nous voulons être davantage ambitieux au regard des enjeux : accès à l'emploi, mixité filles-garçons, lutte contre les violences faites aux femmes, place des femmes et des hommes dans l'espace public.

2^{ème} sujet, à propos du dispositif « *L'Écouteille* » mis en place dans l'agglomération de Lorient et au service de toutes ses communes, avec le CIDFF du Morbihan et la Sauvegarde 56 : vous connaissez tous ce dispositif, qui est un lieu dédié à l'accueil, l'écoute et l'orientation des victimes de violences conjugales et intrafamiliales. De l'avis de tous, cela fonctionne bien. L'Écouteille a fait ses preuves. Ce dispositif mériterait d'être renforcé, mais aussi d'être étendu dans les différents territoires de notre département, par exemple dans l'agglomération de Vannes, dans le pays Centre Ouest Bretagne, ou encore dans l'est du département où le CIDFF réalise des interventions. Notre collectivité pourrait être un élément moteur, un accélérateur de projet pour cela. Qu'en pensez-vous, M. le Président ?

LE PRÉSIDENT – Voilà une interpellation ! Plusieurs choses. D'abord, sur ce rapport, qui est un peu une obligation, une figure imposée de cette période, cela permet de toute façon de voir où nous en sommes. Ce que nous voyons, c'est que nous avons à peu près le même niveau de rémunération des hommes et des femmes. Ici, on veille à traiter les femmes et les hommes de la même manière. Il n'y a effectivement pas de différence. Cet exercice est donc de toute façon toujours utile. Nous vous avons rappelé toutes les interventions que nous faisons, parfois même d'ailleurs au-delà de nos obligations. Si on parle des intervenants sociaux en commissariat et en gendarmerie, cela pourrait relever de l'État, qui n'en a pas forcément les moyens. On pense que c'est aussi une bonne chose d'accompagner, avec des mots parfois plus appropriés, des situations humainement compliquées, à titre d'exemple.

Cette charte européenne sur l'égalité des femmes et des hommes, on va regarder effectivement le sujet. Il est clair que tout document écrit en écriture inclusive n'est pas regardé ni répondu ici. C'est clair, ce n'est pas du français. Je souscris aux propos du Président de la République à Villers-Cotterêts, qui dit qu'on n'écrit pas avec des points partout. Maintenant, il faut passer de la parole à l'acte et aller jusqu'à l'interdiction législative de tout cela. Puisqu'on pense qu'en écrivant de manière genrée, on va défendre plus les hommes et les femmes. Mais on met de la confusion partout et on continue de cliver. Je trouve que quand on introduit de l'idéologie partout, on clive.

Or, on doit rassembler les gens. Et ce n'est pas parce que nous écrivons en français que pour autant, nous ne favorisons pas l'égalité entre les hommes et les femmes. Je rappelle d'ailleurs que 88 % des Français sont farouchement hostiles à cette écriture inclusive. Ce n'est pas le sujet du jour, mais puisque vous m'avez lancé là-dessus, vous savez que je suis intarissable sur le sujet. Pour les dyslexiques, c'est une écriture exclusive et absolument pas inclusive. Mais on voit qu'il faut avoir l'œil, parce que la région ne sait plus écrire en français. Parfois, ils se gourent même dans l'écriture inclusive, parce qu'ils ne mettent pas les points au bon endroit. Bientôt, ils vont en mettre un entre chaque lettre. Plus inclusif que moi, tu meurs. Parfois même, au niveau des services de l'État... L'Éducation nationale commence aussi à sombrer. J'avais retourné à l'expéditeur, au recteur d'académie, un courrier écrit intégralement en écriture inclusive, avec agrafée la circulaire du Premier ministre qui interdisait à l'Éducation nationale de le faire. En plus, on m'avait écrit « *Mme le Président* ». L'écriture inclusive ne vous autorise quand même pas à m'écrire « *Mme le Président* ». C'était tellement inclusif qu'il y a eu un retour à l'expéditeur.

Ceci étant passé, il y a effectivement des dispositifs importants qu'on écoute. Vous avez parlé de l'Écoute ou d'autres. Nous sommes toujours prêts sur ces sujets-là. Nous avons vu ce que nous avons fait à Lorient, sur des compétences d'État. Mais si nous ne sommes pas au rendez-vous d'une équation financière, cela ne se fait pas et la parole doit quand même se libérer sur un certain nombre de choses. Il faut surtout avoir des lieux d'écoute. Ce qui semble quand même important. Nous serons donc toujours attentifs à ces sujets. On va regarder en détail ce qui peut continuer à être fait. Ce qui est bien, c'est quand même que sur un certain nombre de sujets, la parole se libère. Elle se libère, mais faut-il encore qu'elle soit écoutée. C'est là où nous avons des lieux d'écoute sans doute à renforcer et à mettre en place. C'est ce que nous allons continuer à faire, en renforçant notre intervention dans le domaine.

Je pense que nous pouvons prendre acte de cette communication.

Nous allons maintenant passer aux orientations budgétaires pour 2024, plus le plan pluriannuel d'investissement 2024-2028, qui est traditionnellement un document très regardé par les conseillers départementaux, notamment des cantons plus ruraux, pour savoir à quelle date seront imaginés les travaux dans leur canton. Parce qu'ils sont souvent demandés par les concitoyens, notamment sur les projets routiers au demeurant, ou les aménagements de sécurité, mais aussi les collèges et bien d'autres. Le choix qui avait été fait était de dire que nous avons un plan pluriannuel d'investissement qui fixe nos investissements dans le mandat. Avant, nous avions un PPI qui était sans fin. Nous avions une date de début, mais pas de date de fin. Nous avons donc 60 % des investissements qui étaient en dehors de la durée du PPI. Ce qui n'avait pas beaucoup de sens. Nous avons toiletté tout cela. Ce qui est dedans, c'est ce que nous avons l'intention de faire. Mais personne de mieux que notre sénatrice, présidente de la commission des finances, pour nous rappeler les orientations budgétaires. Je crois savoir que nous aurons des interventions prévues, deux pour la majorité et deux pour l'opposition. Mme la Sénatrice.

Départ de :

- *Nicolas JAGOUDET (a donné pouvoir à Pierre GUÉGAN),*
 - *Marie-Jo LE BRETON (a donné pouvoir à Dominique LE NINIVEN),*
 - *Gwenn LE NAY (a donné pouvoir à Françoise BALLESTER),*
 - *Catherine QUÉRIC (a donné pouvoir à Mathieu GLAZ),*
 - *Hania RENAUDIE (a donné pouvoir à Rozenn GUÉGAN).*
-

Orientations budgétaires pour 2024 Plan pluriannuel d'investissement 2024-2028

Mme JOURDA, rapporteure de la 1^{ère} commission.

Merci, M. le Président, de me donner la parole pour ce document qui n'est pas en écriture inclusive. Pour aggraver mon cas aux yeux de nos collègues de la minorité, le Sénat a voté, il y a 3 semaines, un texte qui interdit l'usage de l'écriture inclusive officiellement.

LE PRÉSIDENT – Pourquoi ce n'est pas l'Assemblée nationale ?

Mme JOURDA – Il faudra demander à l'Assemblée nationale ce qu'elle en pense. En toute hypothèse, celui-là est lisible. Vous l'avez tous sous les yeux, puisque chaque année, ce débat d'orientations budgétaires a vocation à présenter à notre assemblée, avant l'examen et le vote du budget qui auront lieu ultérieurement, l'évolution de la situation financière, les grandes orientations des finances et également bien sûr en particulier la politique d'investissement. Vous savez que les exercices précédents ont été marqués par une crise sanitaire en 2021, suivie en 2022 et 2023 par une inflation que tout le monde a subie, notamment les Morbihannais les plus modestes. Mais elle a aussi été subie par le conseil départemental. Au niveau national, les mesures de soutien budgétaire ont été prises, mais elles ont creusé davantage le déficit public, avec un niveau notamment d'endettement de la France de 3 000 Md€, ce qui est colossal, et qui n'avait jamais été atteint. Parallèlement, le niveau élevé de l'inflation a entraîné une hausse des taux d'intérêt des emprunts. La BCE a augmenté à 10 reprises le principal taux directeur, de sorte que de 0 % en juillet 2022, il est passé à 4 % en septembre 2023. De ce fait, et à l'évidence, le coût du crédit s'est trouvé surenchéri, avec des conséquences sur le marché de l'immobilier. Enfin, nous passons de l'Europe à la France, puis de la France au Morbihan. Nous avons bien sûr subi de plein fouet les conséquences de ce surenchérissement du coût du crédit. Puisque la baisse des ventes est intervenue et le produit des droits de mutation à titre onéreux est en baisse de 16 % dans notre département. Les prévisions faites seraient également d'une baisse moindre, mais d'une baisse tout de même en 2024, à - 8 %. Voilà la situation générale.

En matière de dépenses, notre année en cours est impactée évidemment par l'inflation, avec une revalorisation des prestations sociales et des salaires, une indexation du SMIC à l'inflation constatée, et une hausse du point d'indice de la fonction publique, une hausse des contributions obligatoires, et enfin la facture énergétique qui augmente. Nous faisons donc face à ce fameux effet ciseaux dont parlait tout à l'heure le président. En 2 ans, de 2022 à 2024, nous constatons d'une part une baisse significative des recettes de fonctionnement, à - 50 M€ tout de même, 37 M€ de DMTO en 2022-2023 et 15 M€ projetés entre 2023 et 2024. En même temps que nous constatons cette baisse significative des recettes, nous constatons une hausse très importante des dépenses, notamment des dépenses sociales : plus 20 M€ en 2021-2022, 35 M€ en 2022-2023, et plus 25 M€ estimés pour 2024. Effectivement, ce sont donc des recettes en baisse, des dépenses en hausse. Si nous conjuguons cela à l'inflation, c'est plus de 6 M€ en dépenses de fonctionnement dans le projet de budget 2024, et aux dépenses sur la masse salariale, qui ne sont pas du choix de la collectivité (augmentation de 5 points d'indice pour tous les agents au 1^{er} janvier prochain, les effets en année pleine de la revalorisation du point d'indice, une hausse mécanique des cotisations salariales) voilà le fameux effet ciseaux qui pourrait, en 2 exercices, assécher les excédents que nous avons cumulés, qui pourtant étaient relativement importants. Je rappelle qu'au compte administratif 2022, c'était 108 M€. En 2023, c'était 60 M€ estimés. En 2024 et suivants, nous passons en 2 ans de 108 M€ à 10 M€ projetés, avec évidemment une incertitude. La Cour des comptes elle-même a souligné dans son rapport d'octobre dernier, sur les finances publiques locales, que les départements auront vu leur épargne brute chuter de 39 % en 2023. Ce qui a gommé finalement l'aisance financière que nous avons pu avoir entre 2018 et 2022. Nous nous retrouvons, dans tous les départements et le président l'a indiqué tout à l'heure, dans une situation financière extrêmement rude. Même si nous n'avons pas la situation la plus rude.

De ce fait, les prévisions budgétaires pour 2024 sont très impactées par la baisse anticipée des DMTO et la hausse des dépenses sociales concomitantes. Nous arrivons à maintenir un niveau d'épargne brute quasiment stable par rapport au BP 2023. Nous résistons pour l'instant. Je ne peux que reprendre ce qui a été indiqué par le président tout à l'heure : ce sont nos choix habituels qui nous permettent de résister. Prudence dans l'inscription des recettes, ce qui paraît une règle en matière de finances locales. Prudence notamment dans l'inscription des DMTO, dans les 2 années exceptionnelles que nous avons connues... cela ne pouvait perdurer, en tout cas il ne fallait pas s'y attendre. Prudence aussi dans le fait de ne pas affecter aux hausses conjoncturelles des recettes des dépenses qui sont structurelles et pérennes. C'est pour cela que nous arrivons encore cette année à produire un budget qui sera, vous le verrez, tout à fait correct. En 2024, nous poursuivrons donc, conformément à nos engagements, notre programme d'investissement. Les dépenses d'investissement hors dette seront de 162 M€, proches de celles de 2023. Mais il faudra évidemment réfléchir, le Président LAPPARTIENT l'a dit, à ce que nous envisagerons dans les années suivantes. Car la situation ne va pas s'améliorer.

Quelques mots sur la situation financière du département et quelques mots aussi sur le contexte budgétaire et financier du budget 2023 : je vous l'ai indiqué, la situation financière et ses fondamentaux demeurent solides. Ils sont même améliorés en 2022. Il y a un niveau élevé de dépenses d'investissement, en forte augmentation en 2021 et 2022, un volume d'autofinancement très important, un endettement limité et en diminution. Effectivement, nous avons un autofinancement en forte progression, avec 23,1 % des produits, contre 16,4 au plan national. Nous sommes un des départements français présentant un ratio le plus élevé. C'est donc une épargne brute qui nous permet à la fois d'absorber le remboursement du principal de la dette et de financer une part substantielle des dépenses d'investissement. En effet, le département n'a mobilisé aucun emprunt de 2019 à 2022. Son endettement diminue même fortement et le ratio que vous connaissez, encours dette sur épargne brute, s'établit en 2022 à 0,7 année, alors que la moyenne nationale est de 2,6 années. C'est donc un ratio extrêmement favorable pour le département. Nous autofinçons largement nos dépenses d'équipement et nous augmentons notre fonds de roulement dans la mesure où nous dégageons de forts excédents de fonctionnement. Voilà la situation financière du département à fin 2022.

Qu'en est-il du contexte budgétaire et financier pour 2024 ? En matière de recettes tout d'abord, le principal changement pour 2024 concerne l'évolution du produit des DMTO. Une année exceptionnelle en 2022, nous étions à plus de 186 M€. En 2023, c'est la tendance inverse. Nous sommes à près de - 17 % d'encaissement. Des études ont été faites. Il est toujours difficile de prévoir l'avenir, mais au premier semestre 2024, nous avons une prévision de - 8 % pour l'année 2024. Il est donc proposé sur le budget 2024 d'inscrire les DMTO à hauteur de 135 M€. En réalité, il est proposé de revenir à la normale, à ce qui existait en 2018 ou 2019, avant les 2 grandes hausses que nous avons connues.

Par ailleurs, si nous suivons le projet de loi de finances qui, pour l'instant, pour 2024, table sur une croissance de 1,4 % du PIB et 2,6 % de l'inflation, et en cumulant ces 2 hypothèses, nous pouvons obtenir un produit net de TVA entre 2023 et 2024 de plus 4 %, une estimation à 171,7 M€ pour cette fraction de TVA contre un produit 2023 qui était un peu inférieur à 165 M€.

Par ailleurs, la loi de finances 2023 a acté la suppression totale de la CVAE économique. La perte de recettes induite par cette suppression est compensée aux collectivités dès le 1^{er} janvier 2023, par l'affectation d'une fraction de TVA. C'est la moyenne de la CVAE perçue au titre des 3 exercices précédents, à laquelle est appliquée la dynamique de la TVA nationale entre 2022 et 2023. En 2023, le produit compensé qui nous est annoncé est de 39,25 M€. En formulant la même hypothèse que précédemment, une progression de plus 4 %, le produit 2024 s'élèverait alors à 40,8 M€. Voilà pour les recettes et ce que nous pouvons en attendre.

En matière de dépenses de fonctionnement, une augmentation conséquente, plus 30 M€, soit 4,6 % en 2024. L'action sociale représente à elle seule les $\frac{3}{4}$ de cette augmentation. À cet égard, un petit focus sur les MNA. Fin 2021, les mineurs non accompagnés représentaient 256 M€. Aujourd'hui, cela représente 342 M€. En réalité, entre juillet 2022 et juillet 2023, nous avons 30 % d'augmentation sur ce poste, dont vous constatez qu'il n'est pas négligeable.

Et comme le Président LAPPARTIENT m'y a invitée, j'en profiterai pour dire un mot sur le texte qui a été voté il y a 15 jours sur l'immigration. Puisque même si notre collègue Damien GIRARD ne m'a pas citée, il n'ignore pas que je suis corapporteuse de ce texte, qui m'a par ailleurs donné toute satisfaction. Je souhaiterais répondre en quelques mots à ce qu'il a indiqué. Je ne souhaite pas que nous refassions le débat national. Il a duré 5 jours et je ne crois pas que vous aurez la patience de le refaire pendant 5 jours. D'abord, il y a un grief un peu général qui est fait, un grief en inhumanité dont je ne vous cache pas qu'il est assez désagréable. Je vous répondrai volontiers, comme j'ai pu répondre à mes collègues, que vous n'avez pas le monopole du cœur, et que si vous aviez écouté le débat et à tout le moins le début du débat, vous auriez entendu mon intervention. Je ne méconnais pas, non pas la douleur du migrant, qui est un terme qui ne veut rien dire... on ne migre pas. On émigre et on immigré. Je ne méconnais donc pas la douleur de l'émigrant, de celui qui part chez lui et qui effectivement abandonne sa terre, ses proches, sa famille, ses traditions, sa culture, tout ce qui fait qu'il est lui-même, pour parfois donner ses économies à des passeurs qui sont les nouveaux esclavagistes modernes, et parfois même risquer sa vie en passant dans un pays qui lui est totalement étranger. Effectivement, personne ne nie cette difficulté et personne n'a le monopole de l'inhumanité ou de l'humanité ici. Mais la politique, cela ne se fait pas avec de la morale. La politique, cela se fait avec des principes. En l'occurrence, il y a un principe qui existe, qui est celui de la politique migratoire, qui est à peu près le même principe dans tous les pays du monde, sauf peut-être les pays communistes où on en garde plus facilement les issues de secours que les portes d'entrée. Mais la politique migratoire, cela signifie qu'un pays souverain définit qui rentre, qui reste et à quelles conditions sur son territoire. Il n'y a pas de principe de droit au séjour des étrangers en France, comme dans aucun pays du monde. Et lorsqu'une personne ne répond pas aux conditions de séjour, elle va partir. Parce qu'il n'y a pas non plus de droit à la régularisation. Lorsqu'on ne correspond pas à des conditions légales, on n'obtient pas le droit qui est conséquent. Si nous nous écartons de cela, et je rejoins tout à fait les propos de notre président sur ce point, c'est à ce moment-là que nous produisons la plus grande inhumanité, parce que si tout le monde peut penser venir en France pour pouvoir y rester, comme c'est le cas aujourd'hui, nonobstant le fait que quelqu'un ne soit pas en condition légale... aujourd'hui, on éloigne du territoire un peu moins de 7 % des gens qui se sont vus délivrer pourtant une OQTF, c'est-à-dire une obligation de quitter le territoire français, parce qu'ils ne sont pas en situation régulière. Si nous ne savons pas faire respecter nos lois, nous attirons toujours et encore des personnes qui viendront aux mains des passeurs et qui risqueront leur vie, et qui seront hébergées dans des conditions pitoyables. On voit tous ces tentes un peu partout, notamment en région parisienne et à Paris. Le principe d'une politique migratoire, c'est cela : pas de droit au séjour, pas de droit à la régularisation, et parce que parfois, la procédure est un peu sèche, et que le bon sens et l'humanité, vous voyez, j'en ai aussi, peuvent être heurtés, un principe de régularisation qui doit être exceptionnel... c'est ce qui existe d'ailleurs aujourd'hui dans le droit français, le principe d'admission exceptionnelle au séjour. Je ne développerai pas plus. Sauf peut-être pour indiquer, s'agissant de l'aide médicale d'État, qui est, je le rappelle, la Sécurité sociale des clandestins, c'est-à-dire des personnes qui sont en situation irrégulière sur le territoire, que tout le monde sur le territoire français a le droit à voir prendre en charge de ses soins d'urgence, sans aucune demande particulière. Ce sont des soins d'urgence. L'aide médicale d'État, c'est une aide médicale à laquelle on s'inscrit, qui prend à peu près tout en charge. Ce qui a été décidé au Sénat, c'est l'aide médicale d'urgence (AMU), qui porte sans doute mal son nom parce qu'elle ne soigne pas que les soins urgents. C'est toute la médecine préventive, avec la vaccination obligatoire. C'est aussi les maladies graves, les grossesses et bien sûr les soins urgents. C'est donc un panel de soins qui est loin de faire preuve d'inhumanité. Mais voyez-vous, je pense que beaucoup de Français qui travaillent et qui cotisent, et qui sont souvent déremboursés, qui connaissent des franchises, ont beaucoup de mal à comprendre que des personnes qui ne cotisent pas et qui sont en infraction avec les lois de la République puissent être mieux prises en charge qu'eux-mêmes. Donc, l'AMU, c'est peut-être compliqué à comprendre, mais je ne le crois pas en réalité. C'est aussi une mesure de cohésion et de justice sociale.

Enfin, j'ai entendu dire que la France n'avait pas fait sa part, parce que nous n'aurions pas le bon ratio et que d'autres personnes, d'autres pays auraient accueilli plus de personnes étrangères. D'abord, je ne crois pas qu'on puisse uniquement se contenter de calculs. Les individus ne sont pas des nombres. Ceux que nous accueillons sont d'une nationalité, ont un métier. Nous ne pouvons pas ignorer cela en décidant qui peut venir ou qui ne peut pas venir en France. Surtout, je crois que savoir si on a fait ou pas sa part, si la France a fait ou pas sa part en termes d'immigration, c'est aux Français de le décider. Et les Français le décident notamment par l'intermédiaire de leur

représentation nationale. C'est d'ailleurs ce que nous avons voté, puisque si c'est accepté par l'Assemblée nationale, ce sont des quotas qui seront définis au Parlement. Mais j'arrête là, parce que je ne voudrais pas non plus monopoliser la parole et relancer le débat sur ce point. Mais je souhaitais quand même y répondre.

Je reviens donc au budget morbihannais. Après les recettes et les dépenses de fonctionnement, je reviens au programme pluriannuel d'investissement 2023-2028 qui vous avait été présenté l'an dernier, avec un niveau d'investissement assez important, de plus de 1 Md€ sur la période. Nous renouvelons et nous confirmons l'engagement pour le territoire à hauteur de près de 900 M€ sur la période 2024-2028, conformément au PPI actualisé qui vous est présenté par ailleurs. Par ailleurs, le département investirait un peu plus de 162 M€ en 2024 au profit de son territoire, en maintenant un niveau équivalent affiché en 2023. L'encours de dette désormais : depuis 2017, l'encours de dette a été divisé par 2, avec 218 M€, puis moins de 96 M€ au 31 décembre 2023. C'est un véritable atout puisque face aux difficultés qui sont les nôtres, et à notre volonté néanmoins de maintenir un niveau d'investissement correct, et même élevé, cela va nous redonner des marges de manœuvre. Parce que nous ne les avons pas en termes de recettes. Nous ne pourrions que les avoir en termes d'emprunt.

Enfin, et de manière générale, attention ! Je pense que nous devons être alertés par ce qui se passe aujourd'hui chez nous, mais également dans les autres départements, voire un peu plus, par cet effet ciseau au-delà de 2024. Car en réalité, cela nous interroge plus largement sur le modèle financier des départements. Je crois que nous avons perdu la boussole de ce qu'était le principe de financement des collectivités, et notamment de la décentralisation. Mais nous en reparlerons sans doute un peu plus tard, M. le Président. Je rajouterai que la Cour des comptes, dans son dernier rapport sur les finances publiques locales, indiquait que l'autonomie financière en recettes des départements avait une portée limitée. Nous le savons. Nous n'avons plus le pouvoir de taux, quasiment. Mais la Cour des comptes constate également une autonomie en dépenses difficile à opérer. Car en réalité, ce sont les décisions de l'État qui impactent notre équilibre budgétaire. C'est intéressant, car l'autonomie n'est plus seulement examinée sous l'angle des recettes ou de la nature des ressources, mais sous celui aussi de la nature des dépenses. La Cour indique « *une autonomie en dépenses délicate à apprécier, mais plus forte que l'autonomie en recettes* ». En réalité, à quoi bon avoir des ressources propres importantes si les collectivités doivent les mobiliser pour financer des décisions qui leur sont imposées ? C'est une véritable question. Il faut distinguer les dépenses subies et les dépenses choisies. L'autonomie financière correspond à la part des ressources qui permet aux collectivités d'assumer leurs dépenses, choisies dans les limites bien sûr de nos compétences. L'enjeu serait sans doute de protéger constitutionnellement un taux de cette nouvelle autonomie financière. Il nous faudra, je pense, une réforme ambitieuse. Sans quoi nous ne subissons pas la décentralisation, mais en quelque sorte la déconcentration puisque nous deviendrions finalement des agents de l'État et de simples opérateurs de l'État. Il nous faudra retrouver des marges de manœuvre pour ne plus avoir seulement à exécuter des décisions nationales. J'en ai fini, M. le Président, mes chers collègues, de cette présentation.

LE PRÉSIDENT – Merci, Mme la Sénatrice, Mme la Présidente, pour cette présentation complète, avec ce petit point de politique nationale.

Après cette intervention de portée générale qui a permis de vous expliquer quelles étaient les orientations budgétaires, en complément de ce que j'avais pu dire dans les propos liminaires, il est de tradition que lors des orientations budgétaires, nous ayons quelques interventions. Qui souhaite prendre la parole ? Nous aurons M. GLAZ, Mme BELLEC, Mme LE QUER et M. GIRARD, soit 4 interventions. Mme BELLEC veut peut-être se lancer la première ? Puis nous alternerons peut-être avec M. GLAZ, puisque ce sera une tonalité certainement financière.

Mme BELLEC – Merci. M. le Président, chers collègues, cette intervention concerne notre politique dans le grand domaine social. Celle-ci est en effet une part majeure de notre action. Elle est bien connue, et en 2024, elle s'exercera évidemment dans la droite ligne des orientations que nous avons arrêtées lors de l'approbation de nos différents schémas et de nos différents plans qui constituent notre guide d'actions jusqu'en 2028, et que viendra conforter en décembre prochain notre stratégie départementale en matière d'habitat. Dans le domaine social, il faut avoir de la constance et envisager des actions dans la durée. Cela n'exclut pas naturellement d'avoir une réelle capacité d'innovation et d'envisager, face à des attentes nouvelles, face à des besoins

nouveaux, de nouvelles solutions. Mais il faut, j'en suis convaincue, avoir de vraies lignes directrices. C'est ce que nous avons et cela permet d'aborder les prochaines années sinon avec sérénité, du moins avec une vision claire de ce qu'il nous faut faire. Naturellement, et le président l'a rappelé, les moyens financiers nécessaires seront au rendez-vous, en progression très notable, de l'ordre de 6 % pour les personnes âgées, du même ordre pour les personnes en situation de handicap, de l'ordre de 10 % pour la protection de l'enfance. Dans une période où comme il a été dit, des tensions budgétaires se font jour, c'est un effort considérable, considérable, mais indispensable. Je ne reviens pas sur les raisons de cette croissance. Elles sont connues, elles renvoient à des facteurs démographiques ou encore d'accès au droit. Ainsi, nous avons une forte hausse du nombre de bénéficiaires de nos actions, par exemple de 5 % s'agissant des bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap. Elles renvoient aussi aux évolutions des dispositions en faveur des bénéficiaires et de leurs accompagnants. Ces évolutions sont d'ailleurs très heureuses. Je pense notamment au dispositif en faveur des aidants que nous avons mis en œuvre et qui est une belle réussite. Je pense également au déploiement des nouvelles solutions, notamment en foyer de vie, en foyer d'hébergement ou en foyer d'accueil médicalisé. Nous en avons programmé 165. Nous en sommes aujourd'hui à 160. Je pense encore à l'ouverture de 200 mesures de milieu ouvert à la suite de l'appel à projets lancé cette année, le déploiement en année pleine des 24 places en maisons éducatives à caractère social décidé cette année également, ou encore le renforcement de notre soutien aux unités d'accueil médico-judiciaires pédiatriques, les unités d'accueil pédiatriques enfants en danger. Notre travail porte ses fruits. Il nous faut persévérer. Puis, il y a l'accompagnement, le renseignement et l'orientation des usagers. C'est très important. C'est le rôle de notre MDA. C'est le rôle des espaces autonomie santé. C'est également notre rôle, au département, celui des élus, celui de l'institution. Notre site internet est un outil, mais n'est pas le seul. Les publications papier ont toujours leur place et nos réunions d'information auprès des CCAS sont efficaces. Il faut que ces sujets soient au cœur de notre stratégie de communication. Autre priorité, le développement de l'habitat inclusif pour lequel nous avons conventionné avec la CNSA. Il y a là un enjeu majeur pour lequel nous sommes pleinement mobilisés. J'ai parlé des évolutions des dispositifs. Parfois, ces évolutions sont décidées unilatéralement par l'État, sans véritable concertation et sans compensation financière. C'est alors bien sûr beaucoup moins heureux. En fait, il reste, et c'est une réalité au niveau national, que le financement de nos politiques en faveur des personnes âgées, en faveur des personnes en situation de handicap et en faveur de l'enfance est aujourd'hui dans l'impasse. Il faudra donc bien que l'État, le gouvernement et le Parlement se saisissent de cette affaire. Jusqu'ici, on est finalement assez loin du compte.

Permettez-moi de penser que la proposition de loi actuellement examinée au Parlement, si elle n'est pas sans intérêt, est loin d'être suffisante. La situation des EHPAD notamment est très dégradée. Nous le savons tous. Celle des services d'aide à domicile n'est pas plus enviable alors que la réforme les concernant va être mise en œuvre et prévoit, à la suite du décret du 17 juillet 2023, leur fusion avec les SSIAD et les SPASAD. Mais, et je partage votre point de vue, M. le Président, des solutions véritables et pérennes ne passeront en aucun cas par une recentralisation des politiques sociales. Ce serait une erreur grave pour 2 raisons. La 1^{ère}, c'est que ces politiques ont besoin absolument de proximité, proximité de l'information, proximité de la gestion des dossiers, proximité du terrain pour adapter les dispositifs et répondre à l'évolution des besoins et des attentes. La 2^{ème} raison, c'est que personne ne peut croire un instant qu'une reprise par l'État fournirait davantage de moyens financiers. L'État est impécunieux. L'État dépense mal le peu d'argent qu'il a. Il n'y aurait que des désagréments à une recentralisation. Il y aurait surtout pour nos concitoyennes et nos concitoyens la certitude ne plus pouvoir bénéficier des services et de la bienveillance que nous leur devons.

Chers collègues, nous allons avoir une année 2024 particulièrement chargée. Nos services sont totalement engagés et je les en remercie vivement. Nous avons fait beaucoup ces dernières années. Vous avez été, M. le Président, un aiguillon de tous les instants. Car chacun connaît ici votre attention au sujet du handicap. Mais il reste, ici comme ailleurs, beaucoup à faire. Il ne faut pas le déplorer, bien au contraire. C'est une de nos responsabilités fondamentales. Nous entendons bien l'assumer sans faiblir. Les moyens qui sont prévus au budget 2024 nous le permettront. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup, Karine. Je propose que M. GLAZ puisse intervenir. Ce après quoi nous passerons à Marie-Christine LE QUER.

M. GLAZ – Merci. M. le Président, chers collègues, une croissance faible en temps de crise : ainsi pourrait-on résumer le contexte dans lequel se construit le budget 2024 des collectivités. Chacun en connaît les ingrédients indigestes : une croissance qui atteindrait péniblement 1 % du PIB, selon les prévisions les plus sérieuses, un chômage qui augmenterait, une inflation toujours élevée, notamment pour le coût des énergies (un poste de dépense qui va concerner très directement le département), une hausse des taux d'emprunt et enfin, par voie de conséquence, un ralentissement du marché de l'immobilier, dont nous sommes désormais dépendants. La fin de l'abondance des droits de mutation à titre onéreux semble avoir sonné. Mais fin de l'abondance ne signifie pas tarissement, comme vous avez pu le dire. Se tarir, cela veut dire que cela s'assèche. Rassurons-nous, le département continuera à percevoir des droits de mutation l'année prochaine, à un niveau qui restera, cela a été rappelé, sensiblement équivalent à celui des années 2016, 2017 ou 2018. Même si l'honnêteté me conduit à reconnaître que les dépenses ont dans l'intervalle sensiblement augmenté. Si nous admettons lucidement que l'avenir des ressources départementales est plus incertain, nous continuons d'affirmer, en nous appuyant sur des indicateurs financiers objectifs, que des marges de manœuvre notables continuent d'exister, d'autant plus que le département n'est quasiment pas endetté. Cela a été rappelé, fin 2022, la capacité de désendettement de la collectivité était de moins d'une année et il n'y a pas eu recours à l'emprunt en 2023 pour la 4^{ème} année consécutive. Pour 2024, les recettes de fonctionnement devraient augmenter au même niveau que les dépenses prévues, autour de 4 %.

Jusqu'à présent, vos choix politiques ont conduit à des taux d'imposition plus bas que les voisins bretons, donc forcément à un peu moins de recettes. À l'échelle des 5 départements bretons, la Bretagne historique, le Morbihan se classe en effet avant-dernier pour le montant des recettes de fonctionnement par habitant (966 € par habitant exactement). Mais il est aussi le dernier à avoir maintenu le taux des DMTO à 3,8 %, là où la plupart des départements français ont eu le bon sens de passer à 4,5 %, se dotant de moyens d'action plus larges. Si on se livre à un exercice de politique budgétaire fictive, en actionnant ce levier, ce sont possiblement plus de 30 M€ supplémentaires qui auraient pu être perçus en 2022 et plus de 25 M€ en 2023, si on raisonne évidemment sur un volume de transactions identique.

Pour notre groupe, le contexte économique et social devrait conduire le département à se saisir de ces recettes tout en se recentrant sur les politiques au cœur de ses compétences : les solidarités sociales et territoriales. Sur la partie fonctionnement, nous devons répondre aux compétences qui nous sont confiées par la loi. Les dépenses augmentent par rapport à la situation sociodémographique du Morbihan : protection des enfants (+ 10 %), vieillissement de la population (+ 6 %). Ces pourcentages d'évolution présentés aux Morbihannais peuvent paraître impressionnants, mais ce n'est pas de la bonté d'âme. En réalité, il n'y a pas le choix. C'est l'application de la loi, c'est légal. À côté de ce qui est légal, nous voudrions que le département soit plus volontariste. On peut dire qu'il l'est un peu plus sur ce mandat que lors des mandats précédents. Mais on peut encore mieux faire. Vous le savez bien, concernant la partie fonctionnement, le Morbihan est le département de la Bretagne historique qui dépense le moins en euros par habitant, notamment dans le champ social. Les politiques menées s'en ressentent. Nous demandons donc au département de développer son action en matière de prévention. Il s'agirait de toutes les actions permettant de mieux repérer, mieux accompagner les personnes et mieux soutenir le développement des solidarités de proximité. In fine, nous limiterions les politiques « réparatrices » et cela coûterait moins cher à la collectivité. En d'autres termes, mieux vaut prévenir que guérir. Damien GIRARD aura l'occasion d'y revenir plus en détail.

Sur la partie investissement, nous souhaiterions un plan pluriannuel d'investissement 2024-2028, vous l'imaginez, sensiblement différent du vôtre. L'investissement doit rester fort pour la partie travaux dans les collèges (qui représente 17 % du PPI actuel) : le Morbihan en a besoin. Par contre, nous estimons qu'il y a un rééquilibrage à opérer concernant les routes (20 % du PPI), où il est prévu 190 M€, alors que sur la même période, le département du Finistère, de votre ami, M. de CALAN, ne prévoit que 80 M€. La différence est énorme. Le Département doit entretenir les routes départementales et il y a un niveau de fonctionnement à maintenir, cela va sans dire. Mais il est largement possible d'optimiser certains projets d'aménagement routiers. Citons notamment le projet d'aménagement autour de La Vraie-Croix, dont le montant prévisionnel s'élève à 12 M€. Vous y avez fait référence dans votre discours, tout à l'heure, M. le Président. Faut-il le maintenir alors que les élus locaux sont contre ? Il y a aussi des marges de manœuvre sur la partie patrimoine privé, où le département va beaucoup plus loin que ce que la loi lui impose. Sur la

partie habitat public, outre les 5 M€ de titres participatifs à Morbihan Habitat, nous pourrions envisager des subventions plus incitatives sur les rénovations thermiques des logements. Enfin, il nous semble inévitable de réviser à moyen terme le taux de la taxe d'aménagement, fléchée en partie sur les espaces naturels sensibles, pour permettre à notre collectivité de répondre aux enjeux environnementaux.

Vous l'aurez compris, nous ne sommes pas adeptes du cilice budgétaire. La situation sociale et environnementale est suffisamment compliquée et les besoins des Morbihannais suffisamment criants pour qu'on ne se prive pas, essentiellement par idéologie, de moyens d'actions supplémentaires. En résumé, pour 2024, sur le plan budgétaire, il y aura encore des marges de manœuvre pour agir au service des Morbihannais, en particulier de ceux qui sont les plus fragiles. Sur la partie investissement, nous proposons des choix différents. Sur la partie fonctionnement, avec un recentrage sur notre cœur de compétence et avec un axe fort en matière de prévention, comme nous le proposons, nous aurions les capacités pour répondre plus fortement à l'urgence sociale. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup à vous. J'ai pris un certain nombre de notes. J'aurai tout à l'heure l'occasion d'apporter quelques éléments de réponse. Il n'y a pas de vote, mais j'espère qu'ils seront de nature à vous permettre de faire votre cheminement vers le vote qui, lui, est prévu au mois de décembre prochain. Nous essaierons d'améliorer encore la copie pour que vous puissiez soutenir ce budget.

Mme LE QUER.

Mme LE QUER – Merci. M. le Président, chers collègues, la solidarité territoriale est une mission fondamentale des départements. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est le code général des collectivités territoriales, c'est la loi de la République. Certains ont tendance à l'oublier, y compris au plus haut niveau de l'État. Ils ont tort. Solidarité territoriale et solidarité sociale sont étroitement imbriquées. L'une ne va pas sans l'autre. La solidarité territoriale est une vieille histoire morbihannaise. Elle a été au cœur de la construction de notre département tel que nous le connaissons aujourd'hui. Cette vieille histoire se conforte désormais avec de nouveaux enjeux, qui sont les transitions de notre société, les transitions de nos espaces, les transitions climatiques et énergétiques, les transitions de la connaissance. Et c'est bien dans ce contexte que nous devons désormais penser nos politiques en la matière. C'est dans ce contexte que nos orientations budgétaires ont été élaborées, conçues et qu'elles se matérialiseront dans le projet de budget pour 2024 que nous examinerons en décembre prochain.

Je ne vais pas rentrer dans le détail du document que le président propose à nos débats. Chacun a pu en prendre connaissance. Je crois plus utile de souligner les 3 caractéristiques essentielles qui irriguent nos actions.

La 1^{ère}, c'est évidemment de concilier l'attractivité de tous les territoires du Morbihan avec la sobriété énergétique et avec la préservation de notre patrimoine naturel et historique.

La 2^{ème} caractéristique renvoie à l'importance que revêtent l'éducation et la connaissance.

Enfin, la 3^{ème} caractéristique est celle de notre détermination à maintenir une cohésion territoriale et sociale indispensable à un développement équilibré du Morbihan.

Ces 3 caractéristiques, nous les retrouvons comme une sorte de fil rouge dans l'ensemble de nos politiques :

- dans notre politique en matière de mobilité bien sûr, avec cet équilibre assez remarquable entre la nécessité d'infrastructures routières modernes et un effort sans précédent de 50 M€ pour le développement des mobilités douces ;
- dans notre politique en faveur des collèves avec ce PPI de 150 M€ qui donnera à nos collégiennes et à nos collégiens les meilleures chances de réussite ;
- dans notre politique d'accompagnement des communes qui demeure à un niveau élevé de financement tout en encourageant des investissements vertueux sur le plan énergétique ;
- dans notre politique en faveur des espaces naturels alors que nous examinerons prochainement notre prochain schéma des ENS ;

- dans nos politiques en faveur de la culture et du sport qui se déploient sur l'ensemble des territoires dans l'ensemble des communes, petites et grandes ;
- dans notre politique portuaire alors que nous disposons d'un outil remarquable, la Compagnie des ports du Morbihan, qui sait conjuguer réussite économique et préservation de notre magnifique littoral.

Bref, chers collègues, nous devons absolument préserver cette cohérence entre notre action en matière de solidarité territoriale et l'exercice de nos missions sociales. C'est ce qui fait la spécificité de la collectivité départementale et que nous savons ici, en Morbihan, parfaitement mobiliser au service des habitants et des territoires. Les orientations budgétaires, ce sont bien sûr des chiffres, beaucoup de chiffres. Ceux que nous a rappelés notre collègue Muriel JOURDA. C'est son rôle de présidente de la commission des finances. Mais les orientations budgétaires, ce sont aussi du sens, le sens du progrès, le sens de l'avenir, le sens de la justice. Vos orientations budgétaires pour 2024, M. le Président, ont beaucoup de sens et c'est particulièrement heureux dans une période où la perte de sens est malheureusement trop présente. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup, ma chère collègue. Je n'ai rien à ajouter.

Une petite chose, notre sénatrice voudrait corriger un petit point d'un propos qu'elle a tenu, où sa langue a fourché.

Mme JOURDA – Ma langue a totalement fourché. Merci, M. le Président. Je me suis emballée à force de manier les millions, sur les MNA. Le coût des MNA, c'est 6,4 M€ en 2022, 7,6 M€ en 2023, et 8,2 M€ estimés en 2024. Je vous parlais du nombre de MNA lorsque je vous donnais les chiffres tout à l'heure, et non pas de M€.

LE PRÉSIDENT – Merci. On dirait Henri KRASUCKI à la CGT, dans le temps, pour les plus anciens d'entre nous. Mme QUÉRIC n'est pas là. Sinon, nous aurions aimé le lui rappeler. Tout cela, c'était de l'argent en tout cas.

M. GIRARD.

M. GIRARD – J'avais été étonné sur le moment. Je me suis dit que nous étions passés sur des chiffres nationaux, effectivement.

M. le Président, chers collègues, notre collègue Mathieu GLAZ a démontré, sur la base des orientations que nous proposons sur le plan budgétaire pour 2024, que notre collectivité conserve des possibilités d'agir. Pour ma part, je limiterais mon propos à quelques propositions que nous pensons accessibles budgétairement et de nature à répondre aux besoins de bon nombre de Morbihannaises et de Morbihannais. Dans la période dans laquelle nous entrons, le département doit recentrer et concentrer ses politiques publiques sur le cœur de ses compétences : le social, les solidarités, le vieillissement de notre population, le handicap.

Sur la question de l'autonomie, concernant les places pour les personnes vieillissantes en perte d'autonomie, le déficit historique des 1 600 places en EHPAD nécessaires ne se comble pas, ou trop peu. Vous nous indiquez que 100 places seraient créées en 2024. Même si on est loin du nécessaire, ce serait bienvenu. Quels sont les territoires identifiés ? Mais au-delà des places d'EHPAD, avez-vous une stratégie commune avec les EPCI et les communes pour ouvrir des places en résidence autonomie publique quand, après la fermeture funeste de Kerguestenen à Lorient, on apprend qu'une partie des pensionnaires qui avait trouvé refuge à Larmor va encore devoir déménager ? Nous avons besoin de places de ce type en nombre, gérées par des structures publiques, car accessibles à des tarifs qui sont compatibles avec les retraites de nos anciens qui, dans le Morbihan, sont souvent modestes.

Autre sujet, concernant les places pour les jeunes adultes handicapés dits « *amendement Creton* », maintenus en structure pour enfants en attendant des places en structure pour adultes, la situation est insatisfaisante pour beaucoup de familles. Dans un rapport précédent de notre collectivité, la responsabilité était renvoyée à l'ARS. Nous vous rappelons que le conseil départemental peut agir sur sa compétence, notamment avec les foyers de vie. C'est pourquoi, par la voix de Myrienne COCHÉ, nous vous avons demandé des données précises sur les profils des amendements Creton en Morbihan. Ce qui permettrait d'éclairer nos orientations.

Sur le volet des solidarités et du social, nous constatons, comme vous, j'imagine, des situations de personnes de plus en plus en difficultés. La pauvreté s'installe sur une partie grandissante de nos concitoyens impactés par l'inflation qui est importante ces dernières années. Les travailleurs sociaux croulent sous les dossiers générant parfois des accompagnements insuffisants, notamment pour permettre des accès au logement ou autres aides très concrètes. Ces difficultés, nous les retrouvons dans beaucoup d'endroits. Ce sont également des délais qui ne sont toujours pas bons concernant les dossiers à la MDA. C'est l'explosion des informations préoccupante à l'ASE, mais également les difficultés de coordination avec les forces de l'ordre, l'État et le département concernant l'accueil des mineurs non accompagnés. Vous en avez déjà pas mal parlé. Ils sont en augmentation relativement importante. Nous le disons de nouveau : le manque d'agents à la MDA, de travailleurs sociaux dans les CMS ou à la protection de l'enfance a des conséquences. Nous avons les moyens de renforcer cet accompagnement, la situation sociale devrait nous l'imposer. Autre public particulièrement fragile et touché par la misère sociale, les jeunes adultes : quelle réponse morbihannaise en la matière ? C'est relativement simple : aucune ! Prenons le cas des jeunes adultes sortis de l'ASE : en Morbihan, l'accompagnement est plus que réduit avec très peu de contrats « jeune majeur » et souvent de très courte durée. Nous avons entendu ici que c'était parce qu'ils étaient bien accompagnés avant ! Qui peut croire à cette fable, qui peut penser qu'aucun ne rêve de faire des études post bac ? Chacun doit avoir la possibilité de choisir entre des études courtes ou des études longues en enseignement supérieur. En la matière, la proposition du gouvernement de 1 500 € alloués pour les jeunes adultes sortis de l'ASE est indigente. Ces jeunes adultes ont besoin d'un réel accompagnement, pas d'une somme allouée une fois pour toutes. Comment peut-on parler d'égalité des chances à un jeune sorti de l'ASE quant au mieux, il est accompagné quelques mois ? Notons l'exemple de la Meurthe-et-Moselle, qui se donne la possibilité d'accompagner les jeunes adultes par un contrat « jeune majeur » qui peut aller jusqu'à ses 25 ans. Notre proposition d'allocation jeune adulte, plusieurs fois exposée ici, est dans cette veine : tenter d'aller vers une meilleure égalité des chances. Car le système français pour les jeunes est quand même, qu'on le veuille ou non, basé sur les solidarités familiales dans la prise en charge des frais d'études et l'accompagnement vers l'autonomie. Nous vous proposons, à nouveau, la mise en place d'une expérimentation pour une allocation jeunesse. Des premiers retours ont été réalisés sur cette expérimentation en Loire-Atlantique, et les résultats sont encourageants par rapport aux objectifs d'insertion sociale et professionnelle. Par ailleurs, la soutenabilité budgétaire est prouvée. Notre collectivité ne peut pas rester insensible à notre proposition seulement pour une raison idéologique, au nom d'un soi-disant « *assistanat* ». Soyons pragmatiques quand les données nous démontrent que c'est la jeunesse qui est la plus touchée par la précarité et la pauvreté. Nous vous proposons de sortir de cette posture idéologique et qu'une mission d'information et d'évaluation soit réalisée avec quelques élus en allant rencontrer nos collègues élus de Loire-Atlantique qui mènent cette expérimentation.

Je finirai par répondre à 2 éléments qui ont été évoqués précédemment.

Sur celui concernant la PPI, concernant les aménagements routiers, vous nous dites en gros qu'on peut en même temps continuer les infrastructures routières comme on pouvait le faire, il y a 10, 20, 30 ans, et développer des infrastructures de mobilité douce. Je pense que le développement d'infrastructures routières devrait être l'exception quand les infra mobilités douces devraient être la norme. Pourquoi ? Parce qu'on le voit bien, en termes de mobilité, quand on investit dans un type de mobilité, il fonctionne. Quand on investit dans le train, il y a plus de personnes qui prennent le train. Quand on investit dans les voies cyclables, il y a plus de personnes qui prennent le vélo, et quand on investit dans des voies routières, il y a plus de voitures. Quelques années après, on se retrouve de nouveau dans des bouchons, que l'on va résoudre en doublant ou en triplant les voies. Quelques années encore après, 10, 20 ans plus tard, on se retrouvera de nouveau avec des bouchons. Effectivement, la motorisation des voitures va changer. Elle est en cours de changement. Mais pour autant, toutes les projections qui essaient de démontrer que l'on peut aller vers la neutralité carbone démontrent qu'en réalité, les mobilités doivent changer en nature et en motorisation. Bien sûr, la voiture ne disparaîtra pas, mais elle doit diminuer en termes de place dans l'usage des mobilités. C'est le seul poste qui évolue à la hausse en termes de carbone ces dernières années en France. C'est donc sur ce poste-là qu'on a le plus de difficultés à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Si vous évoquez le fait de vouloir aller à la neutralité carbone en 2040, ce que je souscris et j'en mesure aussi les difficultés, cela passe aussi par le fait de reconsidérer cette question-là, pas comme quelque chose de dogmatique, mais simplement de se

dire que si on veut atteindre ce résultat, il faut aussi se poser la question de nos investissements et du type de mobilité qu'on va favoriser.

Dernier point, concernant la loi immigration, et sans vouloir refaire le débat... évidemment, nous n'avons pas 5 jours devant nous. Dire que je ne conteste à personne le droit et une sensibilité à la question. Je dis juste qu'à mon sens, la loi qui a été adoptée, la disparition de l'AME, ou d'autres dispositions qui sont extrêmement restrictives dans la loi actuelle, telle que votée au Sénat, posent question. Quand on passe à la moulinette de cette loi un ensemble de parcours que les uns les autres peuvent connaître, on voit bien en quoi elle rendrait encore plus inhumains ces parcours, qui sont déjà difficiles. C'est mon constat.

Effectivement, si on peut avoir un point de convergence, c'est sur le fait que la pression migratoire va augmenter dans les années qui viennent et qu'il est illusoire de penser que les gens vont renoncer à partir comme s'ils étaient attirés par un aspirateur, comme s'ils faisaient un benchmark des différentes lois qui existaient dans les différents pays pour choisir dans lequel aller. Nous avons eu 30 lois sur l'immigration après-guerre, et quand on regarde l'arrivée de populations exilées dans nos territoires, en France, il n'y a aucune corrélation entre les lois qui ont été adoptées et l'évolution de l'arrivée de ces exilés. À mon sens, il faut être aussi pragmatique de ce point de vue là. Il y a une partie du monde qui va devenir inhabitable, y compris et principalement d'ailleurs pour des questions de changement climatique. C'est déjà la première raison d'immigration à travers le monde. Il faut aussi dire que ces migrations se font d'abord principalement en proximité et assez peu vers l'Europe. Mais le pragmatisme serait de se dire qu'il nous faudra faire face à des personnes qui cherchent un endroit où vivre dans le monde, et que le mieux, c'est de construire des politiques d'accueil plus efficaces pour pouvoir les accueillir, pas pour dire qu'il faut accueillir toute la misère du monde. Je l'ai dit tout à l'heure. Je ne dis pas que la France n'a pas fait sa part. Je dis qu'elle fait une part qui est relativement modeste et qu'on n'est pas le pays qui accueille le plus en Europe. Évidemment, nous aurons des divergences là-dessus, mais je pense que pour lutter contre l'extrême droite, il faut lutter contre ses idées. Je ne crois pas que dire que l'extrême droite est en train de bouger facialement ou qu'elle est en train de se recentrer participe à lutter contre sa réussite future électorale.

LE PRÉSIDENT – Sans refaire non plus tout le débat sur l'immigration, je vais d'abord revenir sur les propos de Mathieu GLAZ. Il va de soi que je souscris tout d'abord aux propos de mes 2 collègues Karine BELLEC et Marie-Christine LE QUER et que je n'ai pas de commentaire particulier à faire sur ces propos tant j'y souscris.

M. GLAZ a fait des commentaires de portée plus générale avec ce titre, « *une croissance faible en temps de crise* ». Ce qui est une réalité, sachant qu'on ne connaît pas les tenants et aboutissants de la crise qui va apparaître demain. Sur les DMTO, mais là, on a naturellement une divergence, c'est qu'effectivement, vous pensez que par idéologie, quelque part, nous ne souhaitons pas augmenter les droits de mutation à titre onéreux à 4,5 %. J'ai fait le même calcul que vous. J'arrive aux mêmes conclusions, que si nous passons de 3,8 % à 4,5 %, nous aurions alors à peu près 30 M€, légèrement plus... cette année, nous devrions être à 154 M€... disons 30 M€ pour schématiser. Effectivement, c'est une grosse somme, dont nous n'avons aujourd'hui pas besoin, dont nous pourrions avoir besoin potentiellement demain. Et je l'ai dit, on a des sujets liés à des politiques d'investissement importantes. Faudra-t-il réduire l'investissement ? Faudra-t-il augmenter un peu l'emprunt ? Faudra-t-il augmenter les DMTO ? Ce sont les 3 variables, parce que ce n'est pas sur le fonctionnement, où on est pratiquement à l'os, qu'on pourra faire beaucoup mieux. Même si on y tient et que tous les jours, on essaie de faire des économies. Je rappelle juste à l'origine que la possibilité de majoration des 3,8 %, qui vient à l'époque du Premier ministre Jean-Marc AYRAULT face à la crise du RSA à l'époque... le Président HOLLANDE créait quand même 800 chômeurs par jour. Forcément, généralement, en fin de droit, ils finissaient au RSA. Le RSA explosait sous la présidence HOLLANDE, et donc, les départements chargés de payer le RSA criaient famine. La plupart des départements ont dit qu'ils ne tenaient plus, qu'il fallait faire quelque chose. À ce moment-là, le gouvernement AYRAULT a permis de majorer de 3,8 à 4,5 %, brèche dans laquelle s'est donc engouffrée la quasi-totalité des départements. Restent l'Indre et effectivement le Morbihan. Nous sommes toujours partis du principe... c'est une question de principe. Vous l'appellez « *idéologique* », mais nous partons du principe que nous n'avons pas à prendre plus dans la poche du contribuable que ce dont nous avons besoin. Si demain, on devait vraiment en avoir besoin pour des raisons diverses et variées, on n'exclut pas cette hypothèse.

Mais cela ne peut pas être un préalable en se disant qu'on aura 30 M€ et qu'on trouvera bien des dépenses à faire, en face. Normalement, c'est l'inverse qui doit procéder à la construction d'un budget. On définit des dépenses et on ajuste les impôts en fonction. Force est de constater qu'au cours des 2 dernières années à tout le moins, nous n'avions pas besoin de majorer les droits de mutation. J'estime que cet argent est mieux dans la poche des Morbihannais que dans la nôtre. Avec cela, ceux qui achètent vont pouvoir faire les rideaux de la maison, les aménagements des chambres, des clôtures ou d'autre chose qu'ils avaient envie de faire. Oui, nous estimons qu'en l'état actuel, nous n'avons pas besoin d'augmenter les DMTO. Quand bien même cela pourrait potentiellement être le cas demain. Nous ne condamnons pas le principe même qu'on puisse le faire. Mais pour l'instant, nous ne le faisons pas. Ce qui fait quand même d'ailleurs que par rapport aux autres départements, qui sont déjà dans le dur en étant pied au plancher, nous sommes moins dans le dur. En plus, nous en avons sous la pédale. Ce qui veut dire que si vraiment nous étions dans le dur, nous aurions 30 M€ en prenant une seule délibération ici, au département. Mais nous estimons que nous n'en avons pas besoin.

Vous dites que nos politiques sociales s'en ressentent. Ce n'est pas l'impression que cela me donne. On a plutôt des politiques sociales bien calibrées. Mais là où on a une différence, sociologique quasiment, avec la gauche, c'est que pour vous, une politique sociale est une politique qui coûte. Pour nous, une politique sociale est une politique qui atteint les objectifs qu'elle s'est fixés. Je vais prendre un exemple par rapport au département de la Loire-Atlantique, puisque vous l'avez cité. Mais j'y reviendrai aussi. J'ai rencontré le président, M. MÉNARD, avec qui j'ai d'ailleurs de très bonnes relations. Je suis allé déjeuner avec lui, voir un peu comment il fonctionnait, ce qu'il faisait de bien qu'on pouvait éventuellement dupliquer chez nous, ce qu'on faisait bien et qu'il pouvait dupliquer chez lui, sans a priori aucun. On parlait de la protection de l'enfance. Et là, on a vu une différence. Ils ont 1,4 million d'habitants. Nous en avons 765 000, soit à peu près la moitié. Nous avons 500 assistants familiaux, ils en ont 300. Il m'a demandé comment nous faisons pour en avoir 500. Je lui ai dit qu'ils étaient sans doute mieux pris en compte, mieux indemnisés, parce que cela a été une politique du département, et qui paradoxalement coûte moins cher que la politique qui est mise en place dans des établissements. En plus, nous estimons qu'elle coûte moins cher... si on compare aux autres, on va dire qu'on dépense moins en social. C'est une réalité factuelle. Est-ce que pour autant, ce que nous faisons est moins bien ? Je pense même qu'au contraire, ce que nous faisons est mieux. Cela ne veut pas dire que le placement en famille est la solution unique et la meilleure solution partout. Il y a des situations où il faut des établissements. Il y a des jeunes qu'on ne peut pas placer forcément en famille. Mais ce choix, qui est un choix politique, que nous avons fait, que nous avons assumé, nous estimons que c'est dans l'intérêt du jeune. En plus, il est moins coûteux. Quand il a fallu appuyer sur le champignon des dépenses sociales, quand il a fallu aider, comment le disait tout à l'heure, les EHPAD en fin d'année, à 3,2 M€, nous avons su le faire. Pour nous, les dépenses sociales ne sont pas des variables d'ajustement. Nous prenons en compte surtout la manière dont on met en œuvre ces dépenses sociales, pour qu'elles soient le plus efficaces possible. Nous dépensons effectivement moins que les autres. Mais il ne me semble pas que la politique soit moins bonne que les autres.

Vous abordez aussi le sujet des routes, par exemple, en disant que nous dépensons 190 M€, que c'est énorme là où le Finistère en dépense 80 M€. Si j'osais, je dirais quand même qu'il a hérité d'une situation où il était géré par vos amis. Il en a donc un peu moins sous le capot. Il a moins les moyens. Il aimerait bien en faire autant que nous, notre ami Maël. Mais ce n'est pas aussi facile que cela. 2^{ème} élément, quand vous prenez la fameuse RN 24, qui va de Rennes à Châteaulin, qui va être faite en 4 voies, elle est portée par la région et l'État à 50/50. Là, on a une route qui est faite, de désenclavement du Finistère, où il n'y a pas un rond à mettre. Nous, nous faisons l'axe Vannes-Saint-Brieuc. C'est un croisement. C'est le pendant, où on paye 100 %. Forcément, il y a une différence à la fin. Nous ne sommes pas beaucoup aidés, ni par l'État ni par la région, au demeurant. Mais nous investissons. Nous ne sommes pas dans un vieux logiciel daté. Nous essayons. Regardez notre dernier schéma des mobilités. Il me semble que par rapport aux ambitions anciennes qu'il pouvait y avoir, nous avons réduit la voilure. Nous nous sommes concentrés sur ce qui semblait le principal. L'axe Vannes-Saint-Brieuc, soit l'axe Vannes-Pontivy pour nous, est fondamental. Nous l'assumons. Nous souhaitons le mettre en totalité à 4 voies. L'axe Lorient-Roscoff, en tout cas dans sa partie Caudan-Plouay, a vocation à être en 4 voies jusqu'à Plouay. Nous l'avons assumé. Nous sommes à plus de 20 000 véhicules jour au niveau de Caudan. Il y a une forte croissance à ce niveau-là. Même si j'entends les arguments qui ont été soulevés par Damien GIRARD, qui ne sont pas totalement faux, de dire que plus il y a de routes,

plus on va loin. Moi qui suis aussi urbaniste de formation, ce sont naturellement des sujets sur les évolutions des villes que nous avons étudiés au fil du temps. L'idée, c'est de ne faire que ce qui est strictement nécessaire, et d'être le plus efficace possible. Nous essayons de ne pas nous priver de recettes par idéologie.

Ensuite, nous avons eu l'intervention de Damien GIRARD sur d'autres sujets. Vous avez dit notamment « *qu'il fallait un peu nous recentrer sur le cœur de nos compétences* ». Je ne dirais pas mieux. Nous souhaitons être sur le cœur de nos compétences, et ne pas papillonner sur tout un tas de compétences qui ne sont pas les nôtres. Comme vous, je regrette que nous n'ayons pas le nombre de places d'EHPAD que nous souhaiterions avoir, avec un taux de remplissage dans nos EHPAD morbihannais qui est à plus de 97 % là où la moyenne nationale est à 89 %. D'ailleurs, si les 11 % de places vacantes, nous pouvions parfois les récupérer et faire du transfert interdépartemental, nous récupérerions les places dont nous avons besoin et que nous sommes capables aujourd'hui de financer. Peut-être d'ailleurs que les 30 M€ de droits de mutation que nous pourrions lever pourraient avoir du sens. Si c'est vraiment pour un objectif déterminé, je n'ai pas d'idéologie à ne pas lever. Mais dans l'état actuel, nous n'avons pas les places. C'est donc plus compliqué. Les places d'EHPAD, il faut effectivement les créer. Ce qu'on voit, c'est que les EHPAD ont déjà du mal à joindre les 2 bouts. Là, nous allons avoir globalement, entre l'État et nous, à peu près 12,2 M€ qui vont être mis en procédure de sauvetage, en fin d'année. L'ARS met pas mal, nous aussi. Mais en fait, ce qu'on voit, c'est que de ce fait, les EHPAD sont en train de gérer le quotidien du paiement des salaires et ne sont même plus en train de penser à des procédures d'investissement qu'il y a à faire. Aussi, créer des places d'EHPAD, ce n'est pas si simple. Néanmoins, nous avons quand même identifié quelques EHPAD qu'il serait nécessaire d'agrandir. On pense à Arradon, à Saint-Avé, à Pénestin, par exemple. Ces communes ont des EHPAD à refaire. La taille qui est la leur aujourd'hui ne leur permet pas d'atteindre une taille critique pour que les dépenses de fonctionnement s'équilibrent. Parfois, on est à 55 places. Ce n'est donc pas suffisant. Voilà donc ce qu'on veut faire, améliorer cette prise en charge, améliorer aussi le nombre d'amendements Creton, et on continue sur ce domaine. Nous avons effectivement les 165 que nous avons prévus et quasiment tous réalisés. Après, nous avons l'évolution des places que nous avons imaginée en changeant de régime, qui permettrait de libérer un certain nombre de places, et de répondre aux besoins des parents, qui ne sont pas si énormes que cela. On doit pouvoir y répondre.

Après, nous avons effectivement une différence sur le sujet du contrat « jeune majeur », et le fait que nous puissions l'étendre jusqu'à 25 ans. Pour le coup, j'ai discuté avec le président de Loire-Atlantique sur ce sujet. Il m'a dit que nous devrions essayer. Je lui ai expliqué pourquoi nous n'étions pas forcément d'accord là-dessus. Leur idée était d'aller jusqu'à la durée du RSA, pour ensuite basculer dans le RSA. Ce n'est pas vraiment un horizon pour un jeune. Si l'objectif est d'étendre le dispositif jusqu'à 25 ans pour qu'ensuite, il puisse basculer au RSA, notre objectif, que vous pouvez qualifier d'idéologique, mais qui est plus philosophique, est qu'il vaut mieux mettre le jeune au travail. Vous avancez que nous avons très peu de contrats « jeune majeur », notamment pour ce qui concerne les MNA. C'est une réalité, mais parce que nous avons un meilleur accompagnement de nos MNA. C'est aussi une réalité. Le meilleur accompagnement que nous avons fait est que nous avons des procédures de formation. Certes, c'est plus en formation professionnelle, en CAP ou ailleurs. Mais cela leur permet quand même objectivement et rapidement d'avoir un emploi, et surtout rapidement d'être régularisés. Parce qu'il y a ce sujet-là aussi, derrière, qui n'est quand même pas neutre. Ce qui n'empêche pas d'ailleurs de faire des études longues. Nous en avons très peu qui sont concernés. Nous sommes capables de les accompagner. C'est bien le sujet que nous souhaitons traiter. Sur nos MNA, nous essayons vraiment de les traiter sérieusement. Nous avons eu ce matin une réunion avec Dominique LE NINIVEN, parce que nous en avons 100 de plus par an actuellement. Nous avons à peu près 8 MNA de plus par mois. Nous avons des arrivées et des sorties, mais en bilan net, c'est plus 8. Concrètement, il nous faut trouver des solutions d'hébergement, de prise en compte. Nous sommes déjà allés voir certains maires. Nous allons en voir d'autres. C'est parfois un peu compliqué, dans les communes. Je ne sous-estime pas ce sujet. Mais il va falloir des solidarités qui jouent et nous qui exerçons pleinement notre mission au demeurant. Cela me permet d'ailleurs de dire que nous avons parmi les MNA qui arrivent, il y en a à peu près un tiers envoyé directement dans le Morbihan. Deux tiers arrivent d'autres départements, notamment de la région parisienne, et qui nous sont ensuite envoyés. Dans le tiers qui nous arrive directement, les deux tiers sont majeurs. Nous n'avons donc qu'un tiers de vrais mineurs. Ensuite, dans les deux tiers qui arrivent

des autres départements, il y a un tiers de majeurs. Cela veut quand même dire qu'un tiers des évaluations qui ont été faites par les autres départements et notamment par Paris, n'est pas bien fait. Derrière, nous faisons bien notre travail et nous accompagnons bien les mineurs en tant que tels. Nous essayons de faire en sorte qu'ils aient des formations, des formations diplômantes, qu'ils sortent rapidement, et de les accompagner le mieux possible. Même si nous sommes face à un vrai défi. Mais nous trouverons toujours des solutions pour accompagner celles et ceux qui veulent faire des études plus longues. D'ailleurs, notre directeur général des services a rencontré le DASEN (directeur académique des services de l'éducation nationale) la semaine dernière, je crois, sur ce sujet, parce qu'il y a effectivement quelques jeunes qui peuvent avoir des capacités. Même s'il y a souvent d'abord le sujet de l'apprentissage de la langue, qui est déjà la première des barrières à franchir, notamment pour faire des études longues.

Voilà ce que je peux vous dire. Simplement, vous avez terminé par un petit mot sur l'immigration, en disant que les personnes qui émigrent ne font pas forcément de benchmark. Elles, non, les passeurs, oui. Les passeurs font du benchmark, et ils en font même dans les départements. Tel département est très laxiste : il vaut mieux arriver dans tel département. Ils arriveront donc dans un département où l'évaluation ne va pas être faite, et notamment beaucoup en région parisienne. Parce que là, ils n'ont pas les moyens. Ils ne prennent pas les empreintes. Ils vont donc changer une lettre au nom et ce n'est pas la même personne. Concrètement, les passeurs font du benchmark et il y a des passeurs, malheureusement, qui exploitent des situations humaines tragiques. Nous sommes naturellement d'accord.

Voilà ce que je pouvais vous dire sur ces orientations budgétaires. Je répète que c'est un budget sérieux, ambitieux. Nous aurons l'occasion de le présenter plus en détail. Nous verrons ensuite quelles seront les positions des uns et des autres. Mais disons que traditionnellement, c'est quand même un acte politique, le vote du budget. Il peut arriver que l'opposition rallie la majorité, mais c'est assez rare. Mais on ne désespère pas. On vit toujours plein d'espoir. On attendra donc le mois prochain avec beaucoup d'attente.

Nous pouvons prendre acte de ce débat. Il n'y a pas d'autres interventions ?

Nous allons donc passer à l'accompagnement et au développement territorial, le rapport n° 5. Je laisse la parole à Pierre GUÉGAN, qui nous revient de l'Élysée.

Accompagnement du développement territorial

M. GUÉGAN, rapporteur de la 4^{ème} commission.

M. le Président, chers collègues, en cette fin d'année, les différents dispositifs d'aide en faveur des collectivités et de leurs projets d'équipements publics visant l'intérêt général sont massivement sollicités. Aussi, afin d'honorer la proposition d'un accompagnement financier, je vous propose d'ajuster notre autorisation de programme et de procéder au vote d'un complément de 4 M€, portant ainsi son montant à 35 302 000 €. Il n'y a pas d'incidence sur les crédits de paiement pour 2023 ni 2024.

Il y a avis favorable de la 4^{ème} commission.

LE PRÉSIDENT – Voilà un rapport qui est plus court que les autres. Je fanfaronnais souvent dans les réunions, quand on allait avec les maires. On a dit « *faites vos demandes, nous ajusterons les crédits* ». Ce qui est un peu l'inverse d'autres collectivités, qui ont une enveloppe déterminée et où on coupe dedans. Là, il s'avère que nous avons eu beaucoup de demandes en fin d'année, et que fidèles à l'engagement qui a été pris, nous avons dit que nous allions ajuster les crédits. C'est ce qui est fait. Nous avons eu beaucoup de demandes. Ce qui est plutôt bien, car cela veut dire que nos collectivités continuent à investir. Là, nous mettons quand même des montants assez considérables en complément.

Je ne saurais malgré tout que trop inviter les collectivités à ne pas faire leurs demandes au dernier moment. Cela aussi, je le dis aux collectivités. Je reste persuadé que le vote d'un budget au mois de décembre, c'est la meilleure des choses. Parce que quand on fait le vote du budget en mars, qu'on commence à étudier les dossiers, arrive l'été. Puis on fait les demandes de subventions en fin d'année. Puis on a un taux de réalisation qui est assez faible. Je sais que souvent, pour les services, la première année où on fait cela, c'est 2 budgets la même année, car il faut faire mars et décembre. Mais on est beaucoup plus opérationnel en le faisant en décembre. D'ailleurs, on peut faire les demandes de subventions plus tôt, puisqu'ici, la date du 1^{er} octobre... il y a peut-être des secrétaires de mairie qui étaient là depuis longtemps : avant, il y avait une date du 1^{er} octobre où il fallait déposer le dossier avant. Mais nous avons le sentiment que cela arrive toujours en septembre-octobre. Il faut donc qu'on instruisse. Cela nous crée aussi un bouchon au dernier moment. Aussi, n'hésitez pas à anticiper les demandes pour vos communes. M. le Président de l'association des maires, il faudra rappeler cela à vos collègues.

Y a-t-il des remarques ? Oui, Mme MÉTAYER.

Mme MÉTAYER – Ce sera court.

M. le Président, chers collègues, comme vous le savez, lors du vote du budget de décembre 2022, nous nous sommes abstenus, car nous ne portons pas les mêmes priorités pour une politique départementale au service des Morbihannaises et des Morbihannais. Cependant, nous voterons favorablement cette décision modificative pour le financement de nouvelles demandes d'action en faveur du développement territorial.

Par ailleurs, dans le cadre de l'accompagnement du développement territorial, afin d'avoir une meilleure lisibilité dans les nombreuses actions accompagnées, serait-il possible, M. le Président, d'avoir un résumé des points saillants concernant ces différentes actions votées depuis le début de l'année sur ce chapitre 204, petite enfance, personnes âgées, mobilité ? Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT – Je pense que c'est tout à fait envisageable. Je regarde notre directeur général des services... les mettre dans des catégories. Il y a des catégories un peu générales. Sur la petite enfance, on le sait. Sur d'autres, on le sait aussi. Mais je pense que c'est tout à fait possible de mettre l'ensemble des aides aux collectivités territoriales un peu par secteur d'intervention, pour

avoir une bonne image de l'où on met globalement nos moyens. Je trouve que ce serait plutôt intéressant pour l'ensemble des conseillers départementaux. Je ne sais pas comment techniquement, tout cela est faisable, ou si c'est codifié. Parce que si ce n'est pas le cas, cela oblige à les reprendre une par une. C'est le cas, donc je laisse cela à votre sagacité pour imaginer la meilleure des solutions et atteindre l'objectif que nous nous sommes fixé. Je trouve que la demande est légitime. Merci.

S'il n'y a pas d'autres interventions, y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

À l'unanimité, merci beaucoup.

Nous allons passer au rapport n° 2, le budget supplémentaire, budget principal, la décision modificative n° 3. Je laisse la parole à Gilles DUFEIGNEUX.

Budget supplémentaire 2023
Budget principal
Décision modificative n° 3

M. DUFEIGNEUX, rapporteur de la 1^{ère} commission.

Un autre bordereau qui sera bref malgré l'épaisseur de l'annexe qui y est rapporté. Ce projet de décision modificative présente la particularité de n'être constitué que d'une autorisation de programme complémentaire. Cette dernière, d'un montant de 4 M€, nous est proposée au titre des aides aux investissements de territoire, portant ainsi l'autorisation de programme 2023 à 35 302 000 €. Ce complément d'autorisation de programme permettra essentiellement de répondre aux nombreuses demandes de subventions.

En conclusion, le président nous propose de voter la décision modificative n° 3 de 2023 du budget principal qui, conformément aux documents budgétaires, ne modifie pas le volume du budget départemental, car ne comportant pas de modification de crédit, et de voter l'autorisation de programme complémentaire dont le montant s'élève à 4 M€, telle qu'elle figure dans l'annexe du document budgétaire.

Il y a un avis favorable de la 1^{ère} commission.

LE PRÉSIDENT – Y a-t-il des questions sur ces 4 M€ supplémentaires ? Non, nous allons donc passer au vote.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

À l'unanimité.

Nous passons aux 2 derniers rapports, à commencer par l'avant-dernier, qui est celui des observations définitives de la chambre régionale des comptes sur la gestion des collèges des 4 départements bretons. Mme PENHOUËT.

Observations définitives de la chambre régionale des comptes sur la gestion des collèges des quatre départements bretons

Mme PENHOUE, rapporteure de la 6^{ème} commission.

Merci. M. le Président, chers collègues, la chambre régionale des comptes a adressé au département le 31 août dernier son rapport d'observations définitives sur la gestion des collèges des 4 départements bretons. Conformément au code des juridictions financières, ce rapport est donc communiqué aujourd'hui à notre assemblée délibérante.

Nous avons examiné lors de notre réunion du 22 septembre dernier le rapport spécifique à notre département, qui comprenait déjà beaucoup d'éléments comparatifs. Le présent rapport ne fait donc que confirmer nos appréciations précédentes. La chambre divise son rapport en 3 parties :

- les principales caractéristiques du réseau des collèges publics,
- des moyens consacrés à la gestion du réseau satisfaisants qu'il convient de consolider,
- les marges de progression pour accentuer l'optimisation de la gestion du réseau.

Comme le rappelle le président de la chambre régionale des comptes, nous devons noter que le Morbihan se situe très régulièrement dans les comparaisons à un niveau de performance intéressant au regard de ses responsabilités en matière éducative.

Au chapitre des constats, nous pouvons notamment observer qu'après des années de hausse d'effectifs, la tendance est à la stabilisation. Nous n'avons connu ni d'augmentation compliquée à maîtriser ni baisse prématurée du nombre d'élèves. Celle-ci va nécessairement se produire au regard des effectifs observés au primaire. Mais pour l'instant, l'attractivité de notre département a pu protéger les établissements de fortes baisses, y compris dans les secteurs plus ruraux, là où les autres départements sont plus en difficulté.

Réjouissons-nous du taux de réussite au brevet des collèges et des décisions que nous avons su prendre à Vannes et Lorient pour favoriser la mixité sociale. Mais méfions-nous, comme l'écrit d'ailleurs la CRC, de rapprochements hâtifs entre des bons ou mauvais résultats au brevet et quelques indicateurs. La réalité est plus complexe à analyser, les chefs d'établissement le savent fort bien.

Notre maillage territorial de collèges publics et privés est le fruit de l'histoire et de nos décisions récentes. Il nous semble adapté à la situation actuelle. Là aussi, soyons vigilants à ne pas trop anticiper certaines évolutions au risque de transformer nos potentielles décisions en prophétie autoréalisatrice. Si l'équilibre auquel nous sommes arrivés aujourd'hui ne devait plus correspondre aux besoins de la population morbihannaise, nous saurions prendre les décisions rapidement. Nous l'avons déjà démontré. Nos établissements ont besoin d'évoluer dans un environnement de confiance. C'est l'un des objectifs de notre plan pluriannuel d'investissement dans les collèges, mais aussi le fil conducteur de toutes nos décisions en faveur des collèges. Là également, nous l'avons montré lors de notre dernière réunion avec la forte hausse de nos crédits de fonctionnement à destination des collèges afin de faire face à la crise énergétique.

Le président ayant évoqué de nombreux sujets dans sa réponse à la présidente de la chambre régionale des comptes, je voudrais, pour terminer, simplement ajouter une information sur le taux d'absentéisme des agents techniques des collèges. Nous avons travaillé sans cesse depuis le transfert des personnels en 2007 et arrivons aujourd'hui à baisser sensiblement et en permanence ce taux, qui était de 9,60 % en 2019, 8,98 % en 2021, 8,87 % en 2022 et 7,40 % pour les 10 premiers mois de cette année. Les moyens que nous mettons en œuvre portent leurs fruits. Mais évidemment, sur ce sujet comme ceux évoqués plus haut, avant, sur du moyen terme. Gardons le cap, investissons, ajustons, innovons et, j'en suis certaine, nous observerons à nouveau dans quelques années que le département tient parfaitement ses objectifs en matière de réussite éducative.

En conclusion, le président nous demande bien vouloir lui décerner acte de sa communication sur les observations définitives de la CRC Bretagne sur la gestion des collèges des 4 départements bretons.

M. le Président, il y a avis favorable de la 6^{ème} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques sur ce rapport de la chambre régionale des comptes ? Non, donc nous pouvons en prendre acte. Merci beaucoup.

Nous passons donc au dernier bordereau inscrit à l'ordre du jour, qui est celui titré : « *Pour la République, renforcer la décentralisation, Contribution du conseil départemental du Morbihan.* »

Pour la République, renforcer la décentralisation

Contribution du conseil départemental du Morbihan

LE PRÉSIDENT, rapporteur.

C'est un point intéressant au niveau général. Vous avez vu les discours du Président de la République, et notamment le discours qui était le sien devant les maires de France il y a 2 jours, et nous avons des maires qui y étaient présents ici, et la mission qu'il a confiée à Éric WOERTH, député, ancien maire de Chantilly, avec un constat rude et finalement lucide sur l'état de la décentralisation. On a un État très jacobin, centralisé. C'est le fruit de notre histoire. Cela a des avantages et des inconvénients également. Ce qu'on peut voir, c'est que nous avons eu en 1982, avec les lois DEFFERRE notamment, une grande décentralisation. Ne serait-ce que, par exemple à l'échelle de notre département, le pouvoir exécutif est passé du préfet au président de département. Mais il y a bien d'autres choses encore et cette décentralisation a quand même beaucoup apporté. Les débats de l'époque tendaient parfois à faire croire que les élus auraient été irresponsables, incapables de faire face à leurs missions. Les faits ont été démontrés. Les élus aujourd'hui sont sérieux dans ce qu'ils font. Mais il y a un souhait effectivement d'une remise à plat de tout cela et il n'est pas illégitime que le département puisse lui aussi contribuer. Puisque je rappelle que dans la Constitution, aucune collectivité n'a une tutelle sur une autre. Il n'y a pas une hiérarchie des collectivités où l'une serait supérieure à l'autre, avec telle ou telle tutelle. Elles n'ont pas le même ressort territorial entre la commune, les EPCI, le département et la région. Vous avez vu qu'il y a eu une aucune contribution de la région Bretagne sur le sujet, que j'ai reçu le 10 octobre dernier. Mais il y a eu un rapport du mois de septembre, à la dernière session. Ce rapport « *une République des territoires aux fondations démocratiques fortifiées, conclusions du groupe de travail autonomie* ». D'abord, ce travail est à mon avis contestable tant sur la forme que sur le fond. C'est un travail de groupe de travail. Que la région légitimement s'interroge et contribue, elle est toute légitime à le faire, et je n'ai rien à dire par rapport à cela, au contraire. C'est même plutôt bien sur le fond. Que les conclusions de ce groupe de travail soient d'ailleurs transmises à la Première ministre alors même que l'assemblée régionale n'a pas eu à étudier ledit document, comme des conclusions des Bretons à la décentralisation ou à l'autonomie, est assez choquant. C'est-à-dire qu'on a privé les conseillers régionaux d'un débat et ensuite, on a transmis avant même leur avis. Plus grave encore... la région a tout à fait le droit de vouloir débattre d'un certain nombre de sujets qu'elle estime légitimes, transmettre des vœux ou des souhaits au Premier ministre. C'est logique. Mais s'agissant d'un sujet assez sensible, important, qui est celui de la décentralisation, aux yeux de la région, « autonomie », et ce n'est pas la même chose, pour nous... je l'ai d'ailleurs dit au Président Loïg CHESNAIS-GIRARD. Nous nous sommes rencontrés, nous avons discuté. Nos relations sont humainement d'ailleurs très bonnes et courtoises. Mais je lui ai demandé « *pourquoi diable vous ne nous avez pas associés, pourquoi nous n'avons pas travaillé ensemble sur un sujet comme celui-là* ». Nous aurions eu des points de désaccord. Mais si nous étions allés ensemble porter une copie, une demande, une vision auprès de l'État et de la Première ministre, du Président, je pense que nous aurions eu d'autant plus de force. Là-dessus, ce que nous voyons, c'est qu'il y a effectivement la volonté d'une autonomie politique.

Vous avez suivi l'annonce du déplacement du Président de la République en Corse, où là, les autonomistes sont au pouvoir, pour ne pas dire « *les indépendantistes* ». Ils ont déjà obtenu une évolution majeure du statut de la Corse, puisqu'il y avait 2 départements, 2 conseils départementaux, et une région corse. Maintenant, nous avons donc la collectivité territoriale de Corse, collectivité unique. Ce qui n'est pas illogique à cette échelle, sur l'île, à partir du moment où elle résulte d'un accord local, et où d'ailleurs l'exécutif est séparé du législatif. Il y a une grande autonomie. Demander d'ailleurs beaucoup plus d'autonomie pose des questions sur les intentions finales. On voit bien que nous sommes là plutôt dans un éloignement de la République. L'étape finale, est-ce l'indépendance ? Aux yeux de certains, sans doute que oui. D'ailleurs, je doute qu'il y ait une majorité au Congrès pour faire voter une affaire pareille. La majorité des 3/5 devant être acquise, je ne suis pas convaincu que le Congrès peut y arriver. La voie du référendum, je pense qu'il faut même l'oublier. Ce sont donc des modifications de nature constitutionnelle. Face à cette

annonce, quelle ne fut pas notre surprise de voir la réaction du président de la région disant « *on veut la même chose* ». On parlait bien de l'autonomie. Les Corses avaient déjà la collectivité unique, le renforcement d'une collectivité unique. Ils veulent le pouvoir législatif. Là, on n'est donc plus dans de la décentralisation. On est vraiment dans la construction d'une France fédérale et d'un éloignement de la République. On peut avoir une vision d'un pays fédéral. Il y a des pays fédéraux qui fonctionnent, qui dysfonctionnent ailleurs. Nous avons les États-Unis, qui est un pays fédéral. Nous avons l'Allemagne qui est un pays fédéral. Nous avons des pays à côté de nous qui sont des pays fédéraux et qui fonctionnent. C'est un mode d'organisation qui peut fonctionner. Je ne dis pas le contraire. Simplement, ce n'est pas notre culture, et en tout cas pour ce qui nous concerne, au niveau de la majorité, ce n'est pas notre vision. Cela peut être la vision de la région. Je respecte que nous ayons des visions différentes sur ce sujet. Mais ce n'est pas notre vision. Nous ne sommes pas pour une autonomie, nous ne sommes pas pour une séparation, d'une manière générale, de la République, et nous ne sommes pas pour que le transfert du pouvoir législatif soit fait au niveau régional. Nous avons donc une vraie différence sur ce sujet. Ce groupe de travail autonomie suppose et sous-tend la collectivité unique partout. Il nous semblait important, et nous l'avons dit avec force avec Maël de CALAN... je ne suis d'ailleurs pas convaincu que nos collègues présidents de départements bretons ne soient pas d'accord avec nous. C'est peut-être un peu plus compliqué pour eux de l'exprimer que pour nous. Mais nous, nous l'avons exprimé, avec Maël de CALAN, lui avec beaucoup de force également. Pour nous, il y a une frontière entre la décentralisation, qui est nécessaire et souhaitable, et l'autonomie. Forcément, cela nous a valu quelques critiques. Mais le débat est bon et sain. On nous a dit qu'on était finalement contre la décentralisation, contre la Bretagne. On peut toujours laisser quelques régionalistes s'égosiller. Moi, j'ai toujours été très favorable à la décentralisation, mais à la condition que nous exercions pleinement les compétences qu'on nous transfère, et pas des choses au milieu du gué. Que l'État garde les compétences qu'il exerce, de manière régaliennne, et que le reste nous soit transféré. Mais il ne se mêle pas de nos affaires et on ne se mêle pas des siennes. Aujourd'hui, pour la moindre chose qui doit être faite par l'État, on vient nous taper à la porte parce que l'État n'a pas un rond. On cofinance, on agit, bref, c'est illisible. En cela, je suis d'accord avec le constat qui a été fait par le Président de la République.

Ce qui est assez choquant dans ce rapport, c'est que les critiques sur l'inaction de la région, qu'ils font eux-mêmes, seraient de fait les griefs à d'autres catégories de collectivités, et notamment les départements. Je cite le rapport, « *elle regrette un choix résolu du gouvernement d'une déconcentration à l'échelle départementale réduisant le rôle des régions et leurs fonctions stratégiques spécifiques.* » La région « *affirme le caractère délétère pour les régions du choix privilégié en faveur de l'échelon départemental* ». On voit bien que partout, si on affirme qu'on veut garder les départements, les départements sont critiqués. Et là, c'est un document clairement anti départementaliste. Je respecte. On peut avoir cette position, mais il ne faut pas nous dire qu'on est pour les départements si on écrit l'inverse dans le document. Moi, je suis comme Saint-Thomas, je crois ce que je vois. Et ce qui est écrit, en tout cas, c'est ça. Nous avons donc quelque chose de complètement égocentrique de la part de la région sur ce sujet. Derrière, la région demande une certaine autonomie fiscale. Jusque-là, je peux comprendre que le fait de ne pas avoir d'autonomie fiscale pose un certain nombre de sujets. Mais sur l'autonomie fiscale, la demande est plus précise que cela. C'est de créer 4 impôts. Elle propose un versement mobilité généralisé. Cela veut dire en bon français qu'on va racketter un peu toute la Bretagne pour financer les transports à Rennes. C'est ce que cela veut dire. Expliquons donc aux Bretons ce que cela veut dire. C'est cela, la réalité des choses. Cela s'observe d'ailleurs au travers des CPER. Une fois que c'est passé à Rennes, il ne reste plus grand-chose pour les copains. Nous ne sommes pas d'accord là-dessus. Aujourd'hui, nous avons un développement de l'offre ferroviaire qui va se faire ici, autour de Vannes, de Lorient, dans cet axe. C'est très bien. Les collectivités sont engagées. S'il y a un PMA, cela doit servir à cela. Il est aussi demandé de rendre possible le relèvement de la taxe spéciale d'équipement. La région souhaite aussi une délégation sur la fiscalité portant sur les résidences secondaires, les locations saisonnières et les logements vacants. Là, clairement, c'est de la compétence des communes. Donc, on nous explique que la décentralisation, vue de la région, c'est en fait la recentralisation à Rennes des compétences des communes et des EPCI. C'est cela. On nous dit sans arrêt qu'il faut passer au bon échelon. Le bon échelon étant forcément l'échelon régional, à leurs yeux. Naturellement, c'est un système néo jacobin, qui ne fait pas rêver, et qui dit que les compétences seraient mieux exercées à Rennes plutôt que sur les territoires localement. Bien sûr que c'est le cas pour certaines d'entre elles. Le TER, qui dit qu'il n'est pas mieux exercé à Rennes qu'à l'échelle d'un EPCI ou d'un département ? Évidemment. Mais qui dit aussi que le social

n'est pas mieux exercé à notre niveau plutôt qu'au niveau régional ? Et il y a des compétences qui sont bien mieux exercées au niveau communal, voire au niveau des EPCI. Créer des taxes qui remontent toutes à la région, ce n'est pas notre vision de la décentralisation, ou de l'autonomie. Nous avons donc de grosses différences avec la région.

En plus, ce que nous voyons, c'est qu'on nous propose l'expérimentation sur la mise en place d'une chambre citoyenne. Cela amusera la galerie. Nous avons vu ce que cela a donné, avec le tirage au sort d'un certain nombre de citoyens. Mais c'est aussi nier la démocratie représentative. Il y a des gens pour qui on vote, qui reçoivent des mandats. Nous en faisons partie. Si les électeurs ne sont pas contents, ils nous mettront dehors la prochaine fois. Et c'est logique. Moi, je n'ai pas peur de remettre mon mandat en jeu à chaque fois. Si les électeurs pensent que c'est mieux différemment, qu'ils votent différemment. Le général de Gaulle disait toujours « *que tout vient du peuple, mais que tout s'exerce en son nom* ». Évidemment, tout est dit. Le peuple est souverain, mais une fois que nous avons reçu un mandat, que nous l'exerçons, avec le programme que nous avons porté, si au bout de ce mandat, l'électeur n'est pas content, il nous met dehors. Cela n'empêche pas qu'on doive avoir une meilleure consultation, une implication des concitoyens. Mais nous ne sommes pas toujours dans de la coconstruction sur l'ensemble des éléments.

Notre projet, ce n'est donc pas l'autonomie, mais la décentralisation au sein de la République. C'est une vraie différence majeure. Nous appelons à la décentralisation, une vraie décentralisation. Parce que les constats des dysfonctionnements sont réels. Mais restons modérés. C'est ce qui nous caractérise, je crois, ici. La décentralisation a quand même permis des résultats. Regardons l'état de nos collèges. On investit dans nos collèges. C'est une compétence qui nous a été transmise. Je ne suis pas tout à fait convaincu que si les collèges étaient restés des CEG ou les anciens collèges que nous avons, ils seraient dans cet état-là aujourd'hui. Reconnaissons donc ce qu'on a fait. Nos routes sont quand même en bon état. Nous les avons récupérées, nous avons récupéré aussi les agents. Ils font du bon travail. Nos politiques sociales sont quand même de qualité. Aujourd'hui, on a l'ASE. Vouloir éventuellement recentraliser cela n'a absolument aucun sens. Il faut donc être près des gens. Nous pensons au contraire qu'il faut poursuivre. Que l'État s'occupe de ce qui relève de ses compétences, de l'État stratège, de l'État régalien, mais qu'ici, on aille plus loin. Nous voulons finalement proposer différentes pistes, et d'abord une liberté d'administration réelle, avec des textes de loi qui ne soient pas des corsets à notre action. Aujourd'hui, nous sommes corsetés à tout va. L'État pense qu'il faut nous corseter. Les jacobins ont encore de beaux jours devant eux, là-haut, à Paris.

Il y a aussi un sujet de répartition des compétences. Le Président de la République a d'ailleurs parlé de compétences et de responsabilités, séparant un peu les 2. La clause de compétence générale est morte, sauf pour les communes. Mais c'est assez logique qu'il en soit ainsi pour les communes. Quand je vois certains de mes collègues présidents de département, y compris de la même sensibilité que la mienne, qui redemandent parfois la clause de compétence générale, je me dis qu'ils n'arrivent déjà pas à joindre les 2 bouts. Pourquoi veulent-ils demander à avoir une clause de compétence générale pour intervenir dans tout un tas de choses où aujourd'hui, ils ne sont pas compétents pour intervenir ? Qu'on s'occupe bien de ce que l'on a à faire et qu'on laisse les autres s'occuper de ce qu'ils ont à faire. Là, l'administré commencera à y comprendre quelque chose, peut-être. Il faut cesser, à mon avis, cela, et s'intéresser plutôt à la répartition des compétences pour un exercice total d'une compétence. Quand on a une compétence, on doit l'exercer pleinement, totalement et de manière non partagée, en cohérence avec les autres. Mais c'est le cas. C'est le cas notamment dans le domaine du social. Il faut aussi repenser la coordination entre les collectivités territoriales. Moi, d'ailleurs, je m'interroge sur un certain nombre de sujets. Nous avons des sujets qui pourraient être mis en débat. Sur l'eau, on a démembré un peu Eau du Morbihan pour en passer un peu dans les EPCI. Est-ce que des sujets de cette nature, en termes de péréquation... je regarde tous les territoires ruraux, qui ont parfois la ressource, mais qui ont des difficultés. Est-ce que ce ne sont pas des sujets qui devraient être de compétence départementale ? Est-ce que les déchets ne devraient pas être de compétence départementale au demeurant ? Aujourd'hui, le ramassage est local et ensuite, le schéma est régional. On ne s'en occupe plus. On a moins de problèmes. Mais est-ce qu'au final, ce n'est pas beaucoup plus pertinent de le faire à l'échelle départementale quand on voit bien que cela ne peut pas être traité à l'échelle d'un seul EPCI ? On voit bien que l'échelle pertinente, c'est le département, sur tout cela. Aussi, au lieu d'avoir parfois des positions dogmatiques, on devrait s'interroger sur la bonne maille. Il y a peut-être des compétences que nous avons qui devraient être rendues à d'autres

mailles. Moi, je n'ai pas de problème à dire que certaines compétences seraient peut-être mieux exercées par la région. Il ne faut pas garder à tout prix ce qu'on a. Peut-être qu'il y a d'autres choses à voir. Il faut aussi travailler les relations entre les collectivités et l'État, pour que nous ayons enfin une vraie décentralisation, autonomie, responsabilisation, et l'autonomie financière qui nous a été complètement retirée. Depuis 2017, on a tous perdu l'autonomie financière. Nous ne sommes plus que dans des systèmes de péréquation, de mutualisation. Finalement, on dépend intégralement de l'État. L'autonomie des recettes est probablement derrière nous. Mais il faudra quand même des garanties parlementaires pour la garantie des recettes dans la durée. D'ailleurs, on fait la proposition, s'agissant des recettes des collectivités, que le Sénat ait le dernier mot. Parce que nous avons beaucoup plus confiance dans le Sénat que dans l'Assemblée nationale, avec la place des élus locaux. D'ailleurs, cela me permet de citer le Président LARCHER. Je lis quelques journaux. C'est le Figaro... cela peut m'arriver. Même si demain, je vais à la Fête de l'humanité. Vous voyez que je fais un peu de tout. Il y a une question posée à Gérard LARCHER, « *Craignez-vous une contagion des revendications autonomistes comme on l'a entendu en Bretagne ?* » « *Chacun doit garder la raison.* » Je pense que cela s'adresse aux présidents de région. « La République est une et indivisible, même s'il nous faut admettre les spécificités territoriales. Face à l'excès de verticalité, de normalisation, d'hyper réglementation, je comprends que certains soient tentés de s'affranchir du pouvoir central. Mais le meilleur antidote à toutes les tentations, c'est la confiance et la liberté données aux territoires. C'est une vraie décentralisation pour donner le pouvoir d'agir aux élus locaux. » Je n'aurais pas dit mieux. Et finalement, tout est dit dans cet article qui suivait la réélection du Président LARCHER. Moi, je ne souhaite pas du tout une bagarre avec la région et avec les autres collectivités. Je souhaite au contraire qu'on coconstruise une motion. Je l'ai dit au Président CHESNAIS-GIRARD. Nous sommes prêts à débattre. Nous pouvons admettre que nous avons des visions différentes. Nous pouvons admettre que certains soient pour quelque chose de beaucoup plus fédéral, avec une autonomie. En tout cas, ce n'est pas notre vision. Nous souhaitons une vraie décentralisation. C'est le mot qui doit être utilisé, et pas le mot « *autonomie* » qui, tel qu'il a été prononcé, n'est pas une autonomie décentralisatrice, mais une autonomie de nature plus indépendantiste. Ce qui n'est pas notre vision.

Je ne vais pas forcément être plus long pour cette intervention. Vous avez le texte qui vous a été préparé. Il est volontairement différent de celui de la région. Par contre, il a quand même un peu de corps. Il est volontairement plus poétique. Ce qui laisse quelques interprétations. Il vous sera d'ailleurs proposé de m'autoriser ensuite à le transmettre, puisqu'il y a quand même une résolution. M. GIRARD, à qui cela n'a pas échappé... on pouvait simplement avoir un prendre acte, et un débat sans fin. Nous avons quand même mis en conclusion, il vous est proposé, après en avoir délibéré, de décerner acte au président de sa communication, et de le mandater pour en adresser le texte à M. le Président de la République ainsi qu'à Mme la Première ministre. Cela vous laisse donc le choix d'approuver ou non si vous souhaitez qu'on le transmette. Bien sûr, dans notre esprit, transmission équivaut à une certaine approbation.

Y a-t-il des interventions dans ce domaine ? M. LEMAIRE.

M. LEMAIRE – M. le Président, chers collègues, nous pouvons imaginer qu'il s'agit d'un sujet au sein de notre hémicycle et de nos familles politiques où les nuances, voire les divergences, peuvent être nombreuses. Construire un texte qui chercherait à rassembler une large majorité, à défaut d'unanimité, nécessiterait du temps et de nombreux échanges pour entrer dans le détail de ce que serait ce sujet de cette autonomie. Aussi imparfaite qu'elle puisse être, la contribution du conseil régional de Bretagne a au moins ce mérite de mettre sous nos yeux ce sujet. Sur la forme, je peux vous l'accorder, bien souvent les collectivités territoriales ne discutent jamais suffisamment avec les autres niveaux de collectivité. Le rapport de la région Bretagne constitue une base de travail élaborée pendant 18 mois, avec toutes les tendances politiques, hormis celle de l'extrême droite. Et Isabelle LE CALLENNEC, Présidente du groupe Droite, centre et régionalistes, l'a d'ailleurs signé. Récemment, le conseil départemental d'Ille-et-Vilaine délibérait pour exprimer son souhait de « *prendre part aux discussions* » avec la région et les autres collectivités bretonnes, comme c'est proposé dans le rapport régional et sans que la minorité départementale de droite du 35 ne s'y soit opposée. Dans ce texte que vous proposez, nous avons des points d'accord, notamment sur le fait qu'une recentralisation des collectivités locales vers l'État ne serait pas « *la solution miracle* ». C'est une véritable erreur de vision du Président de la République, de son gouvernement et peut-être surtout de la haute administration de l'État. Mais nous sommes habitués à ces revirements réguliers. Nous nous retrouvons également sur la nécessité d'engager un dialogue entre les

territoires sur les enjeux des libertés locales. Néanmoins, au lieu d'imaginer de travailler avec nos collègues bretons sur cette question, vous l'utilisez en termes politiques. Le dialogue avec la région semble donc toujours aussi tendu. Ce jeu lasse nos concitoyens, je le pense, qui en revanche attendent des solutions efficaces dans leur quotidien. Notre souhait est de prendre de la hauteur, dans l'esprit qui fut longtemps celui d'une cohésion à la bretonne. Ainsi, vous caricaturez le rapport de la région Bretagne en matière de transports en résumant la politique de mobilité à celle de la métropole rennaise alors même qu'elle contractualise actuellement avec les EPCI, comme vous l'avez rappelé. Vous caricaturez également la volonté de la région d'avoir une tutelle sur les autres collectivités ou de supprimer les conseils départementaux. J'imagine, et vous l'avez exprimé, que c'est le troisième objectif qui interroge. Je lis : « *Le 3^{ème} objectif, s'inscrivant dans le temps long des grandes réformes de structure, vise à formuler des propositions sur les enjeux connexes, mais distincts que sont la réunification administrative de la Bretagne, [sous-entendant la Loire-Atlantique], et des évolutions statutaires et institutionnelles pour une Bretagne autonome.* » C'est là le sujet de votre discussion ce jour. Je pense que sur le sujet de l'autonomie au sein même de notre groupe, comme je l'ai dit, cette discussion ne sera pas aussi simple. Vous proposez de prendre une initiative d'un travail collectif sur la base d'un courrier personnel au président, tout en reprochant à la région une démarche « *égocentrée* », sans en discuter avec les autres collectivités. Cela nous paraît paradoxal. Vous étiez à l'Assemblée des Départements de France, il y a quelques semaines. Certains collègues et moi-même étions ces derniers jours au Congrès des maires et des présidents d'EPCI. Je cite la résolution de l'AMF énoncée hier après-midi : « *L'ambition que porte l'AMF pour une relance de la décentralisation et un approfondissement des libertés locales suppose l'abandon du mouvement de recentralisation en cours et la reconquête des libertés affaiblies, préalables à tout rétablissement de la confiance.* » C'est quasiment mot pour mot ce qu'écrit le rapport de la région Bretagne. La position de Territoires Unis, qui regroupe l'ADF, l'AMF et l'association des régions de France, est claire. David LISNARD, François SAUVADET et Carole DELGA, qui portent ces organisations transpartisanes, somment le gouvernement de mettre en œuvre peu ou prou ce qui est demandé dans les 2 premiers objectifs de ce rapport.

Si vous nous demandez de partir avec ce mandat collectif des communes, des EPCI, des départements bretons au côté de la région pour participer à des travaux, ce n'est pas un souci. D'ailleurs, le fait d'être à la table même des discussions pourrait être le bon endroit pour s'y opposer, le cas échéant. La politique de la chaise vide n'est jamais, selon nous, la bonne chose. Cet objet de la décentralisation du pouvoir politique et de la déconcentration réelle des services de l'État à l'échelle départementale et régionale doit être travaillé et débattu avec la région Bretagne, dans les valeurs de la République française et avec comme cadre celui de la Constitution. Une subsidiarité réelle doit être travaillée de manière ascendante, depuis les strates les plus basses de nos collectivités jusqu'à l'État. Cela nous semble la méthode la plus efficace. Cela évitera que nous nous marchions sur les pieds et cela évitera aussi que nous devenions de simples exécutants de l'administration centrale et des gouvernements successifs. Mais cela nous permettra d'assurer la libre administration dans le cadre d'une stratégie nationale européenne établie par les parlements et le gouvernement, à l'exclusion des compétences régaliennes évidemment.

Je ne serai pas plus long, et vous aurez compris que nous ne souhaitons pas nous associer à une communication qui serait isolée. Je reprendrai une expression que vous employez régulièrement dans cette enceinte, « *ce sujet doit être joué de manière collective* ». Merci.

LE PRÉSIDENT – Merci à vous. Quelques éléments de réponse par rapport à cela. D'abord, sur le sujet de la réunification, puisque vous en parlez, nous avons voté ici de manière très claire la réunification. On l'a toujours affirmé de manière très claire et nous y sommes naturellement très favorables. Je vois d'ailleurs qu'au niveau de la région, qui se dit favorable, on y va un peu plus lentement sur ce point. Le 3^{ème} objectif que vous avez donné, c'est finalement celui autour duquel tournent les débats. C'est une Bretagne autonome. Nous, ici, ce que nous souhaitons plus, c'est effectivement une décentralisation. Là-dessus, les propos de David LISNARD me vont très bien. Il y a plein de choses sur lesquelles je suis assez d'accord avec ce que vous avez dit. Nous avons assisté à une recentralisation inédite depuis 2017. Nous ne sommes pas d'accord avec cela. Nous devons avoir une vraie décentralisation. Mais la décentralisation n'est pas le même projet politique que l'autonomie. Et en cela, pour nous, il y a une différence. Je suis d'ailleurs surpris que des groupes comme le groupe de droite puissent partager, d'ailleurs avec Europe écologie qui est beaucoup plus fédéraliste... je le respecte, je ne dis pas que l'un est mieux que l'autre. Il y en a avec qui je ne suis pas d'accord. Je suis étonné qu'ils puissent partager la même vision. Quand

tout le monde est d'accord, c'est un peu étonnant, pour le coup. J'ai dit à Isabelle LE CALENNEC qu'elle s'exprimait, si elle le souhaitait, et c'était son rôle en tant que présidente du groupe de droite, au conseil régional, mais qu'en tout cas, on ne lui reconnaissait pas le pouvoir de s'exprimer en notre nom, à Maël de CALAN et moi. Et nous partageons, avec Maël de CALAN, la même vision, que nous avons décrite, qui est celle d'une décentralisation, et pas celle d'une autonomie en tant que telle. C'est donc un projet politique différent que nous portons. Je ne souscris pas à l'adhésion du groupe de droite et du centre à ce projet au sein de la région Bretagne. Cela n'engage qu'eux. En tout cas, ils sont dans l'opposition. Nous, nous sommes dans la majorité, avec Maël de CALAN. On peut donc s'exprimer au nom de nos départements. Je pense que sur ce sujet, ce que veulent nos concitoyens, c'est que cela fonctionne. Moi, je ne veux pas en faire une bataille politicienne. J'ai d'ailleurs dit à Loïg CHESNAIS-GIRARD que nous étions prêts à débattre, à nous réunir, déjà, avec les 5 présidents, puis ensuite avec les présidents d'EPCI, pour débattre de ces sujets entre nous. Il y a sans doute pas mal de points d'accord. Est-ce que déjà, sur les points d'accord, on ne pourrait pas ensemble et collectivement agir ? Le Président CHIRAC parlait à l'époque du droit à l'expérimentation sur un certain nombre de sujets. Le droit à l'expérimentation, c'est une forme de décentralisation qu'on peut faire avancer. Je pense qu'il y a plein de sujets sur lesquels nous pourrions être d'accord avec la région. La région a aussi des raisons, parfois, de s'inquiéter du fait de son peu d'autonomie financière, de ses contractions budgétaires. C'est une réalité. Il y a des difficultés dans les régions qu'on ne sous-estime pas. Le but pour moi n'est pas du tout d'en faire une affaire politicienne, mais c'est bien de dire que nous avons une différence de vision. Le projet politique qui est présenté là ne saurait nous engager. Nous ne voudrions pas qu'à Paris, ils pensent que tous les Bretons pensent comme la région. Parce que tous les Bretons ne pensent pas comme la région. Et quand on va expliquer à un Morbihannais que si on arrivait de facto à la collectivité unique... parce que quand on écrit à toutes les phrases que le problème, c'est les départements, quand on me dit ensuite qu'on ne veut pas la collectivité unique, je m'excuse, mais ce n'est pas trop ce qui est écrit. Quand on va expliquer à Morbihannais que tout va se décider ailleurs qu'ici, que globalement, on n'a pas de dettes et que les autres sont très endettés, que les routes ne sont pas en aussi bon état, où ferons-nous les investissements ? Là où il y a du retard. Avec l'argent de qui ? De celui qui est en bonne santé. C'est comme ça : quand on fusionne, on va toujours s'occuper de celui qui est en plus mauvais état, et avec l'argent de qui ? De celui qui en a. Autant vous dire que si nous avons une collectivité unique, les Morbihannais seraient les dindons de la farce. Mais au-delà de ça, on peut comprendre qu'il y a des échelles où l'échelle régionale est tout à fait pertinente. Que la région ait une vraie décentralisation pour mieux exercer ses compétences, le Président CHESNAIS-GIRARD a raison de le dire, s'il le dit. Mais le projet présenté, c'est une autonomie, avec un pouvoir législatif, un pouvoir de créer des impôts. De cela, nous ne voulons pas. C'est effectivement la différence qui est marquée dans nos 2 visions.

Après, les électeurs choisiront ce dont ils ont envie. Mais je pense que ce que veut le concitoyen, c'est que les compétences soient bien exercées. Quand vous allez voir aujourd'hui un jeune, ou un moins jeune, d'ailleurs, vous lui posez la question de telle ou telle compétence. Lui, ce qu'il veut, c'est que le service fonctionne. Qu'en a-t-il à faire que ce soit nous qui nous en occupions, la région, les EPCI ? Je dis cela parce que le préfet de région m'expliquait l'autre jour qu'il était allé voir un collégien, ou un lycéen, pour lui parler des routes, et que ce dernier lui répondait qu'il n'en avait pas grand-chose à faire, des routes. Il voulait simplement que ce soit en bon état, peu importe si c'est l'un ou l'autre qui s'en occupait. Il voulait simplement pouvoir rouler en sécurité sur la route. Que ce soit un camion du département, de la région ou de l'EPCI, peu importe. Le concitoyen, ce qu'il veut, c'est des services publics qui fonctionnent, mais qu'ils soient exercés au bon niveau pour avoir la plus grande agilité possible. C'est cela, une vraie décentralisation, où l'État n'est pas non plus à nous mettre des bâtons dans les roues tout le long. En cela, nous partageons d'ailleurs beaucoup de choses avec la région. Nous sommes d'accord sur beaucoup de choses avec la région. Je regrette juste que là où nous avons pas mal de points d'accord, ce rapport vient quand même cliver, je trouve, les choses, et diviser les Bretons. Nous, nous sommes des décentralisateurs et pas des centralisateurs.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce sujet ? Fabrice ROBELET, le président de l'association des maires, qui intervient là en tant que conseiller départemental.

M. ROBELET – Boris LEMAIRE disait à l'instant qu'il voudrait bien être présent autour d'une table avec tous les acteurs pour discuter. C'est dommage que cette proposition n'ait pas eu lieu avant l'écriture de ce rapport et sa diffusion. Nous aurions dû tous nous mettre, Bretons, les EPCI, le

département, la région, autour de la table pour parler de cet avenir, plutôt que de nous pondre un rapport et de nous demander d'adhérer. Je pense que le problème a été pris à l'envers.

LE PRÉSIDENT – Mais on peut rectifier le tir. J'ai proposé à Loïg CHESNAIS-GIRARD qu'on s'assoie et qu'on avance ensemble.

M. LEMAIRE.

M. LEMAIRE – Encore une fois, si l'objet du mandat que vous souhaitez qu'on vous donne, c'est de dire qu'on va à la table des discussions pour travailler ce sujet, et qu'une majorité se dégage pour définir les choses... après, j'entends le point de l'autonomie, qui est le 3^{ème} objectif, qui est un point sur lequel, encore une fois, je pense qu'entre Damien GIRARD et moi-même, la discussion est ouverte. Parce que nous ne sommes pas forcément alignés sur ce point. Mais l'objet, effectivement, c'est de pouvoir en discuter. Parce que ce sujet peut circuler dans la population aussi. Je trouve que ce serait une bonne manière en étant à la table des discussions... je l'ai dit dans mon propos : souvent, les collectivités territoriales travaillent sur des sujets sans mettre les autres autour de la table. C'est souvent un des problèmes qui arrivent à la fin. C'est la forme qui pose problème plutôt que le fond, au final. C'est ce que je trouve dommage. Si l'objet, c'est de vous dire « *M. LAPPARTIENT, vous allez discuter à la table et travailler ce sujet* », encore une fois, vous pourrez exprimer dans ce cadre la contradiction autour de ce qu'est l'autonomie par rapport à l'existence actuelle de nos collectivités.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Sur ce point, pourquoi voulons-nous le transmettre au Premier ministre notamment ? C'est qu'elle a reçu un rapport, qui a maintenant été approuvé par la région, mais qui à l'époque ne l'était pas, d'ailleurs, au demeurant... qui laisserait à penser que si elle ne reçoit que ce rapport, c'est la pensée des Bretons. Pourquoi voulons-nous le transmettre ? C'est pour dire qu'il y a des différences de vue. Nous ne sommes pas d'accord sur tout. C'est pour cela que nous voulons le transmettre, pour marquer une certaine différence et ensuite, et là, nous nous rejoindrons, pour nous asseoir et voir si nous sommes capables de porter une vision commune, à tout le moins de nous accorder sur un certain nombre de choses fondamentales sur lesquelles nous souhaiterions faire des demandes. Voilà ce qui est posé.

Mais là, effectivement, la résolution, c'est d'abord de m'autoriser à le transmettre à la Première ministre. Naturellement, je le transmettrai aussi au président du conseil départemental du Finistère, qui pourra, à loisir, faire le même style de débat chez lui.

S'il n'y a pas d'autres interventions, nous allons passer au vote. L'idée, c'est de me donner acte de cette communication et de m'autoriser à transmettre cela au Président de la République et à la Première ministre.

Y a-t-il des voix contre ? Qui s'abstient ?

Le résultat des votes est de :

- 34 voix pour ;
- 7 voix contre (*Alain CARIS, Myrienne COCHÉ, Damien GIRARD, Mathieu GLAZ, Marie LE BOTERFF, Catherine QUÉRIC et Rozenn MÉTAYER*) ;
- 1 abstention (*Boris LEMAIRE*).

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité.

Ce point est adopté à la majorité.

Voilà qui nous amène au bout de notre session.

Clôture de la réunion

LE PRÉSIDENT – Pour vous donner quelques dates, la prochaine session sera le vendredi 22 décembre. Je pense qu'après, vous aurez des vacances de Noël bien méritées. Il s'agira de l'adoption du budget primitif du département 2024. À 18 heures, nous aurons la Sainte-Barbe départementale. Nous aurons également, le 12 janvier, à 15 h 30, les vœux aux agents, et le 12 janvier, à 18 heures, les vœux institutionnels avec le préfet. Mais cette année, ce sera dans les salons de la préfecture. Puisque nous alternerons une année sur 2.

Je vous souhaite une bonne soirée, un bon week-end. Nous nous reverrons le 22 décembre.

(La séance est levée à 18 heures 10.)

INDEX NOMINATIF
Indication des pages au procès-verbal des délibérations

M. David LAPPARTIENT	2-9, 11, 13-15, 17, 19-20, 22, 24, 27, 30, 31, 33-36, 37-38, 39, 41, 42-45, 46-47, 48 et 49
M. Mohamed AZGAG	21
Mme Françoise BALLESTER	1
Mme Karine BELLEC	27-28
M. Denis BERTHOLOM	/
M. Alain CARIS	/
Mme Myrienne COCHÉ	/
M. Gilles DUFEIGNEUX	39
Mme Gaëlle FAVENNEC	/
M. Damien GIRARD	9-11, 17-19
M. Mathieu GLAZ	29-30
Mme Dominique GUÉGAN	/
M. Pierre GUÉGAN	37
Mme Rozenn GUÉGAN	/
M. Alain GUIHARD	/
M. Stéphane HAMON	/
Mme Marie-Hélène HERRY	/
M. Nicolas JAGOUDET	/
M. Michel JALU	/
Mme Marie-Odile JARLIGANT	/
Mme Anne JEHANNO	/
Mme Muriel JOURDA	24-27
Mme Marie LE BOTERFF	/
Mme Marie-José LE BRETON	/
Mme Sophie LEBRETON	/
M. Boris LEMAIRE	45-46, 48
Mme Dominique LE MEUR	/
M. Gwenn LE NAY	/
M. Dominique LE NINIVEN	/
Mme Marie-Christine LE QUER	17, 30-31
M. Ronan LOAS	11-13
M. Stéphane LOHÉZIC	/
Mme Rozenn METAYER	37
Mme Christine PENHOUËT	40-41
Mme Soizic PERRAULT	/
M. Gérard PIERRE	/
M. Thierry POULAIN	/
Mme Catherine QUÉRIC	3, 22
M. Benoît QUÉRO	/
Mme Hania RENAUDIE	/
M. Fabrice ROBELET	47-48
Mme Marianne ROUSSET	/

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 24 novembre 2023

Table analytique des rapports présentés par le président

N° rapport	N° Poseidon	Direction	Titre du dossier	Page
1^{ère} Commission : Finances et ressources humaines				
1	23085	Direction adjointe de l'assemblée et des affaires juridiques	Orientations budgétaires pour 2024 + Plan pluriannuel d'investissement 2024-2028	24
2	23094	Direction des finances et des achats	Budget supplémentaire 2023 Budget principal Décision modificative n° 3	39
3	23016	Direction adjointe de la coordination et de l'appui aux politiques publiques	Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes dans le département	21
4	23131	Direction adjointe de l'assemblée et des affaires juridiques	Pour la République, renforcer la décentralisation Contribution du conseil départemental du Morbihan	42
4^{ème} Commission : Aménagement du territoire, aménagement numérique, solidarité territoriale, habitat, logement et tourisme				
5	23102	Direction de l'action territoriale et de la culture	Accompagnement du développement territorial	37
5^{ème} Commission : Environnement, biodiversité, climat, agriculture, pêche et eau				
6	22993	Direction adjointe de la coordination et de l'appui aux politiques publiques	Rapport sur la situation en matière de développement durable	17
6^{ème} Commission : Éducation, culture, sport et vie associative				
7	23066	Direction de l'éducation, du sport et de la jeunesse	Observations définitives de la chambre régionale des comptes sur la gestion des collèges des quatre départements bretons	40